



VILLE DE HOUILLES

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 27 JUIN 2023

Le 27 juin 2023 à 19h01, le Conseil Municipal de la Commune de Houilles s'est réuni dans la salle Schœlcher en Mairie, en présence du public et avec retransmission en direct sur le site Facebook de la Ville, sous la présidence de Monsieur Julien CHAMBON, Maire de Houilles. (Convocation et affichage effectués le 21 juin 2023).

PRÉSENTS :

M. CHAMBON Julien, M^{me} SIMONIN Elsa, M^{me} LABUS Ewa, M. BATTISTINI Clément, M. CHAMBERT Julien, M. MIQUEL Pierre, M. HAUDRECHY Christophe, M. SEKKAI Hadji, M. MAGA Sylvère, M^{me} PRIM Céline, M^{me} OROSCO Claire, M^{me} CHATELLET Brigitte, M. de CAMARET Gilles, M^{me} HERREBRECHT Christine, M^{me} LECLERC Céline, M^{me} LE LANN CONSTANS Isabelle, M. BORDES Joël, M. ROUSSET Serge, M^{me} RIBAUTE PICARD Delphine, M. CADIOT Laurent, M. HÉRAUD Christophe, M^{me} COLLET Jennifer, M. GOUT Christophe, M. LECLERC Grégory, M. CADIOU Patrick, M. MÉGRET Olivier, M^{me} DUPLA Marie-Chantal, M^{me} BELALA Monika.

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

- | | |
|---|--|
| - M ^{me} MARTINHO Sandrine | par M ^{me} PRIM Céline |
| - M ^{me} DUBOIS-LOYA Catherine | par M. CHAMBERT |
| - Mme COLLET Marina | par M. BATTISTINI Clément |
| - M ^{me} DUFOUR Florence | par M ^{me} LABUS Ewa |
| - M ^{me} BROUTIN Gaëlle | par M. HAUDRECHY Christophe |
| - M ^{me} GOUAR Saara | par M ^{me} CHATELLET Brigitte |
| - M. SIMONIN Sébastien | par M ^{me} SIMONIN Elsa |
| - M. FONTANA Alexandre | par M. DE CAMARET Gilles |
| - M. BERTRAND Romain | par M. GOUT Christophe |
| - M ^{me} PRIVAT Christine | par M ^{me} COLLET Jennifer |
| - M ^{me} MICHEL Fleur | par M. LECLERC Grégory |

ARRIVÉES EN COURS DE SÉANCE : /

- M. Sylvère MAGA, à 19 h 06 (a pris part à tous les votes)
- M^{me} Céline LECLERC, à 19 h 06 (a pris part à tous les votes)

DÉPART EN COURS DE SÉANCE : /

ABSENTS : /

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : (Article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Les conseillers municipaux présents ont procédé à la nomination d'un secrétaire de séance au sein du Conseil Municipal. **M. Hadji SEKKAI** est désigné à l'**unanimité** par le Conseil municipal pour remplir ces fonctions.

Monsieur le Maire :

Bonsoir. Je déclare la séance ouverte et je demande à Monsieur SEKKAI de faire l'appel.

Monsieur SEKKAI procède à l'appel.

Monsieur le Maire :

Merci, Monsieur SEKKAI. Le quorum est atteint, on peut délibérer.

I- APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 31 MAI 2023

Monsieur le Maire :

On avait annoncé, vous vous souvenez, lors de la séance du 9 juin, que nous avons besoin de plus de temps pour finaliser le compte rendu de la séance du 31 mai 2023. On vous propose d'adopter le procès-verbal complet du 31 mai. Est-ce que vous avez des observations sur ce procès-verbal ?

Monsieur le Maire donne la parole à Madame BELALA :

Non, pardon, je n'ai pas d'observation sur le procès-verbal, juste sur l'installation de Monsieur FONTANA. Il n'a pas été installé officiellement et il donne un pouvoir ce soir. Je ne comprends pas comment cela est possible.

Monsieur le Maire :

Il n'y a pas de notion d'installation. Dès l'instant où un élu démissionne, il remonte dans le tableau qui est signé par mes soins. En revanche, vous avez raison, il est tout à fait normal de l'indiquer au Conseil municipal. Donc, bienvenue à Monsieur FONTANA qui, malheureusement, pour des raisons professionnelles, n'est pas présent ce soir mais est très heureux de rejoindre le Conseil municipal.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur GOUT :

Monsieur le Maire, il y a une démission, donc qui démissionne ?

Monsieur le Maire :

Il y a la démission de Monsieur PARIS qui a été reçue.

Monsieur GOUT :

On sait pourquoi ?

Monsieur le Maire :

Il a démissionné. Il a donc écrit au préfet directement pour signifier sa démission. Peut-être que vous pouvez lui demander et lui poser la question.

Monsieur GOUT :

Non, il n'a pas écrit au préfet, je pense. Non.

Monsieur le Maire :

C'est la procédure d'écrire au Maire ou au préfet de surcroît. En tout cas, moi, je lui ai transmis.

Monsieur GOUT :

Au Maire, oui.

Monsieur le Maire :

Voilà. Ça a été transmis, mais en l'occurrence cela doit quand même être signifié au préfet. Cela peut donc être transmis au préfet. Est-ce qu'il y a des questions sur ce procès-verbal ?

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur HÉRAUD :

Je voulais remercier la majorité municipale d'avoir effectivement renvoyé et puis complété ce procès-verbal, puisque cela n'a pas pu être fait lors du Conseil municipal du 9 juin et également remercier la majorité municipale pour avoir répondu dans les délais aux questions écrites que j'aurais souhaité être des questions orales lors du 9 juin. Cela n'a pas été possible. C'était un Conseil municipal spécial. Du coup, j'ai reçu les questions par écrit dans les délais et je voulais donc vous en remercier puisque les fois d'avant, cela n'avait pas été le cas. Merci encore.

Monsieur le Maire :

Parfait. Merci de ce retour. S'il n'y a pas d'autres questions, je vous propose de passer au vote. Qui s'abstient sur ce procès-verbal du 31 mai ? Qui est contre ? Adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

Le procès-verbal de la séance du 31 mai 2023 est adopté à l'unanimité.

II- APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 9 JUIN 2023

Monsieur le Maire :

Est-ce que vous avez des observations ?

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur LECLERC :

Sauf erreur de ma part, il y a une erreur dans le tableau des votes ou plutôt des gains de voix puisque pour les remplaçants, il est inscrit dix personnes de la liste Houilles, la ville que j'aime et aucune de ID Commune alors que c'était huit et deux, conformément à l'autre tableau qui apparaît en annexe, le tableau manuscrit qui a été envoyé en préfecture, et conformément d'ailleurs à la liste des élus que vous avez inscrite après.

Monsieur le Maire :

J'ai dans le compte rendu, en effet, la copie manuscrite du tableau et on voit, en effet, huit suppléants Houilles, la ville que j'aime, deux suppléants ID Commune et un suppléant Alternative citoyenne écologique. Du coup, dans le compte rendu, il faut corriger l'information. C'est bon ? C'est noté ? Merci.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame BELALA :

Je vous remercie. Je voulais juste revenir justement sur l'ordre du jour de ce Conseil du 9 juin, qui était uniquement consacré à l'élection des délégués supplémentaires et suppléants, comme on vient de l'évoquer. Vous nous avez indiqué qu'il n'était pas possible d'ajouter d'autres points à l'ordre du jour, notamment des questions orales. Après avoir consulté la circulaire du ministère de l'Intérieur qui régissait ces votes, il était bien stipulé noir sur blanc que le maire était parfaitement libre d'ajouter tous les points de son choix à l'ordre du jour de ce Conseil particulier, sous réserve expresse que cela ne retarde pas l'envoi du PV des votes en préfecture. Comme on est resté deux heures dans la salle après les votes, je me dis qu'on aurait largement eu le temps de répondre à quelques questions orales. Je vous remercie.

Monsieur le Maire :

Merci. Cela me donne l'occasion, en revanche, de remercier les agents de la Ville qui, eux, sont restés jusque très tard le soir – je pense à peu près 23 h 45 – pour pouvoir envoyer les documents attendus

par la préfecture en express. Vous voyez bien que la notion de temps a perduré après la fin de la séance publique. Merci à eux de leur présence jusqu'à tard ce soir.

Est-ce qu'il y a des questions sur le PV du mois de juin ; du 9, pour être précis ? Non. Je propose de passer à son adoption. Qui s'abstient ?

Monsieur LECLERC :

Excusez-moi. Du coup, vous allez le corriger ?

Monsieur le Maire :

Bien sûr. Tout à fait.

Monsieur LECLERC :

Donc ce que l'on vote, c'est le PV tel que vous l'aurez corrigé ?

Monsieur le Maire :

Il y aura une modification. De toute façon, c'est inscrit dans le PV du prochain. Donc, ne vous inquiétez pas, le secrétariat général a noté la correction qui se voit instantanément avec le document original. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

Le procès-verbal de la séance du 9 juin 2023 est adopté à l'unanimité.

III- DÉLIBÉRATIONS ADOPTÉES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

DCM 23/050 – RESSOURCES HUMAINES – Plan Canicule – Organisation et modalités de rémunération des astreintes

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur CHAMBERT :

Bonjour. Merci. Je vais vous faire une synthèse de la note qui vous a été envoyée. L'objectif, c'est de présenter aujourd'hui l'organisation et les modalités de rémunération des astreintes pour l'ensemble des agents qui vont être mis à contribution pendant le plan canicule. Pour rappel, cela concerne l'ensemble du personnel, qu'il soit titulaire, stagiaire ou non-titulaire.

Le plan canicule est mis en place pour la période du 1^{er} juin 2023 au 15 septembre 2023 et il est à préciser que les astreintes seront mises en place dès l'activation du niveau d'alerte 3 par le préfet. Pour rappel, nous avons quatre niveaux d'alerte :

- un premier qui est mis en place automatiquement à partir du 1^{er} juin ;
- un deuxième niveau qui s'appelle « avertissement chaleur » et qui sera déclenché lorsque l'on aura une montée en charge de ce plan canicule en vue d'un éventuel passage au niveau 3 et de renforcer les actions de communication locales et ciblées ;
- un niveau 3 sur la base de la carte de vigilance météorologique de Météo France. Ce sont aussi les préfets des départements qui vont pouvoir déclencher ce niveau d'alerte 3 ;
- le dernier niveau, le niveau 4, qui est déclenché au niveau national par le Premier ministre sur avis du ministre chargé de la Santé et du ministre de l'Intérieur. Ce niveau correspond à une canicule avérée, exceptionnelle, très intense et durable avec apparition d'effets collatéraux dans différents secteurs.

Les indemnités des astreintes seront de 34,85 € pour les samedis ; les dimanches et jours fériés de 43,38 € et la journée en semaine, pour une journée classique, de 9 €. Il y a en plus du repos compensateur d'une demi-journée pour les samedis, dimanches et jours fériés. Ces montants seront majorés de 50 % lorsque l'agent sera prévenu de sa mise en astreinte pour une période donnée moins de 15 jours avant le début de cette période. Ce sont des montants qui ne varient pas par rapport à l'année précédente. On est exactement sur les mêmes montants.

À ces indemnités d'astreinte s'ajoutent des indemnités d'intervention. Là, on est sur des interventions de nuit à 11 € de l'heure plus 110 % du temps d'intervention en repos compensateur. Pour le dimanche et les jours fériés, entre 22 heures et 7 heures du matin, on sera à 22 € de l'heure avec 125 % du temps d'intervention. Là aussi, on reste sur des niveaux similaires à l'année dernière.

Monsieur le Maire :

Merci, Monsieur CHAMBERT. Est-ce qu'il y a des interventions ?

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur HÉRAUD :

Puisque l'on parle de rémunération et de primes, je voulais savoir si la municipalité avait étudié la possibilité de verser cette prime que l'État enjoint de verser aux agents des collectivités territoriales à la suite des négociations et de la réhausse du point d'indice. Merci.

Monsieur le Maire :

Je pense que votre question n'est pas liée aux astreintes, mais on note que l'État prend des décisions et que nous devons en assumer les conséquences, néanmoins. Est-ce qu'il y a des questions ? *Aucune manifestation dans la salle.* Je vous propose de passer au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

Monsieur le Maire met aux voix la délibération n° 23/050 – RESSOURCES HUMAINES – Plan Canicule – Organisation et modalités de rémunération des astreintes.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le Décret n°2005-542 du 19 mai 2005 fixant les modalités de la rémunération ou de la compensation des astreintes et des permanences des agents territoriaux,

Considérant que les attachés territoriaux, rédacteurs territoriaux, adjoints administratifs territoriaux et agents sociaux territoriaux sont appelés à assurer les astreintes pendant la période du 1^{er} juin 2023 au 15 septembre 2023, durant laquelle, sans être à la disposition permanente et immédiate de la ville, ils ont l'obligation de demeurer à leurs domiciles ou à proximité afin d'être en mesure d'intervenir pour effectuer un travail au service de l'administration,

Considérant la mise en place du Plan de Gestion d'une Canicule Départemental (PGDC) du 1^{er} juin 2023 au 15 septembre 2023 et la possible activation du niveau d'alerte 3 par le préfet des Yvelines,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ,

Article 1^{er} : **DÉCIDE** de recourir à des astreintes dans le cadre du fonctionnement des services lors de l'activation du Plan de Gestion d'une Canicule Départemental (PGDC) selon les modalités de rémunérations suivantes :

Mode de rémunération :

Libellés	Montant journalier d'astreinte	Repos compensateur
Samedi	34,85 €	½ Journée
Dimanche ou jour férié	43,38 €	½ Journée
Journée en semaine de 7H14 mn	9 €	-

Ces montants seront majorés de 50 % lorsque l'agent sera prévenu de sa mise en astreinte pour une période donnée moins de 15 jours avant le début de cette période.

Il appartiendra à l'autorité territoriale de déterminer si les périodes d'astreintes seront rémunérées ou compensées par un repos.

Article 2 : **PRÉCISE** que les interventions seront rémunérées sous forme d'indemnités horaires pour travaux supplémentaires soient compensées par une durée d'absence équivalente aux nombres d'heures d'intervention sauf la nuit, les dimanches et jours fériés où elles seront majorées de 50 % :

Libelles	Indemnité d'intervention	Repos Compensateur
Entre 18 heures et 22h00 heures et samedi entre 7 heures et 22 heures	11 € / heure	110 % du temps d'intervention
Entre 22 heures et 7 heures et dimanche et jours fériés	22 € / heure	125 % du temps d'intervention

Les bénéficiaires seront les cadres d'emplois des attachés territoriaux, rédacteurs territoriaux, des adjoints administratifs territoriaux et agents sociaux titulaires, stagiaires et non titulaires.

Les montants précités seront automatiquement révisés, sans qu'il soit besoin d'en délibérer à nouveau, dès qu'un texte législatif ou réglementaire le décidera.

Article 3 : **INFORME** que la présente délibération prendra effet dès qu'elle aura acquis son caractère exécutoire.

DCM 23/051 – FINANCES – Approbation du compte de gestion 2022 – Budget Ville

DCM 23/052 – FINANCES – Approbation du compte de gestion 2022 – Budget annexe Résidence Autonomie « Les Belles Vues »

DCM 23/053 – FINANCES – Approbation du compte de gestion 2022 – Budget annexe Assainissement

Monsieur le Maire :

Pour les points 2, 3 et 4, nous allons avoir une présentation commune par Monsieur BATTISTINI. Notez bien : pour les points 2, 3 et 4, on vous propose une présentation et ensuite un vote sur chacun des points. C'est bon ?

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur BATTISTINI :

Bonsoir. Comme vous le savez, il s'agira de discuter et voter les comptes de gestion ainsi que les comptes administratifs. Le compte administratif dresse le bilan des dépenses et recettes effectuées par la collectivité sur un exercice donné. Il permet d'apprécier la réalisation et la gestion effective du budget voté et constitue un arrêté des comptes de l'ordonnateur.

Le compte de gestion, quant à lui, retrace les comptes tenus par le comptable et la situation patrimoniale de la collectivité à la clôture de l'exercice. Les trois objets sont le budget principal (approbation du compte de gestion 2022), le budget annexe assainissement (approbation du compte de gestion 2022) ainsi que le budget annexe RALBV (approbation du compte de gestion 2022). Le compte de gestion est préparé par le comptable des finances publiques et comprend toutes les opérations constatées au titre de l'exercice budgétaire passé.

Les comptes administratifs 2022 du budget principal et des budgets annexes assainissement et RALBV sont en concordance avec les comptes de gestion du comptable des finances publiques et n'appellent aucune observation ou réserve.

Il sera demandé au Conseil municipal d'approuver les comptes de gestion 2022 du budget principal et des deux budgets annexes de la Ville.

Monsieur le Maire :

Est-ce qu'il y a des questions, s'il vous plaît ?

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur HÉRAUD :

Intervention hors micro.

Monsieur le Maire :

Nous présentions, comme je l'ai indiqué, le point n 2, n 3 et n 4, à savoir les approbations des comptes de gestion. Est-ce que vous avez des questions sur...

Monsieur HÉRAUD :

Et après on fera le compte administratif ?

Monsieur le Maire :

Dans la suite, nous ferons les différents points qui suivent dont le compte administratif. Tout à fait.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur LECLERC :

Juste une explication de vote. Ces trois points-là sont des décisions que je vais qualifier de technique ou administrative, qui disent que la comptabilité du Trésor public est la même que celle de la Ville. S'agissant de points totalement techniques, nous allons, comme d'habitude, voter favorablement. Nous réservons nos avis sur le compte lui-même pour les trois délibérations qui suivront, qui seront le compte administratif, qui est plus politique.

Monsieur le Maire :

Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention avant de passer au vote de chacun des points ? Non. Je vous propose donc de passer au vote pour le point n° 2 : approbation du compte de gestion 2022 – Budget Ville. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

Monsieur le Maire met aux voix la délibération n° 23/051 – FINANCES – Approbation du compte de gestion 2022 – Budget Ville.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-29, L.2121-31 et D.2343-2 à D.2343-5,

Vu le document sur pièces établi par Monsieur le Comptable des Finances Publiques pour l'exercice 2022, lequel comprend pour le budget principal de la Ville :

1. Les recettes et les dépenses faites pendant les douze mois de l'exercice 2022,
2. Les recettes et les dépenses concernant les valeurs inactives,

Vu le détail des opérations finales de l'exercice 2022 établi au regard des comptes mentionnés et présentant les recettes et les dépenses pour ledit exercice et pendant la journée complémentaire,

Vu le Budget primitif 2022, le budget supplémentaire et la décision modificative intervenus courant 2022,

Vu le Compte administratif de l'exercice 2022,

Considérant que le compte de gestion de Monsieur le Comptable des Finances Publiques a bien été transmis avant le 1^{er} juin 2023,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ,

Article 1^{er} : **ACTE** de la présentation faite du compte de gestion du budget principal de la ville dressé pour l'exercice 2022 par le Comptable des Finances Publiques.

Article 2 : **CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du compte administratif.

Article 3 : **DÉCLARE** que le compte de gestion de l'exercice 2022 du Budget Principal de la Ville, dressé par le Comptable des Finances publiques, visé et certifié conforme n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Article 4 : **APPROUVE** le compte de gestion de l'exercice 2022 du Budget Principal de la Ville.

Monsieur le Maire :

Point n 3 : approbation du compte de gestion 2022 pour le budget annexe résidence autonomie Les Belles-Vues. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

Monsieur le Maire met aux voix la délibération n° 23/052 – FINANCES – Approbation du compte de gestion 2022 – Budget annexe Résidence Autonomie « Les Belles Vues ».

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-31,

Vu le Compte de gestion 2022 du Budget annexe Résidence autonomie les Belles Vues, présenté par le Comptable des Finances publiques,

Vu le Compte administratif 2022 du Budget annexe Résidence autonomie les Belles Vues, présenté par le Maire,

Considérant que le Comptable des Finances publiques a bien repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui des titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés sur l'exercice 2022 et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre 2022 qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ.

Article 1^{er} : **DÉCLARE** que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2022, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Article 2 : **APPROUVE** le compte de gestion de l'exercice 2022 du Budget annexe Résidence autonomie les Belles Vues.

Monsieur le Maire :

Point n 4 : approbation du compte de gestion 2022 – Budget annexe assainissement. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire met aux voix la délibération n° 23/053 – FINANCES – Approbation du compte de gestion 2022 – Budget annexe Assainissement.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-31,

Vu le Compte de gestion 2022 du budget annexe Assainissement, présenté par le Comptable des Finances publiques,

Vu le Compte administratif 2022 du budget annexe Assainissement, présenté par le Maire,

Considérant que le Comptable des Finances Publiques a bien repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui des titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés sur l'exercice 2022 et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre 2022 qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ.

Article 1^{er} : **DÉCLARE** que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2022, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Article 2 : **APPROUVE** le compte de gestion de l'exercice 2022 du Budget annexe Assainissement de la Ville.

DCM 23/054 : FINANCES – Approbation du compte administratif 2022 – Budget Ville

DCM 23/055 : FINANCES – Approbation du compte administratif 2022 – Budget annexe Résidence Autonomie « Les Belles Vues »

DCM 23/056 : FINANCES – Approbation du compte administratif 2022 – Budget annexe Assainissement

DCM 23/057 : FINANCES – Affectation du résultat 2022 – Budget Ville

DCM 23/058 : FINANCES – Affectation du résultat 2022 – Budget annexe Résidence Autonomie « Les Belles Vues »

Monsieur le Maire :

On vous propose une présentation commune, mais bien sûr un vote distinct, pour le point n° 5, le point n 6, le point n 7, 8 et 9. Donc, on va du point 5 au point 9 à la fois pour les comptes administratifs et les affectations de résultats avec une présentation par Monsieur BATTISTINI et ensuite un vote précisant, bien sûr, chaque point.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur BATTISTINI :

J'ai le plaisir d'assurer aujourd'hui devant vous la présentation de notre compte administratif 2022. Vous l'avez à l'écran devant vous. Bien entendu, on va vous l'envoyer dès que la séance sera terminée par mail en PDF.

Chacun le sait, le compte administratif dresse le bilan des dépenses et des recettes effectuées par la collectivité sur un exercice donné. Pour rentrer en détail dans la présentation de notre compte administratif 2022, je vous proposerais d'aborder les points suivants : tout d'abord, nous allons vous présenter une consolidation des budgets de la Ville, puis un focus sur la section de fonctionnement, puis nous détaillerons l'exécution de la section d'investissement et enfin nous terminerons en faisant un point sur la gestion de la dette.

Monsieur le Maire :

Est-ce que vous avez des questions sur ces différents points ?

Monsieur BATTISTINI :

On commence par ça.

Monsieur le Maire :

Ah pardon !

Monsieur BATTISTINI :

Ça va être assez long.

Monsieur le Maire :

Oui, excusez-moi, excusez-moi.

Monsieur BATTISTINI :

Ça va être assez long.

Monsieur le Maire :

Trop d'efficacité. Il faut prendre le temps.

Monsieur GOUT :

Ça l'intéresse !

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur BATTISTINI :

On va parler de la consolidation des budgets. Pour 2022, les dépenses réelles de fonctionnement se sont élevées à 60,9 M€, les recettes réelles de fonctionnement à 57,4 M€. A cela s'ajoutent les excédents des exercices antérieurs pour 7,6 M€, ce qui nous donne donc un résultat global 2022 excédentaire de 4 M€.

Il faut changer les slides. Le budget principal vous est présenté sous forme de vue d'ensemble où on constate les grandes masses de dépenses et de recettes, aussi bien en fonctionnement qu'en investissement. Pour rappel, le budget se présente en dépenses et en recettes. Il comprend des opérations réelles correspondant à des entrées et des sorties de fonds et des opérations d'ordres, écritures comptables ne donnant lieu à aucun mouvement financier. Pour 2022, les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 45 M€, les recettes de fonctionnement à 48,7 M€, ce qui nous donne donc un excédent de fonctionnement de 3,6 M€. Ce chiffre est différent de l'épargne brute car il intègre des écritures d'ordres. L'épargne brute pour 2022 s'élève à 2,9 M€, malgré des régularisations à venir sur 2023, comme on en avait parlé lors du budget, de l'ordre de 2 M€ (1 M€ de subvention CAF et 1 M€ de filet de sécurité).

Sur la section d'investissement : les dépenses d'investissement se sont élevées, quant à elles, à 15 M€ et les recettes d'investissement à 15,2 M€. Le solde d'exécution de la section d'investissement 2022 est donc excédentaire à hauteur de 4,4 M€ et le solde déficitaire des restes à réaliser en 2022 à hauteur de 4,1 M€, ce qui nous donne donc une ressource de financement totale qui s'élève alors à 200 000 €, ce qui va donner un résultat de l'exercice 2022 de 3,8 M€ qui a déjà été affecté au budget 2023 au moment du vote du budget.

Concernant, maintenant, les recettes réelles de fonctionnement : pour l'année 2022, elles s'élèvent à 44,5 M€. Ces recettes comprennent bien évidemment, tout d'abord, la fiscalité directe. Ce produit s'est élevé à 21,9 M€, soit une augmentation de 1 M€ par rapport à 2021. Oui, notre recette fiscale est en augmentation mais je tiens à préciser tout de suite que cette augmentation n'est pas liée à un effet taux, puisque nous ne les avons pas augmentés. Cette recette fiscale supplémentaire est uniquement liée à l'augmentation forfaitaire indexée sur l'inflation des valeurs locatives décidée par l'État à hauteur de + 3,4 % et l'évolution physique des bases à hauteur de + 1,5 %. Cette évolution est le fruit du développement de la ville. Sur la réforme de la taxe d'habitation, précisons que le montant du dégrèvement dû par cette réforme s'est élevé à 7,2 M€ en 2022 pour 7 737 résidences principales imposées. Pour les 20 % des foyers les plus aisés, l'exonération accordée de 65 % a représenté 5,8 M€ pour 6 998 résidences principales imposées. L'attribution de compensation, produit qui nous vient de la Communauté d'agglomération Saint-Germain Boucles de Seine, est stable à hauteur de 4,4 M€. S'agissant des autres recettes fiscales, elles s'élèvent à 3,7 M€ et regroupent principalement la taxe sur l'électricité dont le produit perçu est de 500 000 €, les droits de place des marchés forains pour 400 000 €, les droits de mutation qui ont rapporté en 2022 2,8 M€. Ensuite, les produits des services représentent 5,8 M€ et proviennent principalement des recettes des prestations rendues aux usagers (restauration scolaire, périscolaire, centres de loisirs, activités sportives, stationnement payant, etc.). En outre, les autres produits ont représenté 2,9 M€. Ils comprennent, par exemple, les loyers perçus par la Ville ainsi que les cessions foncières à hauteur de 1,3 M€.

Ensuite, je souhaitais faire un zoom sur le chapitre 74 « dotations et participations ». La dotation globale de fonctionnement a pour objectif, d'une part, d'assurer des recettes stables et, d'autre part, d'atténuer les disparités de ressources des collectivités. On constate que la DGF continue de baisser mais à un niveau moindre : 131 € par habitant en 2022 contre 199 € par habitant en 2014. S'agissant des recettes de participations, elles se sont élevées à 1,5 M€ en 2022 contre 4,1 M€ en 2021. L'année 2021 reste une année exceptionnelle. En effet, la Ville a bénéficié de près de 700 000 € de compensation sur les pertes de recettes constatées en 2020 ainsi que de 355 000 € d'aide d'urgence du Département destinée aux commerçants. Comme indiqué précédemment, une régularisation de 1 M€ sera faite en 2022. Il convient de noter que 83 % de ces participations ont été versées par la Caisse d'allocations familiales (la CAF) des Yvelines, à hauteur de 1,2 M€.

Après la présentation de ces éléments sur nos recettes de fonctionnement, intéressons-nous désormais à nos dépenses de fonctionnement. Concernant les dépenses réelles de fonctionnement,

elles sont comptabilisées au compte administratif 2022 à hauteur de 40,4 M€. Premier poste de dépenses : les charges du personnel, le chapitre 012, qui ont représenté 25,7 M€. Nous constatons donc une hausse de 4,85 % par rapport à 2021. La masse salariale a été impactée par le glissement viellissement technicité (le GVT) qui correspond à l'avancée de carrière des agents municipaux, les chèques inflation, les trois hausses du SMIC, la hausse du point d'indice, l'impact de la réforme parcours professionnel, carrière et rémunération (le PPCR), les élections présidentielle et législatives, la mise en œuvre du RIFSEEP et enfin le versement d'une prime exceptionnelle en juillet 2022 aux agents de la collectivité. Les charges à caractère général ont représenté 11 M€ en 2022, soit une augmentation de 18,6 % par rapport à 2021. La Ville retrouve un niveau de dépenses d'avant crise mais doit faire face à une flambée des prix sur fond de reprise de l'économie en sortie de crise sanitaire accentuée par l'invasion russe en Ukraine. Les contributions versées au titre du chapitre 65 se sont élevées à 2,5 M€. Ces dépenses comprennent principalement 300 000 € d'indemnités frais de mission, formations et cotisations des élus, 300 000 € de participation au financement du CCAS et près de 100 000 € à la résidence Les Belles-Vues, 200 000 € de contribution à l'école Sainte-Thérèse, 1,1 M€ de contribution à la brigade des sapeurs-pompiers de Paris, 500 000 € de subventions versées aux organismes de droit privé. La contribution de la Ville au fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (le FPIC) s'est élevée, quant à elle, à 900 000 €.

Ensuite, J'ai mis un petit focus sur les charges de personnel. On peut voir que, principalement, le personnel titulaire représente 42,4 % de ces charges, soit près de 11 M€. Le personnel non-titulaire et apprentis ainsi que les emplois d'avenir représentent 7,3 M€, soit 28,5 % de l'ensemble de ces charges. Ensuite, les cotisations sociales, que ce soit l'URSSAF, les retraites, les assurances, etc., représentent 24 % des charges, soit 6,3 M€.

Ensuite, dans les dépenses et dans les charges un peu mineures, on a le versement de transport et de CNFPT à hauteur de 500 000 €, les autres charges sociales à hauteur de 400 000 € et les autres charges et personnel extérieur à hauteur de 170 000 €.

Ensuite, concernant les recettes réelles d'investissement, elles se répartissent entre celles d'équipement pour 7,1 M€, comme vous voyez sur la gauche du tableau, et le remboursement en capital de la dette pour 800 000 €. Nous y reviendrons tout à l'heure lors du point sur la gestion de la dette. Les investissements réalisés en 2022 se sont essentiellement concentrés sur les secteurs prioritaires de la municipalité. Je vous laisse le soin de prendre connaissance de nos principaux investissements sur l'ensemble des slides qui vont suivre.

On va commencer par l'éducation. Cela comprend :

- 1,3 M€ pour les travaux de réhabilitation du groupe scolaire BBK ;
- 100 000 € pour l'installation de bornes wifi dans différents bâtiments scolaires ;
- 100 000 € dont 60 000 € de restes à réaliser d'études pour la construction du nouveau pôle éducatif.

Concernant l'aménagement urbain et les espaces publics :

- 400 000 € dont 130 000 € de restes à réaliser de surcharges foncières liées aux opérations 5 et 5bis rue Séverine et 21-23 rue du Commandant-Raynal ainsi qu'au 10bis rue Gabriel-Péri ;
- 1,6 M€ dont 600 000 € de restes à réaliser concernant les travaux de réfection de voirie, de réseaux et d'espaces publics ;
- 500 000 € dont 270 000 € de restes à réaliser pour l'entretien et la réfection des parcs et espaces verts.

Sport et jeunesse :

- 100 000 € pour la réfection du sol de la salle du gymnase Guimier 2 ;
- 100 000 € pour l'entretien des équipements.

Travaux équipements de service :

- 900 000 € pour les travaux d'entretien et de mise aux normes des bâtiments communaux ;
- 200 000 € dont 100 000 € de restes à réaliser de travaux de ravalement des façades de l'hôtel de ville ;

- 700 000 € dont 500 000 € de restes à réaliser d'acquisition de véhicules, mobiliers et de matériel.

Concernant la culture :

- 1,4 million dont 200 000 € de restes à réaliser de travaux de réhabilitation de la médiathèque Jules-Verne ;
- 100 000 € dont 50 000 € de restes à réaliser de frais d'études liés à la réhabilitation de la maison Schœlcher (diagnostic de la structure, conception de la future maison) ;
- 30 000 € de restes à réaliser pour l'étude de faisabilité pour la rénovation de l'église Saint-Nicolas.

Concernant la sécurité et la prévention :

- 200 000 € dont 133 000 € de restes à réaliser pour la vidéosurveillance et des équipements pour la police municipale.

Concernant le soutien au logement et au commerce :

- 26 000 € pour la remise aux normes de l'appartement de l'école Velter ;
- 18 000 € pour la réhabilitation électrique du pavillon 33 avenue Foch ;
- 18 000 € pour le remplacement des clôtures au 105 rue Ledru-Rollin.

Sur la petite enfance, la famille et la santé :

- 3,5 M€ dont 3,2 M€ de restes à réaliser pour la construction de la crèche Les Choupiçons ;
- 100 000 € pour travaux de réfection des toitures sections Bouton d'or et Lila de la crèche Les Bruyères ;
- 100 000 € d'achat de matériels divers pour les crèches.

Concernant, maintenant, la gestion de la dette : comme on le voit à l'écran, l'encours de la dette municipale au 1^{er} janvier 2023 s'élève à 7,2 M€ contre 8,1 M€ au budget primitif 2022. La capacité de désendettement de la Ville se situe maintenant à 2,5 années.

On va passer maintenant aux budgets annexes, notamment celui de l'assainissement. Déjà, il faut savoir que le budget est équilibré parce qu'il est entièrement remboursé par l'Agglomération. Concernant les dépenses, vous les avez sur la gauche du document. Je vais vous lire les principales. On a 156 000 € sur l'entretien et réparation des réseaux. On a 53 000 € sur la suppression du plateau surélevé et la création de deux avaloirs au carrefour Louise-Michel, intersection Ferdinand-Buisson. On a 30 000 € sur le remplacement des tampons assainissement boulevard Jean-Jaurès et 31 000 € sur le changement du bac à graisse de la cuisine centrale. Vous avez l'ensemble sur la présentation.

On va maintenant voir le budget annexe des Belles-Vues. Au niveau des dépenses, on a à peu près 600 000 € de dépenses, majoritairement en charges du personnel à hauteur de près de 300 000 € ; la location du bâtiment à hauteur de 140 000 € ; les fluides, communication et prestations à hauteur de 73 000 € ; 50 000 € pour l'entretien du bâtiment et des matériels ; 41 000 € d'amortissement et 4 000 € de dépôts et cautionnements. Concernant les recettes, on a près de 450 000 € de produits de la tarification ; 128 000 € de prestation Cimade ; on a 140 000 € de subventions Ville ; 41 000 € d'amortissement ; 26 000 € de forfait autonomie. On a un excédent de résultat 2021 que l'on a intégré de 128 000 €.

L'affectation du résultat 2022 : au niveau du budget principal, on voit que le résultat de fonctionnement excédentaire de clôture était d'environ 3,6 millions. Le résultat d'investissement excédentaire de clôture, hors restes à réaliser, était à hauteur de 4 363 000 €. Le solde des restes à réaliser était de 4,1 M€. Les ressources de financement d'investissement, compte tenu des restes à réaliser, est de 226 000 €. En affectation, on a donc une reprise au compte 01 du résultat d'investissement excédentaire de clôture 2022 hors restes à réaliser à hauteur de 4 363 000 €. On a une reprise au compte 02 du résultat de fonctionnement excédentaire à hauteur de 3,6 M€.

Concernant les affectations de résultats, cette fois sur les Belles-Vues, on a un résultat de fonctionnement excédentaire de clôture de 83 000 €. On a un résultat d'investissement excédentaire de clôture hors restes à réaliser de 99 000 €. On a donc un solde des restes à réaliser de 5 477 €, ce

qui nous donne donc des ressources de financement d'investissement compte tenu de restes à réaliser de 94 000 €. En termes d'affectation, on a une reprise au compte 01 du résultat d'investissement excédentaire de clôture 2022, hors restes à réaliser, de 99 834 € et une reprise au compte 02 du résultat de fonctionnement excédentaire de 83 888 €. Je vous remercie.

Monsieur le Maire :

Merci Monsieur BATTISTINI pour cette présentation synthétique mais exhaustive. Est-ce qu'il y a des questions ?

Monsieur le Maire donne la parole à Madame BELALA :

J'ai une assez longue intervention sur le budget, sur le CA Ville pour commencer. Après, j'aurai des remarques sur le CA assainissement. Tout d'abord, sur la forme du rapport de présentation : j'ai déjà eu l'occasion de faire des remarques à Monsieur BATTISTINI dans le cadre de la commission finances. Au début de ce mandat, nous avons un rapport de présentation du compte administratif très détaillé qui permettait de pointer les dépenses et les recettes par comptes, ce qui nous permettait de faire aussi facilement le lien avec le document du compte administratif présenté par nature, qui est un document de près de 200 pages, que l'on n'a évidemment pas passé en revue ce soir. Écoutez, je n'aurais pas dû féliciter Monsieur LEMETTRE, votre ancien Adjoint aux finances, sur ce formalisme parce que cette année, en lisant le rapport de présentation, j'ai vraiment eu l'impression que tout ce qui permettait d'être pédagogique et lisible avait disparu. Nous avons cette année un rapport de présentation où rien n'est fait, bien au contraire, pour faciliter notre travail d'analyse. Il faut littéralement refaire manuellement certains calculs pour avoir une base de comparaison avec le rapport de présentation du CA 2021. Et que dire du temps passé ? En tout cas, moi, j'ai passé beaucoup de temps à faire la synthèse d'informations dispersées dans tout le document, quand elles étaient auparavant regroupées de façon thématique et pédagogique. Voilà pour la transparence et le respect des personnes qui lisent ce rapport de présentation.

Sur le fond, en préambule, je vais redire là, je vais revenir aux inquiétudes qui avaient été exprimées au moment du vote du budget 2022 en mars l'an dernier. Au niveau des dépenses de fonctionnement, vous avez fait preuve de trop d'optimisme concernant tout d'abord l'impact de l'inflation. Les dépenses générales liées à l'énergie, aux fournitures, prestations de services, locations, entretiens, maintenances, honoraires sont en hausse, comme vous l'avez dit tout à l'heure, de 18,6 % l'an dernier, ce qui cache en réalité de fortes disparités selon les postes et la tendance à la hausse se poursuivra en 2023.

Concernant également les dépenses de personnel, nous avons dû passer par une décision modificative du budget en novembre dernier afin d'ajuster les crédits liés à la masse salariale pour plus de 800 000 € liés à la nouvelle réglementation RIFSEEP, à la revalorisation du SMIC au 1^{er} août, aux allocations-chômage, reclassements des catégories B, dégel du point d'indice, etc., mais aussi certainement à l'embauche de contractuels suite aux départs de fonctionnaires territoriaux. Les dépenses de personnel sont finalement en hausse de 4,85 % en 2022.

Enfin, alors que le contexte financier était favorable et les taux d'intérêt encore bas en début de mandat, vous n'avez pas recouru à l'emprunt, faisant ainsi le choix de priver la Ville de ressources supplémentaires. À quoi bon se vanter comme vous le faites que la Ville est quatre fois moins endettée qu'une Ville de même strate quand nous avons une importante dette d'équipement ? Constat d'ailleurs qui vous avait conduit, en 2020, à proposer un programme promettant plus de 80 millions d'investissement sur six ans. Cela étant dit...

Monsieur GOUT :

Il n'écoute même pas !

Madame BELALA :

Je parle pour les Ovillois avant tout, j'ai envie de dire.

Monsieur le Maire :

Merci Monsieur GOUT mais on respecte la parole de chacun, donc respectez-la aussi.

Madame BELALA :

Cela dit...

Intervention hors micro d'un élu.

Madame BELALA :

Je peux continuer, si cela ne vous dérange pas ? Cela étant dit, le compte administratif nous apprend que seulement 41,88 % des dépenses d'équipement ont été réalisées et que plus de 40 % des crédits ont été reportés en 2023. Entre capacité d'autofinancement qui diminue et report d'année en année des projets, on peut se demander si la nouvelle crèche du parc Charles-de-Gaulle ne sera finalement pas la seule réalisation de ce mandat.

Après ce long préambule, je voudrais revenir sur certains points. Pour commencer, les dépenses de fonctionnement. J'ai parlé précédemment des hausses liées au RIFSEEP, dégel du point d'indice mais l'examen du compte administratif 2022 montre, concernant les charges de personnel, une accélération du recours aux contrats de droit privé pour procéder au recrutement des agents municipaux. En 2022, vous l'avez dit tout à l'heure, plus de 7 M€ ont été dépensés pour recruter du personnel non titulaire, mais c'est en progression de 38,3 % depuis 2021.

Concernant les charges à caractère général, vous avez compacté dans une ligne fluides tout un tas de dépenses en indiquant une hausse de 40,4 % – ce qui est évidemment énorme – par rapport à 2021. Mais si on fait le focus sur, par exemple, l'eau, l'augmentation est de 60,7 % par rapport à 2021 et quant à l'électricité, c'est + 72,5 %. Concernant le gaz, sauf erreur de ma part, la Ville bénéficiait d'offres de marchés à tarif bloqué jusqu'au 31 décembre 2022, ce qui a limité les dégâts.

Ensuite, aucun commentaire sur certains dérapages en termes de dépenses, notamment concernant la communication, publicité, relations publiques (+ 400 000 €, ce qui représente + 17 % par rapport à 2021) et tout un tas d'études et de recours à des cabinets privés (+207 % par rapport à 2021). Ce n'est pas compliqué : à chaque problématique, vous faites appel à un prestataire privé. Par exemple, moi, j'avoue avoir été stupéfaite que vous ayez besoin de recourir à une AMO extérieure pour revoir le marché de nettoyage de la commune.

Concernant les dépenses d'investissement : pardon, je vais redire ce que vous avez dit, Monsieur BATTISTINI. Les dépenses d'investissement se sont élevées en 2022 à 8,1 millions dont 8 millions de dépenses réelles avec 6,9 millions de restes à réaliser. Je souhaiterais rappeler ce qui était prévu au budget prévisionnel 2022. En termes de dépenses sur opérations, on avait 6,045 M€ de prévus et les dépenses hors opérations représentaient plus de 7 millions, ce qui représentait donc une enveloppe prévue de plus de 13 M€.

Je voudrais revenir aussi sur le taux d'exécution du budget. Étonnamment – et ça aussi, je vous l'avais dit, Monsieur BATTISTINI – le rapport de présentation ne rappelle pas que le BP 2022, voté en mars l'an dernier, a été réajusté de façon très notable via un budget supplémentaire le 27 juin 2022. Je n'avais jamais vu, pour ma part, un tel budget supplémentaire avec autant de postes de dépenses et de recettes revus seulement quelques semaines après le vote du budget prévisionnel. Après, nous avons également réajusté le budget – je l'ai déjà dit tout à l'heure – via une décision modificative de novembre 2022. En réalité, si on se réfère au budget prévisionnel, le taux d'exécution dépasse les 100 %. Vous nous annoncez des dépenses de personnel avec un taux d'exécution à 99,72 %, mais si on considère le BP, en vérité, on est à 104 %. Et concernant les dépenses réelles, vous nous annoncez un taux d'exécution à 94,68 %. En réalité, on est à 101 % si on se base sur le BP seul. Je l'ai déjà dit tout à l'heure, les dépenses d'équipement ont, elles, un taux d'exécution de 41,88 % sur l'année 2022. Rappelons que nous avons eu des vifs débats l'an dernier dans cette enceinte sur la sincérité du budget prévisionnel. Je crois que les commentaires que je viens de faire sur le taux d'exécution parlent d'eux-mêmes à ce sujet.

Concernant la capacité d'autofinancement... Pardon, c'est très long mais il y a beaucoup de choses à dire. De plus, on est à mi-mandat ; il ne faut pas l'oublier. Il est aussi important de faire une analyse précise de ce CA à mi-mandat.

La capacité d'autofinancement : est-ce que j'ai besoin de rappeler que c'est la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement ? Vous avez, dans le document, rappelé le montant des CAF depuis 2014. On voit que la CAF 2022 est au plus bas depuis justement 2014 et qu'elle a diminué de 50 % par rapport au CA l'an dernier. Dans ce contexte, il est plus que légitime de s'interroger : quelle est votre stratégie pour remonter le niveau de la CAF ? Durant la campagne, vous aviez annoncé que vous feriez des économies substantielles sur le budget de fonctionnement de façon à augmenter la capacité d'autofinancement de la Ville pour financer les nombreux projets que vous aviez promis. Or c'est exactement le contraire qui est en train de se produire. Bien sûr, vous faites face à des dépenses contraintes liées au personnel, liées également au contexte inflationniste. Mais on note aussi, comme je l'ai dit tout à l'heure, un fort dérapage concernant des dépenses pour des études non liées à des projets d'investissement. Il y a des recours à des cabinets privés et que dire de l'opération Houilles à voix haute qui représente plus de 200 000 €, entre le recours au cabinet et toute la communication qui s'y rattache ?

Quelle est aujourd'hui, Monsieur le Maire, votre marge de manœuvre pour les trois ans qui viennent ? Vous n'avez pas dépensé de façon... Nous ne voyons pas la stratégie de baisse des dépenses de fonctionnement qui permettrait un rattrapage et d'augmenter notablement la CAF, sauf à augmenter de façon considérable les recettes des services et autres frais de stationnement. Et vous avez aussi fait le choix de ne pas augmenter les impôts locaux pour préserver votre autofinancement comme d'autres maires l'ont fait ; je pense notamment au Maire de Maisons-Laffitte qui était pourtant très opposé à cette hausse des impôts mais qui a dû s'y résoudre cette année. Comment, alors, allez-vous financer vos projets ? C'est toute la question qui nous interroge aujourd'hui. Vous avez annoncé, via le plan pluriel d'investissement, que vous comptiez sur une très forte part de subventions mais on reste dubitatif car il s'agit quand même avant tout de promesses ou de perspectives. L'argent ne sera touché qu'une fois les projets lancés.

Enfin à mi-mandat, Monsieur le Maire, quelle est donc, au terme du rapport d'audit du patrimoine et de l'élaboration du schéma directeur immobilier, votre stratégie en matière de vente et d'acquisition du foncier ? Les choix budgétaires et politiques que vous faites aujourd'hui pèseront lourdement sur l'avenir de notre commune. Je suis à la fois, me concernant, très inquiète sur les conséquences de la stratégie financière suivie par votre majorité. Je vous remercie.

Monsieur le Maire :

Merci de cette intervention. Peut-être Monsieur BATTISTINI pour réagir. J'ai noté quelques questions à la fin, notamment sur la stratégie peut être foncière et patrimoniale et sur la capacité à dresser les projets d'investissement du mandat.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur BATTISTINI :

Bonsoir Madame BELALA. La plupart de votre intervention était un avis sur lequel je ne peux pas forcément répondre ou contester. Chacun peut se faire son avis. Juste, j'ai noté quelques points. Vous vous plaignez un peu des dépenses, de tout ce qui est frais d'études, etc. Il faut savoir que ce n'est pas forcément du récurrent. Cela n'impacte pas l'avenir. Ce qui impactera l'avenir, ce sont des dépenses « récurrentes », notamment du 012, donc des charges de personnel. Là aussi, on a une vraie stratégie là-dessus pour nous permettre, dans les années qui viennent, d'augmenter notre CAF, donc de bien maîtriser cette masse RH malgré toutes les augmentations. On sait qu'il risque d'y en avoir, dans les semaines qui viennent, une nouvelle.

Sur nos marges de manœuvre, je suis assez stupéfait que vous nous auriez conseillé de faire comme Maisons-Laffitte, d'augmenter les impôts et que vous nous reprochiez de ne pas avoir augmenté les impôts. C'est un choix. On préfère augmenter nos recettes en faisant payer peut-être un peu plus les utilisateurs qui utilisent les différents services de la Ville plutôt que de taper dans la poche de tous

les Ovillois. C'est un choix. On en a fait un différent du vôtre. Apparemment, vous auriez augmenté les impôts. C'est votre choix. Les Ovillois seront heureux de l'apprendre ce soir.

Concernant les travaux que l'on va réaliser à la suite du schéma directeur immobilier : tous les travaux que l'on va faire à la suite du schéma directeur immobilier vont nous permettre également de diminuer un peu nos charges de 011, donc les charges « courantes ». La somme de la maîtrise du personnel ainsi que la maîtrise du 011, une fois que l'on aura fait des travaux suite à la fin « du travail » de l'AMO sur le schéma directeur immobilier, vont nous permettre de dégager suffisamment de CAF et cela sera couplé avec le fait que nous risquons – il y a de fortes chances pour ça – d'emprunter dans le futur. Au début de votre intervention, vous nous avez reproché de pas emprunter. Cela risque d'être le cas l'année prochaine et cela ne me surprendra même pas si, dans un an, vous dites le contraire de ce que vous dites ce soir et que vous nous reprochiez d'avoir emprunté parce que ce n'est pas le moment, parce que c'est trop tard, c'est trop tôt. En tout cas, cela risque d'arriver. Si cela est le cas, je compte donc sur vous pour ne pas nous le reprocher. Je vous remercie.

Monsieur le Maire :

Madame BELALA, je vous laisse réagir et ensuite on peut donner la parole aux autres Conseillers.

Madame BELALA :

Je vous remercie. Monsieur BATTISTINI, soyons sérieux, s'il vous plaît : à quel moment vous ai-je dit que... Vous déformez sciemment mes propos. J'ai envie de dire que c'est une tactique bien connue. Vous ne répondez, bien sûr, pas à ma question. Je vous dis qu'aujourd'hui, vous avez une CAF qui s'effondre, vous avez des dépenses de fonctionnement qui explosent et il n'y a pas beaucoup de marges de manœuvre. Je l'ai dit, en plus je l'ai dit ; je connais quand même parfaitement les règles : c'est soit on augmente les impôts et/ou on réussit à augmenter drastiquement les recettes, notamment des produits et services, etc. ou alors on baisse drastiquement les dépenses. Moi, je ne vois pas où, de façon très notable, vous allez pouvoir augmenter vos recettes de fonctionnement. On n'est pas sur une trajectoire de baisse des dépenses de fonctionnement, bien au contraire. Effectivement, dans ce cadre-là, vous avez fait le choix de ne pas augmenter les impôts locaux. Moi, je vous pose donc la question. Vous n'avez pas beaucoup de marges de manœuvre et vous n'avez pas non plus relevé le fait que je craigne que, sur ce mandat, la seule réalisation soit finalement la crèche Charles-de-Gaulle, parce qu'on voit difficilement comment vous allez, d'ici la fin du mandat, pouvoir financer d'autres projets. Très bien, vous allez recourir à l'emprunt. Je ne vois pas du tout comment je pourrais vous reprocher de recourir à l'emprunt puisque, effectivement, comme vous l'avez dit, depuis le début du mandat, je pointe chaque année le fait que l'on ne recourt pas assez à l'emprunt. Simplement, pour pouvoir maintenant rembourser l'emprunt, il faut avoir une santé financière suffisante. Ce ne sont pas les perspectives que vous nous présentez ce soir. Et ce que vous oubliez aussi de dire, c'est que dans le contexte actuel, notamment de hausse des taux d'intérêt, emprunter coûtera plus cher. Donc, je suis au regret que vous n'ayez pas fait preuve de prudence comme certains vous l'avaient conseillé en début de ce mandat. Je vous remercie.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur BATTISTINI :

Sur le timing de l'emprunt, je ne vais pas répéter ce que j'ai dit dans le cadre du budget il y a quelques semaines. Juste, sur la capacité d'emprunter et le fait que notre CAF soit plus basse en 2022, je vous rappelle juste qu'il nous manque 2 M€, que ce soit le filet de sécurité ou le million de la CAF. En fait, notre CAF serait plutôt autour de 5 M€ - 4,9 M€, ce qui est à peu près la moyenne des années précédentes. Il n'y a donc pas moyen de s'inquiéter plus que cela là-dessus.

Monsieur le Maire :

Peut-être pour résumer un peu ce que vient de dire Monsieur BATTISTINI : un, les indicateurs financiers de la Ville sont bons. Donc, je pense que ça, c'est sans ambiguïté face à ce compte administratif. Deuxièmement, comment est-ce qu'on fait – et on a cette vraie inquiétude – comment est-ce qu'on fait pour préserver la liberté de la commune à décider des projets qu'elle souhaite

porter et à adresser les besoins des habitants et des futurs habitants ? C'est vrai que c'est une vraie problématique. On a fait face à des décisions qui sont extérieures à la collectivité, qui ont fortement impacté son fonctionnement dès 2022 – vous l'avez indiqué – avec le dégel du point d'indice qui n'avait pas été augmenté depuis des années. La seule façon de garantir notre liberté d'action en tant que collectivité, c'est donc d'être vigilant sur nos propres dépenses et notre fonctionnement. C'est notre principale préoccupation : comment mieux maîtriser ? Comment être plus efficace ? Parfois aussi avec moins de ressources comme l'avenir nous le présage. Et cela a été indiqué tout à l'heure, de nouvelles annonces ont été faites sur l'évolution du point d'indice. Oui, il faut s'y repréparer : qu'on le veuille ou non, à masse salariale égale en termes d'effectif, par exemple, on va se retrouver avec des augmentations en termes de budget. Cette liberté-là, elle doit donc se conquérir avec une bonne gestion et c'est tout le travail que nous menons et ce sont également les indicateurs financiers de ce compte administratif qui les traduisent.

Ensuite, comment envisager nos investissements ? Nous l'avons dit et redit, à la fois parce que le bon indicateur financier de la dette et notre capacité à se désendetter sont bons, donc notre solvabilité financière est bonne pour pouvoir emprunter et surtout notre stratégie majeure est de pouvoir recourir à un fort subventionnement de nos projets d'investissement. Jusqu'à présent, en effet, sur la crèche Charles-de-Gaulle que vous avez citée, nous avons une forte part d'investissement, de subventions de la part notamment du Conseil départemental des Yvelines et de la CAF (la Caisse d'allocation familiale). Donc cela fonctionne et cela nous permettra d'envisager l'avenir de façon sereine au service des Ovillois.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur LECLERC :

Oui. Merci, Monsieur le Maire. En préambule, avant tous les commentaires, l'explication de notre vote. Le compte administratif, c'est la copie réalisée d'un budget auquel nous étions défavorables, donc nous voterons contre. Déjà, ça, c'est la première des explications. La deuxième : je ne vais pas reprendre tous les points qui ont été évoqués. On n'est pas forcément toujours d'accord sur tout, mais il y a beaucoup de points que l'on partage dans l'analyse qui a été faite, notamment sur l'évolution des dépenses. Je vais juste en prendre quelques-uns. Une inquiétude, d'abord. Une inquiétude sur ce budget qui, à ma connaissance, est un des premiers depuis longtemps – y en a-t-il déjà eu ? – qui fasse apparaître un déficit de fonctionnement avant même d'être équilibré soit par le report de résultats des exercices antérieurs, soit – on peut l'équilibrer comme on veut – par la ligne d'investissement à côté. Mais jusqu'à preuve du contraire, le budget de fonctionnement est là pour financer l'investissement et pas pour être équilibré par l'investissement. Vous nous avez expliqué qu'il y avait des raisons exceptionnelles. Très bien. Mais vous ne pouvez pas nous enlever ce constat et cette inquiétude qui sont tout à fait naturels par rapport à une situation qui, elle, est beaucoup moins naturelle.

On observe également – c'est vrai que cela a déjà été dit – un taux de réalisation de l'investissement qui est très faible – c'est votre document qui l'indique – de 42 %. J'ai l'impression que cela confirme quelque chose qui avait été débattu au moment des budgets et ce sont des chiffres qui confirment des questions qui avaient été posées. A-t-on la capacité... Finalement, quelle est notre capacité à faire ? Est-ce qu'inscrire au budget plus en investissement a un sens si, finalement, on est sur une tendance de réalisation, une capacité à faire qui est à peu près toujours la même ? La question – comment dire ? – ou la critique que cela soulève, c'est finalement : qu'est-on capable de faire ? Et avec une dépense, cette année, réelle en investissement de 7 M€, vous imaginez bien que cela peut surprendre les Ovillois qui, en multipliant par six années – sept fois six, 42 – se trouvent très, très loin des 80 millions d'investissement qui avaient été promis dans le programme de campagne. On n'est pas là à chercher à questionner le programme que vous aviez inscrit. La question, c'est : quelle est la faisabilité ? Quelles sont les solutions ? Quelles sont les trajectoires que vous envisagez pour répondre à cette problématique de capacité à faire ?

Toujours par rapport à ce déficit qui, finalement, se retrouve équilibré par des lignes exceptionnelles de fin d'année : l'année dernière, on vous avait questionné, au moment d'une décision modificative budgétaire de novembre, sur un budget modificatif qui était abondé de 1,3 million de recettes, qui était un complément de résultat. Je vous avais questionné sur l'origine de ce complément de

résultat. Vous aviez dit : cela nous est transféré de l'Agglo, c'est de la recette assainissement. Est-ce que ce transfert de l'Agglo a bel et bien eu lieu ? Et si oui – à la question que je vous avais posée, vous aviez dit on va creuser la question mais je n'ai pas eu de retour depuis – pourquoi ce complément de recettes émanant de l'épargne sur les factures d'eau depuis des années pour financer des futurs projets d'assainissement, des futurs investissements d'assainissement, pourquoi n'avez-vous pas fait le choix de le basculer vers le budget annexe assainissement ? C'est une des rares opportunités de fléchage que l'on a en comptabilité publique, les budgets annexes. Si vous fléchez vers l'assainissement, parce que c'est de là que cela vient, au moins, cette somme, elle est réservée pour faire des projets d'investissements demain. En ne le faisant pas, cette somme perçue, elle vient équilibrer le déficit de gestion exceptionnel. Cela confirme les inquiétudes que nous avons tout à l'heure. Qu'en est-il finalement de cette réserve de 1,3 million ? Est-ce qu'elle existe encore ? Est-ce qu'elle pourra bel et bien être réservée à des futurs investissements d'assainissement ?

Toujours pareil. Je suis toujours sur ce même déficit. C'est vrai qu'il est exceptionnel mais il est équilibré par des recettes exceptionnelles, entre autres. Si on ne prend donc pas celles de l'assainissement, on peut en prendre une autre. L'année dernière, il y a eu une recette exceptionnelle qui est liée à la vente de terrains de la Ville à hauteur de 1,3 million, vous avez indiqué. Je vous ai déjà posé la question, mais finalement on n'a pas encore de réponse. Si on équilibre un budget annuel par la vente de patrimoines municipaux, quelle est la perspective de reconstitution du patrimoine ? Est-ce que vous prévoyez des acquisitions ? Comment on fait pour que quand une vente... Parce que normalement les ventes du patrimoine ne sont pas censées équilibrer le budget, elles sont là pour financer les futurs investissements.

Une autre remarque qui a déjà été faite mais qui mérite quand même d'être rappelée : c'est vrai que l'année dernière, il y a eu des débats assez vifs sur la notion de sincérité du budget. Il y a quelques indicateurs, effectivement, qui nous laissent à penser – ce sont les chiffres qui en parlent – que la question – même si on n'est pas d'accord sur la conclusion – était légitime : c'est le taux de réalisation, par exemple, des inscriptions budgétaires en ressources humaines. On est sur une dépense dans l'année qui est supérieure au budget primitif. On l'avait dit au moment du vote du budget primitif d'ailleurs. Cela a été abondé en cours d'année. Il y a eu l'augmentation du point d'indice, etc. Au final, grâce à vos ajustements, on se retrouve avec une dépense qui est finalement à 99 % du budget ajusté en cours d'année alors qu'il y a des postes vacants. Donc, normalement, il y a toujours une réserve en ressources humaines quand il y a des postes vacants, puisque si les emplois que l'on cherche à pouvoir étaient pourvus, on n'aurait pas eu les ressources pour combler et pour payer ces emplois.

Enfin, parce que je m'étais promis de ne pas balayer tout ce budget – la plupart des remarques, finalement, sont des remarques que l'on avait déjà faites au moment des votes du budget de l'année dernière ou encore de cette année – je voudrais souligner, puisque vous parlez de la maîtrise qui va s'imposer des dépenses, de certains postes de dépenses dont on avait parlé cette année au vote du budget comme, par exemple, toutes les études hors investissement qui ont augmenté de 400 000 € cette année. Vous avez dit à l'instant, Monsieur BATTISTINI, en réponse à Madame BELALA que ce n'était pas un récurrent. Très bien. En revanche, il y a quelque chose qui a l'air d'être récurrent : c'est le poste communication, dépenses publicitaires. Celui-là – je le disais au moment du vote du budget, les chiffres le confirment – il s'envole par rapport à ce qu'il était il y a quelques années. Cela ne va donc pas dans la tendance de la réduction des dépenses de fonctionnement, sauf à être capable de nous indiquer d'autres lignes sur lesquelles il pourrait y avoir des optimisations.

Et pour finir, vous vous êtes appuyé tout à l'heure, Monsieur BATTISTINI, en parlant de perspectives, pour répondre à Madame BELALA, sur les enseignements que vous tirez du schéma directeur immobilier. Écoutez, cela m'intéresse beaucoup. Je l'ai peut-être raté mais en tout cas, il ne me semble pas qu'on en ait débattu dans la commission qui parle d'urbanisme, de travaux, etc. Donc si vous avez un schéma directeur immobilier ou pour le moins une esquisse qui vous permet de tirer des conclusions et des perspectives, écoutez, cela nous rassurerait de pouvoir nous rassurer, nous aussi, en le consultant et en voyant ce que vous comptez en faire. J'imagine que vous envisagez de

nous le transmettre à l'issue de ce Conseil pour que l'on puisse partager non pas vos réjouissances mais en tout cas vos perspectives un petit peu plus optimistes que les nôtres.

Monsieur le Maire :

Merci. Monsieur BATTISTINI, peut-être quelques éléments de réponse sur les ventes des biens peut-être, sur le taux d'exécution du budget de fonctionnement en ressources humaines. J'ai noté également des questions sur le budget d'assainissement et je pense qu'il faut rappeler, peut-être, cette notion d'équilibre dans le compte administratif.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur BATTISTINI :

Bonsoir, Monsieur LECLERC. Merci pour vos questions. Sur votre premier « bilan » de ces résultats sur 2022, vous le savez, les 2 millions qui manquent, vous ne semblez pas vouloir les attribuer à 2022 parce qu'ils ne sont pas formellement écrits. Je compte donc sur vous, l'année prochaine, quand on aura le compte de 2023, pour ne pas retirer 2 millions en disant que non, cela ne compte pas, c'était pour l'année dernière. Parce que si vous ne les comptez pas cette année, il faudra les compter l'année prochaine et il ne faudra pas dire l'année prochaine que l'on a 2 millions de trop.

Sur notre capacité à faire, vous avez évoqué une potentielle « limite » et je vous comprends. Que ce soient 7, 8, 9 millions, même si c'est 9 millions, cela est inférieur à ce que l'on devrait faire en année forte. C'est sur cela que je vous rejoins. Après, ce qu'il faut savoir, c'est que la somme que nous allons dépenser n'est pas forcément une énorme charge de travail supplémentaire pour nos services. Si on paye une entreprise extérieure pour faire des travaux – je ne sais pas – à 10 millions d'euros et que l'entreprise extérieure est capable de les faire en un an, on pourra les payer en un an. Mais, notre capacité à payer dépend du taux de réalisation des travaux. Il ne faut donc pas s'inquiéter sur la faculté de la Ville à pouvoir augmenter ce pic d'investissement puisqu'elle n'est pas forcément liée directement à la faculté de notre service en termes de travaux mais à des sociétés extérieures.

Sur la question du choix d'assainissement, merci de la poser. Je l'ai notée. Je vais me renseigner. Je vous dirai. Je n'ai pas la réponse tout de suite.

Ensuite, vous avez parlé du patrimoine et un peu de la normalité d'avoir un produit de cessions que ce soit, un million, 1,3 million, 700 000 € de façon récurrente pour équilibrer les budgets de la Ville. Je vous rejoins : il ne faut pas que cela devienne une « habitude ». Par contre, on est arrivé à la Ville il y a maintenant trois ans. On a constaté qu'il y a quand même beaucoup de patrimoines dans un état très vétuste. Là, je ne parle pas de l'utilisation qu'elle soit scolaire, sportive, etc. mais des maisons parfois complètement délabrées, inutilisables, parfois des appartements, parfois des locaux, etc. Cela est plus un coût qu'autre chose pour la Ville. Ensuite, on a le choix : soit on retape ces maisons et ces appartements, soit on les vend. Vu le nombre que l'on possédait, je vous assure que si l'on devait vraiment à chaque fois refaire des travaux, cela nous coûterait énormément d'argent. Ne vous inquiétez pas, on ne vend pas tout mais on a un choix « stratégique » pour garder des biens. Par contre, les biens que nous gardons, on va les exploiter pour en faire bénéficier des nouveaux services pour les Ovillois. Mais, on a un choix : soit on garde, on exploite, soit on vend.

Concernant les RH, peut-être que mon collègue Julien CHAMBERT en dira un mot. Je pense juste qu'il ne faut quand même pas être trop dur avec nous. L'année 2022 a été vraiment extraordinaire et limite imprévisible ; enfin, prévisible mais peut-être pas dans ces hauteurs-là en termes d'augmentation. Je pense donc que, effectivement, on est à 100 % et que l'on aurait peut-être été un peu plus bas. Mais je pense que c'était une année, notamment RH, assez particulière.

Sur l'augmentation du budget de la communication : si on parle en termes de pourcentage, je vous rejoins, cela augmente. Après, si on parle en termes de montant, l'écart n'est pas significatif et ce n'est pas l'augmentation de ce budget communication qui impactera ou non le résultat global du chapitre 011. Et puis, je pense que s'il y a peut-être plus de communication, c'est également parce qu'il y a plus d'actions, il y a plus d'événements que sous votre dernier mandat.

Enfin, concernant le schéma directeur immobilier, j'ai eu des premiers retours. Les services travaillent dessus mais je ne peux pas vous dire. Je ne l'ai pas encore vu. J'ai juste eu des retours et

quelques remontées. Je ne sais pas si on en est à sa version finale et complétée ou non. Mais, bien sûr, moi, je n'aurais aucun souci à vous le partager dès que je l'aurais moi-même consulté. Je vous remercie.

Monsieur le Maire :

Merci. Peut-être, du coup, je laisse Monsieur CHAMBERT répondre. Moi, j'aurais quelques éléments et après, je vous redonne la parole, Monsieur LECLERC.

Monsieur CHAMBERT :

Effectivement, je vous rejoins complètement, si on compare le compte administratif avec le budget sur la partie RH, on a un impact qui est fort. Après, je pense que, conceptuellement aussi, si l'État nous autorise à avoir des révisés – qu'on appelle budgets spéciaux, budgets modificatifs, peu importe – c'est aussi pour pouvoir s'ajuster en fonction des événements qui ne pouvaient pas être prévus au moment de la mise en place d'un budget. Cela était clairement notre cas. Trois hausses du SMIC, c'était quelque chose qui ne pouvait pas être prévu et c'est quelque chose qui n'était jamais arrivé. Le dégel du point d'indice, ce n'était pas arrivé depuis plusieurs dizaines d'années. On en avait estimé un petit morceau en disant nous allons essayer quand même de donner au moins une prime que l'on n'avait pas corrélée à un dégel du point d'indice. On a eu le double effet, c'est-à-dire la prime que nos agents méritaient par rapport à l'ampleur du travail qui avait été fait ces derniers mois dans un contexte extrêmement difficile et on a en plus le dégel du point d'indice. Après, ce que je constate, c'est que malgré ces augmentations, on n'est pas à plus de 100 % de notre budget. Certes, il y a des postes vacants, pour autant le budget reste maîtrisé quand même, c'est-à-dire que l'on ne dépasse pas les 100 %. Oui, on a des dégels du point d'indice qui sont plus forts mais comme en 2023 on aura la même discussion puisque l'on avait estimé une partie du dégel du point d'indice mais personne n'a de boule de cristal, personne ne sait exactement lorsque l'on vote le budget quel va être le montant réel du point d'indice, s'il va y en avoir, s'il ne va pas y en avoir, etc. À chaque fois, il va falloir que l'on s'adapte et que l'on profite aussi des outils qui nous sont mis à disposition par l'État pour pouvoir avoir quelque chose qui reflète aussi et qui nous permet de faire preuve d'un peu de flexibilité afin de pouvoir piloter aussi notre masse salariale et de, quand on peut le faire, récompenser les agents de la Ville.

Monsieur le Maire :

Merci. Sur l'assainissement, il faudra vraiment que vous m'écriviez votre question parce que je n'arrive pas à savoir si vous évoquez le budget du syndicat d'assainissement ou le budget assainissement de la commune.

Monsieur LECLERC :

Celui qui vous a été transféré par l'Agglo et par lequel vous avez équilibré la décision modificative de novembre, de fin d'année. C'est vous qui savez d'où elle vient. Vous m'avez dit que cela venait de l'assainissement de l'Agglo. C'est vous qui savez mieux que moi s'il venait du SABS ou s'il venait d'ailleurs, mais vous m'avez dit qu'il venait de l'Agglo.

Monsieur le Maire :

Aujourd'hui, dans le cadre du transfert de compétences, on a des budgets miroirs. Donc, ce qui a été transféré doit systématiquement apparaître. Je reprends vraiment la question du 1,3 million. Aujourd'hui, je ne la retrouve pas dans 2022. Donc, je reprends la question. Il faut que l'on le retravaille ensemble mais en précisant bien de quel budget on parle. Mais, le point n'est pas élucidé à ce stade.

Sur la capacité à faire, je pense que cela a été évoqué, Monsieur LECLERC. Je pense que, un, les travaux concernant la crèche Charles-de-Gaulle, donc la nouvelle crèche qui sort de terre et qui est bientôt livrée, montrent la capacité que l'on a eue à construire un nouvel équipement face à la menace de fermeture d'un équipement municipal. Si nous n'avions rien fait, nous avions des dizaines de familles qui se retrouvaient sans place en crèche. Ça, c'est la première capacité à faire, si je puis

dire, en tout cas dans un temps très contraint et avec une forte menace sur la fermeture d'un équipement public. Ensuite, la deuxième capacité à faire, je pense, qu'elle est aussi démontrée avec l'école Allende. Vous le savez, les pompiers étaient extrêmement prescriptifs dans leurs différentes visites avec une menace de fermeture de l'école dans son fonctionnement et sa sécurité. Nous avons donc, bien sûr, trouvé la capacité à rénover intégralement cette école et les parents peuvent le constater. D'ailleurs, l'école provisoire est en cours d'installation. Donc, notre capacité à faire, elle est démontrée. Est-ce que ces deux projets étaient dans notre programme municipal ? Non. Nous avons pris nos responsabilités, nous les avons assumés. Forcément, il faut aussi expliquer que lorsqu'il y a des imprévus, il faut pouvoir adapter aussi la feuille de route que l'on s'était fixée. Ça, c'est sur la capacité à faire.

Ensuite, sur le patrimoine de la ville : cela a été dit, il y avait un patrimoine relativement hétérogène et très disparate dans son état, sa nature et parfois certains biens n'étaient pas du tout stratégiques ; vous l'avez évoqué, ils ne nécessitaient donc pas soit de reconstitution foncière... En tous les cas, il était important pour la Ville de ne pas garder de biens et notamment de logements vacants. D'ailleurs, on paye une taxe foncière majorée dans ces cas-là. Et puis, surtout, on est attaché – Madame PRIM vous l'a déjà dit à plusieurs reprises – à retrouver des capacités à proposer des locaux médicaux dans le patrimoine de la Ville. C'est un des sens d'une action de cette année pour des locaux et des appartements situés rue Hoche dans le patrimoine municipal ; un appartement qui était vide depuis plusieurs années, donc littéralement un gâchis d'argent public également.

Ensuite, cela vous a déjà été évoqué, vous évoquez la hausse du budget de communication. C'est vrai que cela fait toujours un petit effet. Politiquement, cela peut faire un effet négatif. Je le rappelle, ce poste rassemble des postes qui étaient autrefois ventilés dans différents postes. On a notamment des budgets qui étaient de l'ordre de la communication et de l'événementiel, qui étaient à la cuisine centrale, qui étaient conséquents et qui sont dorénavant centralisés dans ce poste-là, ce qui permet de mieux contrôler son évolution.

Voilà pour les différents points sur lesquels je souhaitais vous faire un retour. Est-ce que vous aviez d'autres questions ?

Monsieur LECLERC :

Oui. Pour compléter l'échange puisque, comme le disait Monsieur BATTISTINI à Madame BELALA tout à l'heure, ce sont des échanges de points de vue, on n'est pas obligé de finir par être d'accord. Par exemple, sur ce que disait tout à l'heure Monsieur... Pardon, excusez-moi, ce n'était pas Monsieur BATTISTINI. Je suis désolé. Je suis perturbé. Monsieur CHAMBERT. Excusez-moi, Monsieur CHAMBERT. Pourtant, cela fait deux commissions que l'on se voit et je devrais bien vous connaître. Ce que disait Monsieur CHAMBERT sur les révisions de budget notamment RH : vous avez raison, c'est à cela que servent les décisions modificatives ; on peut ajuster. Le point que l'on disait, c'est que, effectivement, on n'a pas autant d'indices ou de sujets que vous sur lesquels on peut savoir quand une dépense est probablement sous-dimensionnée, etc. J'en parle, parce que, effectivement, parfois il nous arrivera au budget primitif peut-être d'avoir une observation qui peut être prise en compte et amender le budget. Effectivement, quand on sait qu'il va avoir le RIFSEEP ; enfin vous annonciez que vous le feriez et on savait qu'il y avait dans l'air une évolution du point d'indice. On savait que cela était sous-estimé à ce moment-là. C'était juste cela que je voulais faire observer. Mais, vous avez raison : les évolutions budgétaires en cours d'année sont faites pour cela.

Sur le fait d'avoir vendu du patrimoine : on ne vous en fait pas le reproche. Nous-mêmes, nous avons procédé à des cessions de patrimoines. La question, c'est de le reconstituer, c'est-à-dire que l'on est dans une situation, vous l'avez dit, c'est un budget qui est un petit peu exceptionnel et d'ailleurs rassurez-vous, l'année prochaine, je n'enlèverai pas des chiffres, Monsieur BATTISTINI, les 2 millions, je n'enlèverai pas 2 millions l'année prochaine. Je lis les chiffres qui sont inscrits dans le compte que vous nous avez envoyé. L'année prochaine, je lirai les chiffres qui seront dans le compte que vous nous enverrez. Rassurez-vous. On dit juste que c'est une année particulière qui est équilibrée, entre autres, grâce à des recettes exceptionnelles. Des réserves patrimoniales, cela coûte. Tous les propriétaires vous diront qu'avoir un bien, cela coûte. Mais ce sont des réserves constituées par la

Ville. On pose juste une question : est-ce que vous envisagez et comment de les reconstituer ? Des choses qui sont moins chères, des choses qui sont plus pertinentes. On sera d'accord ou on ne sera pas d'accord mais la question c'est comment on reconstitue au fur et à mesure qu'on le revend. C'est une règle que l'on essaye de se fixer de toujours avoir quelque chose en acquisition au moment où l'on revend pour que la santé financière de la commune, y compris sur le plan possessions patrimoniales, soit assurée. C'était le sens du propos.

Sur la charge de travail pour laquelle vous avez une piste que vous avez évoquée à plusieurs reprises, Monsieur BATTISTINI, qui est de faire appel à des sociétés extérieures pour les chantiers en assistance à maîtrise d'ouvrage, par exemple, pour conduire les chantiers ; pourquoi pas. Simplement, même quand on prend une assistance à maîtrise d'ouvrage pour piloter le chantier à la place des services municipaux, il faut suivre cet assistant à maîtrise d'ouvrage. Ce n'est pas lui qui prend les décisions à la place de la Ville. Donc, de toute façon, il y a forcément un coût de suivi. Peut-être qu'il n'est assuré que par les élus ; il n'y a pas forcément de techniciens avec. Par le passé, quand il y avait des projets avec des AMO, les directeurs techniques assuraient le suivi de ces prestataires. Mais, il y a toujours une charge de suivi, même quand on passe par des sociétés extérieures. Puisque, bien évidemment, j'imagine que vous envisagez de contrôler ce qui va se passer dans l'exécution de vos chantiers. La question pour moi reste donc posée. Probablement que la capacité à faire est moins liée aux effectifs si on passe par des sociétés extérieures mais il faut aussi être capable de les suivre.

Je vous propose que l'on ne passe pas le Conseil sur le fameux 1,3 million dont vous me dites que vous ne le retrouvez pas. C'est pour cela que j'ai commencé par une question, c'est parce que je ne l'ai pas trouvé moi non plus et honnêtement, quand vous nous l'avez évoqué comme le point d'équilibre de la décision modificative en novembre, je trouvais cela très étonnant parce que je n'ai pas vu de décision à l'Agglo de transfert de 1,3 million à la Ville. Cela m'étonnait donc déjà en novembre dernier et je comptais bien les voir dans ce compte administratif mais je ne les ai pas vus. Cette question, elle reste importante pour nous parce que c'est comme cela que vous avez justifié la décision modificative de fin d'année par laquelle vous avez notamment augmenté – et à raison – le poste RH. Il est donc normal que l'on s'interroge sur cette ligne-là. Si finalement elle n'a pas existé, qu'est-ce que c'est que ce 1,3 million que vous avez touché ? La question de novembre dernier, je la repose. Et si vous l'avez touché, je renouvelle ma question, en tout cas ma suggestion, que vous le mettiez bien de côté quelque part sur une réserve fléchée en assainissement pour que les cotisations sur les factures des Ovillois pour l'assainissement restent bien fléchées en assainissement.

Dernier point parce que vous avez rajouté des sujets patrimoniaux, par exemple la crèche Charles-de-Gaulle ou Allende. Je suis navré que cela n'ait pas fait partie de votre programme électoral et que cela soit venu le bousculer. Par contre, je suis d'accord avec vous sur le fait qu'il fallait le faire. Vous le savez bien, si on a inscrit des opérations pluriannuelles, des AP/CP qui finançaient sur plusieurs années le déroulement de ces chantiers-là, c'est bel et bien parce que la priorité était actée. Il est vrai que vous n'étiez pas dans cette enceinte mais au sein des élus, cela a été évoqué comme des priorités absolues et cela n'était donc pas des sujets inconnus pour la Ville. Il y avait des choses à faire. Vous les avez faites – à votre manière – mais nous avions prévu de les faire aussi ; preuve en est ces autorisations de programme.

Et, pour finir, je ne peux pas m'empêcher de taquiner un petit peu. C'est juste parce que je ne suis pas aussi sain que vous. Vous nous avez parlé d'indicateurs financiers qui sont sains. Je ne sais pas lesquels. Il y en a sans doute. Peut-être que l'on pourra se parler. Je ne sais pas lesquels vous trouvez les plus sains. Parce qu'on a effectivement une capacité de désendettement qui est très bonne mais je ne crois pas que ce sont les ressources dégagées par l'excédent de fonctionnement cette année qui la rende très saine, c'est juste par le fait que vous avez hérité d'une dette extrêmement faible et largement critiquée au fil des années précédentes parce qu'elle était trop faible. Comme quoi, cela peut avoir du bon : quand la dette est très faible, même quand on fait un tout petit résultat de fonctionnement, la capacité de désendettement reste bonne parce qu'il n'y a pas une lourde dette. Après, on connaît votre avis. Vous nous avez dit qu'on aurait dû investir plus, etc. Très bien. Je dis juste que ce n'est pas parce que la dette est faible qu'il faut dire que la santé est très, très forte. Ce

n'est pas la capacité de remboursement générée par l'exercice qui donne une santé financière intéressante, c'est le fait que l'héritage d'une dette soit finalement encore abordable pour cette Ville malgré les effectifs contraints qu'elle a eus à subir du fait de la conjoncture.

Monsieur le Maire :

Non mais c'est une question de solvabilité. Quand on souhaite emprunter, le fait d'être capable de rembourser rapidement ses dettes, c'est une question de solvabilité. Monsieur BATTISTINI, je crois que vous aviez un point de réaction mais pas vraiment de nouvelles informations.

Monsieur BATTISTINI :

Sur les services techniques et leur capacité à faire, je suis tout à fait d'accord avec vous : même si on passe par un prestataire extérieur, ils ont toujours quand même un minimum de travail et de suivi par les services techniques, ce qui signifie, en d'autres termes, que l'on ne peut pas non plus dépenser 50 millions à Houilles. Même si demain je trouve 50 millions, on ne pourra pas faire une grande tour ou un énorme gymnase avec un cinéma au-dessus, etc. Non, c'est impossible. Mais, cela veut dire quand même qu'augmenter cette charge, qui était exceptionnellement à 7-8 millions, mais qui habituellement tourne plus autour des 12 millions et sur une année forte la faire monter à 15 millions, c'est du domaine du possible.

Je voulais juste revenir, moi, sur le budget de la communication parce que, du coup, suite à votre petite question, je suis allé regarder un peu les chiffres que j'ai. Il faut savoir qu'en 2022, le budget au BP était de 291 000 €. On l'avait abondé au BS, il était passé à 420 000 €. Et là, au BP 2023, on l'a fait passer à 403 000 €. On l'a donc réduit de 17 000 €. On verra ensuite le réalisé pour comparer le réalisé au moment de 2023. Mais, en tout cas, en termes de budget prévisionnel, la com n'augmente pas.

Concernant la dette et la santé financière de la Ville, effectivement, on est très sain financièrement, notre dette étant plus patrimoniale ; mais bon, on ne va pas relancer le débat. D'un point de vue financier, il est clair que l'on a hérité d'une bonne situation financière « pure et dure ».

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur HÉRAUD :

Merci. Beaucoup d'éléments techniques ont été soulevés par mes collègues et vous avez répondu à un grand nombre d'entre eux également. Je les partage. Moi, ce que je comprends finalement de cette présentation du compte administratif, en creux, c'est que vous nous dites ce soir en Conseil – en tout cas, c'est ce que je crois comprendre – on a touché le fond en 2022 et maintenant on va rebondir et on garde espoir. J'espère que l'on pourra peut-être tomber d'accord là-dessus à l'issue des échanges.

Mais je voudrais quand même revenir un petit peu parce que je vois une certaine dissonance entre ce que l'on entend de la part de l'Adjoint aux finances, Monsieur BATTISTINI, notamment sur un certain nombre de points – j'y reviendrai – et puis ce qui est écrit dans le rapport et ce qui est affirmé aussi par Monsieur le Maire, notamment comme cela vient d'être souligné sur les indicateurs qui sont sains. Qu'est-ce qui est écrit dans l'introduction ? « *La Ville continue de garder le cap de sa stratégie financière initiée depuis 2020. Cette stratégie s'est construite autour de l'idée que le financement des investissements doit se bâtir sur un haut niveau d'autofinancement qui ne peut être possible dans un contexte de tensions et d'incertitudes sur les recettes que par une maîtrise rigoureuse des dépenses de fonctionnement.* » C'est là que l'on voit une certaine dissonance puisque quand on dit qu'elle continue de maintenir son cap de stratégie financière et qu'en même temps on observe que sur tous les points qui structurent cette stratégie financière, dans ce paragraphe, à savoir le niveau d'autofinancement, c'est le plus bas depuis 10 ans, et la maîtrise des dépenses de fonctionnement, elle est en hausse de plus de 6 %, je crois, cette année. On aurait donc pu lire : après une période de turbulences, la Ville souhaite reprendre ou prendre le cap de la stratégie financière qu'elle avait inscrite dans son programme et justifier cela par un certain nombre d'aléas que l'on connaît. Mais quand même ce n'est pas ce qui est écrit et je trouvais que c'était important

de, peut-être, revoir un petit peu cela et de tomber d'accord sur un bon diagnostic de manière à rebondir.

Et puis, ensuite, on continue, toujours un peu de dissonance : « *L'exercice 2022 s'inscrit dans la continuité des exercices précédents.* » Je suis toujours dans la page d'introduction, à la première page du rapport. Et puis, on y voit « *stabilité des impôts* ». Manifestement, ils ont quand même augmenté. On pourra revenir dessus. À titre personnel, je me serais vraiment interrogé sur l'opportunité de les augmenter ; je suis peut-être le seul, ici, dans cette salle mais je me dis comme tout augmente pourquoi pas nous. Cela étant dit, ce n'est pas une stabilité des impôts, ils ont quand même augmenté. Puis, ensuite, vous dites indiquer « *un ambitieux programme d'investissement* ». Mais, en fait, on observe également que le niveau d'investissement a été très faible. Là encore, l'exercice 2022 ne semble pas être marqué par un ambitieux programme d'investissement. Et quand même, on peut aussi noter que dans la présentation qui a été faite par Monsieur BATTISTINI, on voit qu'il y mélange à la fois ce qui a été réellement mandaté en 2022, dépensé, etc., et puis ce qui va continuer en 2023 et en particulier sur la crèche où il y a vraiment un écart important. Donc, là encore, vous n'êtes pas forcément très cohérents dans vos écrits.

Néanmoins, dans l'hypothèse où on pourra convenir que, effectivement, cette année 2022 est une année noire avec ce déficit de fonctionnement et tous les autres items déjà soulevés, on peut éventuellement voir des choses positives. Moi, je vois une chose positive par rapport au dispositif Houilles, la ville à voix haute dont, aujourd'hui, je crois que personne ne peut retirer quoi que ce soit. Moi, ce que je vois de positif, c'est que dans les nombreuses consultations que vous avez engagées en 2023, vous les avez faites à moindres frais – ça, cela me semble être plutôt un point positif – et puis ciblé sur des problématiques précises ; deuxième point positif. Ensuite, là où il était nécessaire sans doute de se faire accompagner, vous l'avez fait mais de manière manifestement beaucoup plus modeste. Je pense ici à l'exemple de ce qui a été mis pour l'accompagnement du projet rue des Martyrs, de projets immobiliers de logements sociaux. J'ai pu assister à cette réunion. J'y suis venu exprès car j'avais compris que la réunion s'était mal passée et que des personnes avaient tenu des propos très inadéquats, très vindicatifs. Je suis donc heureux d'avoir pu assister de manière beaucoup plus apaisée à cette réunion, à cette animation et je pense que ça, effectivement, c'est un point positif que je souhaite souligner pour 2023. Si vous continuez à faire de la démocratie participative moins chère et plus sur le terrain, je pense que ce sera mieux que Houilles à voix haute. Donc, on garde espoir sur ce point.

Sur les autres aspects, vous avez identifié trois axes pour demain. C'est un peu plus loin. « *Notre Ville devra s'attacher à contenir ses dépenses de fonctionnement au maximum* » : premier point. Deuxième point : « *mais également à optimiser tant la gestion de ses recettes – deuxième point – que la programmation des investissements au regard des priorités retenues* » – troisième point. Donc, contenir les dépenses de fonctionnement. Quand même, là, on peut avoir un certain doute même si l'on entend cette volonté de maîtriser demain la masse salariale, on sait que l'impact des augmentations de 2022 n'était pas effectif totalement en 2022. Et puis, vous ne dites que vous avez un ambitieux programme de réorganisation. On a vu effectivement une ligne peut-être autour du management, etc. mais rien à ma connaissance qui puisse laisser penser que cela aura un effet en 2023.

Concernant le deuxième point : optimiser les dépenses de fonctionnement. Sur le reste, il y a aussi un effet de l'inflation qui n'a pas été complètement pris en 2022 qui va se continuer en 2023. Donc, quand même des doutes là-dessus mais au-delà des doutes qui sont personnels, peu d'éléments précis sur ce sujet. Sur l'optimisation de sa gestion des recettes, la seule optimisation de la gestion des recettes... Je fais une hypothèse : optimiser, cela veut dire augmenter dans ce cas précis. C'est un terme un peu ambigu. On l'utilise bien dans les entreprises. En fait, quand on optimise des recettes, c'est que l'on veut les augmenter. J'ai donc noté que vous aviez une politique ambitieuse, volontariste – pardon – de sanction des infractions routières. Moi, à titre personnel, je suis plutôt favorable. Je trouve effectivement que l'usage de la voirie doit être respectueux. À ce sujet – petite incise – je m'inquiète quand même de la manière dont la société TIER se dédouane de sa responsabilité liée à la mise à disposition de ses engins mobiles (trottinettes et vélos) utilisés en

pratique sans aucune règle de sécurité. J'ai entendu ce monsieur intervenir lors de la journée de la mobilité. Il rappelait qu'il fallait porter le casque, le gilet, etc., que l'on ne pouvait pas monter à deux sur la trottinette, ni faire des sens interdits, ni rouler sur les trottoirs. Une fois qu'il avait rappelé cela, rien. En pratique, le coût pour faire appliquer ces règles de sécurité est transféré à la collectivité territoriale. Donc, c'est quand même un peu gênant, de mon point de vue, de laisser comme cela. On privatise les recettes et on mutualise les pertes, qui peuvent, en l'occurrence, être des pertes humaines. Hormis augmenter les PV, qui, à ma connaissance sont de quelques centaines de kilos euros, je ne vois pas comment on peut atteindre les 3 millions supplémentaires de CAF qu'il faudrait, puisque, aujourd'hui, on est autour de 3 millions ; à 6 %, il faudrait atteindre 12. Pour mémoire, on était bien au-dessus avant. Je ne vois pas très bien où on va gratter le reste. J'ai bien entendu qu'il y avait un million que l'on espérait récupérer mais il manque encore au moins 1,5 million.

Ensuite, troisième point : optimiser la programmation. Alors là, il faut prendre le mot optimiser dans l'autre sens parce qu'il s'agit de dépenses. Quand on optimise les dépenses, c'est qu'on les baisse. Et donc, l'optimisation de la programmation – je la comprends comme cela – cela veut dire qu'on la repousse, qu'on la décale. Et là, pour le coup, cela vient en contradiction avec le point précédent, c'est-à-dire l'ambition de réaliser les 80 millions d'investissement sur le mandat. Peut-être êtes-vous trop optimistes mais en même temps je pense que c'est un vrai moteur, donc je peux le comprendre.

Il y a deux points sur lesquels vous ne voulez pas, manifestement, agir : c'est donc la hausse des impôts. On en a parlé. On connaît votre position. Je crains qu'elle ne soit pas tenable forcément très longtemps. Mais bon, je ne vais pas ouvrir de débat sur le sujet puisqu'il a déjà été refermé. Deuxième point : la diminution des politiques publiques. J'entends que vous ne mentionnez pas cela. Vous êtes sur une logique d'optimisation, donc d'efficacité ou d'efficacités avec l'argent disponible mais il peut arriver d'être contraint de faire des choix politiques de diminution des politiques publiques et c'est d'ailleurs ce qui était indiqué dans le programme puisqu'il était affiché, dans le programme sur la page de la partie finance, la page indiquait que « *toute nouvelle politique publique serait accompagnée par une diminution d'une autre politique publique.* ». Je comprends que vous avez abandonné cela.

Je vous remercie de m'avoir écouté et je vous repose ma question : est-ce que vous conviendrez que vous avez touché le fond en 2022 et que vous espérez rebondir en gardant l'espoir pour les années à venir ? Merci.

Monsieur le Maire :

Merci, Monsieur HÉRAUD. Je ne sais pas si quelqu'un se rend compte, quand même, de ce que signifie ce compte administratif de 2022. On a pris de plein fouet une hausse historique du point d'indice avec une répercussion formidable sur notre masse salariale sans que cela soit notre choix et malgré cela, nous avons, oui, un résultat extrêmement positif de près de 5 millions d'euros – 4,9 millions d'euros – complètement conforme aux années antérieures. Cela veut dire que face à des incertitudes, face à des hausses que nous n'avons pas choisies de notre masse salariale, nous sommes capables d'avoir un très bon résultat. Je pense que c'est sans équivoque. Oui, cette gestion est bonne. Elle fait attention à l'argent des Ovillois. On le prouve. Même dans une année où il y a un contexte exceptionnel, nous avons un résultat cohérent et qui garantit la bonne gestion des deniers publics de cette commune.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame BELALA :

Moi, j'entends quand même beaucoup de réponses où vous essayez désespérément de vous raccrocher aux branches. Les Ovillois se feront en avis. On en reparle dans deux ans. Parce que, non, les indicateurs ne sont absolument pas bons. Au contraire, on est, encore une fois, dans une trajectoire financière qui est vraiment très, très préoccupante. Et on a beau dire tout et son contraire. Voilà. Vous ne voulez pas le reconnaître. On a absolument admis que le contexte était très, très difficile. Encore une fois, à titre personnel, c'est même ce que je vous avais reproché lors du budget de 2022, c'est de ne pas avoir assez pris compte du contexte qui se dégradait dans la présentation du budget, ce qui nous a valu des réajustements extrêmement importants dans les mois

qui ont suivi et qui pose, encore une fois, la question de la sincérité du budget que vous avez présenté en 2022. Et dois-je rappeler que c'est ce qu'a d'ailleurs indiqué votre ancien Adjoint aux finances dans sa lettre de démission ?

Moi, je voudrais revenir sur la maison de santé parce qu'on n'en a pas du tout parlé. Il était prévu 400 000 € d'études l'an dernier. Je vois dans le compte administratif que l'on a simplement dépensé 5 000 €. Je ne sais pas ce que cela représente. Première question. La deuxième question, c'est justement que vous indiquez, Monsieur le Maire, que vous faites en sorte de trouver des solutions pour que les praticiens restent dans la commune en leur proposant des lieux qui peuvent être transformés en cabinet. Moi, j'aimerais bien savoir ce que deviennent, dans cette perspective, les praticiens du centre-ville que nous avons rencontré, toute l'opposition, il y a quelques mois et qui vous avez interpellé au travers d'une lettre ouverte. Je ne sais pas si vous avez pu leur proposer une solution qui leur convenait parce que, dans leur lettre, ils indiquaient que si rien ne leur était proposé d'ici fin 2023, ils quitteraient tout simplement la commune.

Sur l'assainissement, j'ai une question aussi, s'il vous plaît. On n'a aucuns travaux d'envergure qui a été réalisé depuis le début du mandat. Vous nous avez indiqué que vous étiez en attente pour cela de l'élaboration du schéma directeur d'assainissement de l'Agglo. Où en sommes-nous sur ce point, s'il vous plaît ? Merci.

Monsieur le Maire :

On déborde un petit peu du débat sur le compte administratif. Sur l'assainissement, notamment sur la partie budget Ville, je vous l'ai indiqué, nous n'avons pas de schéma pluvial sur le comportement de l'eau, donc nous n'étions pas éligibles aux subventions de l'agence de l'eau. Nous avons donc fait cette étude-là ; une étude bien utile parce qu'elle nous permet d'obtenir aujourd'hui des financements et donc nous pourrions lancer différents travaux à l'échelle du réseau Ville. Je précise bien que la Ville gère principalement la collecte des eaux grises, c'est-à-dire la connexion entre le bâtiment ou la maison et le réseau de transport qui, lui, est très majoritairement géré par un syndicat à l'échelle de la commune de Houilles, donc ce débat-là a lieu au niveau du syndicat avec, bien sûr, un budget miroir à l'Agglomération puisque c'est elle qui a la compétence. Ce n'est donc pas le lieu ici d'en débattre. Et, cela vous a été répondu, il me semble, sur des investissements, que nous avons besoin de cette étude préalable pour pouvoir bénéficier de subventions.

Demande d'intervention de Madame BELALA.

Monsieur le Maire :

Très rapidement, Madame BELALA, parce qu'après, il y a Madame PRIM qui veut vous apporter des éléments de réponse.

Madame BELALA :

Je ne comprends pas pourquoi vous dites que ce n'est pas le lieu d'en débattre. C'est où le lieu d'en débattre ? On est en train de faire le bilan de ce qui a été réellement dépensé et encaissé en 2022 et on pointe que depuis trois ans il n'y a aucuns travaux d'envergure qui ont été faits au motif que – vous voyez, j'aurais pu dire au prétexte que – au motif qu'on était en attente de ce schéma directeur. Moi je pense donc que c'est tout à fait le moment d'en parler parce qu'il y a beaucoup de personnes qui sont en attente, vous le savez parfaitement, de ces travaux d'assainissement. Et d'ailleurs, vous êtes engagé lors d'une réunion publique du Réveil-Matin à des travaux au niveau de la zone de Carrières-sur-Seine concernée par un futur projet Kaufman & Broad.

Monsieur le Maire :

Le syndicat d'assainissement est une personne morale à part entière. Elle a ses instances, elle a ses documents, elle a ses débats et ils sont d'ailleurs publics et accessibles aux Ovillois. On a donc, en revanche, dans le cadre de l'information aux habitants, notamment du Tonkin qui sont les principales victimes à chaque fois des ruissellements d'eaux de pluie et des débordements de canalisations, maintenu un dialogue constructif et, en effet, il y a un travail sur le schéma directeur à l'échelle du

syndicat d'assainissement et un travail sur le schéma directeur à l'échelle de l'Agglomération parce que tout cela s'est fait dans un contexte de transfert de compétences qui ne nous a pas forcément aidés, en effet, à la vélocité. C'est donc pour cela que je dis que ce n'est pas du tout dans le cadre du compte administratif de la commune que l'on peut avoir ce débat. Mais, avec plaisir, bien sûr, pour continuer ce dialogue avec vous sur ce sujet-là.

Madame PRIM, peut-être, un rapide élément de réponse sur les locaux, sur les professionnels de santé qui avaient manifesté leur intérêt d'intégrer la maison de santé, il me semble, et simplement aussi qui évoquaient des difficultés à se loger dans la commune.

Madame PRIM :

Concernant ces professionnels de santé, il leur a donc été proposé les locaux que nous sommes en train de réhabiliter pour qu'ils puissent s'installer. Pour l'instant, nous n'avons pas eu de réponse favorable de leur part. Deux de ces professionnels de santé se positionnent sur d'autres locaux que nous avons identifiés, qui sont dans le privé, que nous avons identifié pour eux comme étant potentiellement aménageables pour des professionnels de santé. Ces deux personnes font donc leurs affaires de leur côté. Je n'ai pas de réponse pour l'instant – je les ai relancés mais je n'ai pas de réponse – des autres professionnels de santé qui sont, pour l'instant, dans les locaux de la rue Marceau. J'aimerais bien savoir, effectivement, s'ils vont se positionner ou pas dans les locaux que nous sommes en train de réhabiliter. Voilà.

Monsieur le Maire :

Est-ce que vous savez que l'on avait présenté les points 5, 6 et 7. En ma qualité d'ordonnateur, je devrais sortir de la salle pour effectuer les votes. Est-ce que vous avez d'autres questions sur les autres points 5, 6 et 7 ? *Aucune manifestation dans la salle.* Je vous propose de passer au vote. Du coup, je quitte l'assemblée le temps de faire les votes. Je confie donc à Monsieur BATTISTINI le soin et la présidence de l'Assemblée pour exécuter les votes.

Monsieur LECLERC :

Excusez-moi, vous allez sortir pour les trois votes ?

Monsieur le Maire :

Oui, du coup, je suis obligé de sortir pour les trois votes parce que je suis ordonnateur.

Monsieur LECLERC :

Alors, si vous le permettez, juste une observation supplémentaire...

Monsieur le Maire :

Oui, bien sûr. C'est pour cela que je vous posais la question.

Monsieur LECLERC :

(...) Qui est sur le budget des Belles-Vues.

Monsieur le Maire :

Du coup, maintenant, allez-y.

Monsieur LECLERC :

Qui va être voté après. Si j'ai bien vu, lu le budget et les slides, c'est un débat que nous avons déjà eu aussi au moment des votes de budgets, il est bien avéré que l'on a un excédent assez significatif des recettes par rapport aux dépenses sur le budget des Belles-Vues. Tant mieux si cela finance l'avenir mais cela confirme le propos que nous avons eu selon lequel nous pouvions envisager financièrement l'effort d'attendre pour augmenter les loyers pour ces publics fragiles. Voilà. C'est juste une remarque que je voulais apporter. Les chiffres confirment une hypothèse pas assurée que

nous formalisons au moment du vote du budget et effectivement la comptabilité de fin d'année semble démontrer que cela était faisable.

Monsieur le Maire :

Est-ce que sur la résidence des Belles-Vues, Madame PRIM, vous vouliez apporter des éléments de réponse ? J'attire votre attention sur le fait qu'une partie des locaux du SSIAD aussi et donc de ses recettes sont loués pour le service d'infirmiers à domicile. Ce ne sont donc pas les personnes directement. Il y a aussi dans ce résultat-là une partie des recettes de location de l'équipement qui est liée à cela.

Est-ce que c'est bon pour vous pour les points 5, 6 et 7 ? Je transmets donc la présidence à Monsieur BATTISTINI. Je rappelle qu'en tant qu'ordonnateur, je ne peux pas rester pour ces votes. C'est l'approbation du compte administratif et donc je lui transmets la présidence pour les points 5, 6 et 7. Merci.

Monsieur BATTISTINI :

Merci. On va commencer par le point 5 : approbation du compte administratif 2022 du budget Ville. Qui est contre ? Groupe ID Commune, groupe ACES et Monsieur HÉRAUD. Qui s'abstient ? Adopté à la majorité.

Monsieur le Maire met aux voix la délibération n° 23/054 – FINANCES – Approbation du compte administratif 2022 – Budget Ville

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-12 et L.1612-13, L.2121-14, L.2121-29, L.2121-31, D.2342-11 et D.2342-12,

Vu le Budget primitif 2022,

Vu le Compte de gestion 2022 présenté par le Comptable des Finances publiques,

Considérant que la présidence de la séance a été confiée à M. Clément BATTISTINI en vue de l'approbation du Compte Administratif, dressé par Monsieur Julien CHAMBON, Maire et ordonnateur,

Considérant que l'arrêté des comptes de la Commune est constitué par le vote du Conseil Municipal sur le compte administratif présenté par le Maire,

Considérant qu'il convient d'approuver le compte administratif,

Considérant que Monsieur le Maire s'est retiré au moment du vote,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À LA MAJORITÉ DES VOTANTS (27 voix pour du groupe Houilles La Ville Que J'Aime, 11 voix contre dont 7 du groupe ID COMMUNE, 3 du groupe Alternative Citoyenne Écologique & Solidaire et 1 de M. HERAUD),

Article 1^{er} : ACTE les montants des dépenses et des recettes suivantes :

- Investissement : Dépenses : 44 996 774,40 € / Recettes : 48 611 385,71 €
- Fonctionnement : Dépenses : 8 055 084,09 € / Recettes : 12 419 079,01 €

Article 2 : PRÉCISE que ces montants permettent de constater :

- Un solde excédentaire de la section d'investissement de 4 363 994,92 €
- Un solde excédentaire de la section de fonctionnement de 3 614 611,31 €

Article 3 : RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser, en section d'investissement, énoncés comme suit :

- Dépenses engagées reportées : 6 859 566,14 €
- Recettes engagées reportées : 2 721 847,59 €
- Solde déficitaire : 4 137 718,55 €

Article 4 : PRÉCISE que les restes à réaliser ont été repris au budget 2023 dans le cadre du vote du budget primitif 2023.

Monsieur BATTISTINI :

Point n° 6 : approbation du compte administratif 2022 – Budget annexe Résidence autonomie « Les Belles Vues ». Qui est contre ? Qui s’abstient ? Abstention du groupe ACES, du groupe ID Commune et de Monsieur HÉRAUD. Qui est pour ? Adopté à la majorité.

Monsieur le Maire met aux voix la délibération n° 23/055 – FINANCES – Approbation du compte administratif 2022 – Budget annexe Résidence autonomie « Les Belles Vues »

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-12, L.2121-14 et L.2121-31,
Considérant que la présidence a été confiée à M. Clément BATTISTINI en vue de l’approbation du compte administratif, dressé par Monsieur Julien CHAMBON, Maire et ordonnateur,

Considérant qu’il convient d’approuver le compte administratif tel qu’annexé,

Considérant que Monsieur le Maire s’est retiré au moment du vote,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L’UNANIMITÉ DES VOTANTS (27 voix pour du groupe Houilles La Ville Que J’Aime, 11 abstentions dont 7 du groupe ID COMMUNE, 3 du groupe Alternative Citoyenne Écologique & Solidaire et 1 de M. HÉRAUD),

Article 1^{er} : **ACTE** les montants des dépenses et des recettes suivantes :

- **INVESTISSEMENT :**
Dépenses : 7 297,87 €
Recettes : 107 132,13 €
- **FONCTIONNEMENT :**
Dépenses : 612 071,34 €
Recettes : 695 959,37 €

Article 2 : **PRÉCISE** que ces montants permettent de constater :

- Un solde excédentaire de la section d’investissement de 99 834,29 €
- Un solde excédentaire de la section de fonctionnement de 83 888,03 €

Article 3 : **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser, en section d’investissement, énoncés comme suit :

- Dépenses engagées reportées : 5 477,16 €
- Recettes engagées reportées : 0,00 €
- Solde déficitaire : 5 477,16 €

Article 4 : **PRÉCISE** que les restes à réaliser ont été repris au budget 2023 dans le cadre du vote du budget primitif 2023.

Monsieur BATTISTINI :

Point n° 7 : approbation du compte administratif 2022 – Budget annexe Assainissement. Qui est contre ? Groupe ACES. Qui s’abstient ? Groupe ID Commune et Monsieur HÉRAUD. Qui est pour ? Adopté à la majorité. Je vous remercie.

Monsieur le Maire met aux voix la délibération n° 23/056 – FINANCES – Approbation du compte administratif 2022 – Budget annexe Assainissement

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-12, L.2121-14 et L.2121-31,
Considérant que la présidence a été confiée à M. Clément BATTISTINI en vue de l’approbation du compte administratif, dressé par Monsieur Julien CHAMBON, Maire et ordonnateur,

Considérant qu’il convient d’approuver le compte administratif tel qu’annexé,

Considérant que Monsieur le Maire s’est retiré au moment du vote,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À LA MAJORITÉ DES VOTANTS (27 voix pour du groupe Houilles La Ville Que J’Aime, 3 voix contre du groupe Alternative Citoyenne Écologique & Solidaire et 8 abstentions dont 7 du groupe ID COMMUNE et 1 de M. HÉRAUD),

Article 1^{er} : ACTE les montants des dépenses et des recettes suivantes :

- INVESTISSEMENT :
Dépenses : 167 008,95 €
Recettes : 167 008,95 €
- FONCTIONNEMENT :
Dépenses : 186 770,86 €
Recettes : 186 770,86 €

Article 2 : PRÉCISE que ces montants permettent de constater :

- Un solde nul de la section d'investissement
- Un solde nul de la section d'exploitation

Article 3 : RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser, en section d'investissement, énoncés comme suit :

- Dépenses engagées reportées : 9 537,22 €
Recettes engagées reportées : 9 537,22 €

DCM 23/057 – FINANCES – Affectation du résultat du compte administratif 2022 – Budget Ville

Monsieur le Maire :

Merci. Le point n°8 : Affectation du résultat du compte administratif 2022, toujours le budget Ville.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur BATTISTINI, Adjoint délégué aux finances et grands projets d'aménagement :

La présentation des points 8 et 9 était déjà incluse dans la présentation PowerPoint. C'était la dernière partie sur l'affectation, donc on peut passer au vote, sauf s'il y a des questions. Non, on ne les a pas votés mais, du coup, on les a déjà évoqués lors de la présentation.

Monsieur le Maire :

Point 8 : je vous propose de passer au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

Monsieur le Maire met aux voix la délibération n° 23/057 – FINANCES – Affectation du résultat du compte administratif 2022 – Budget Ville

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2311-5, R.2311-11 et R.2311-12,

Vu la délibération n° 23/054 du 27 juin 2023 portant approbation du compte administratif 2022,

Considérant que les résultats d'exécution à la clôture de l'exercice 2022 présentent :

- Un excédent de la section de fonctionnement de 3 614 611,31 €
- Un excédent de la section d'investissement de 4 363 994,92 €
- Un solde des restes-à-réaliser de – 4 137 718,55 €

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ,

Article Unique : AFFECTE les résultats 2022 comme suit :

- Article 002 « résultat de fonctionnement reporté » : 3 614 611,31 €,
- Article 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté » : 4 363 994,92 €.

DCM 23/058 – FINANCES – Affectation du résultat du compte administratif 2022 – Budget annexe Résidence autonomie « Les Belles Vues »

Monsieur le Maire :

Point 9 : qui s'abstient ? Qui est contre ? Adopté à l'unanimité.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2311-5, R.2311-11 et R.2311-12,
Vu la délibération n°23/055 du 27 juin 2023 portant approbation du compte administratif 2022 de la Résidence autonomie « Les Belles Vues »,

Considérant que les résultats d'exécution à la clôture de l'exercice 2022 présentent :

- Un excédent de la section de fonctionnement de 83 888,03 € ;
- Un excédent de la section d'investissement de 99 834,29 € ;
- Un solde des restes-à-réaliser de - 5 477,16 €.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ,

Article Unique : AFFECTE les résultats 2022 comme suit :

- Article 002 « résultat de fonctionnement reporté » : 83 888,03 €,
- Article 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté » : 99 834,29 €.

DCM 23/059 – TECHNIQUES – Stationnement payant du parking Darrieus – Création d'une tarification pour les commerçants ovilleois

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur CHAMBERT :

La Commune de Houilles souhaite mettre à disposition des commerçants de la ville le parking Darrieus situé place de l'Abbé-Grégoire et créer une tarification spécifique dite « Abonnement commerçants ».

Le marché n°2019.45 qui régit les relations entre la collectivité et le concessionnaire prévoit la possibilité de faire évoluer les tarifs chaque année.

S'agissant de tarifs de droits au stationnement au sein du Parking Darrieus, le Conseil municipal les fixe souverainement.

L'offre de stationnement dans le parking Darrieus est de 25 places, dont une place pour personne en situation de handicap (PMR).

Il est donc proposé à compter du 1^{er} juillet d'autoriser l'application d'une tarification sous forme d'abonnement commerçants, pour le stationnement au sein du Parking Darrieus, place de l'Abbé-Grégoire.

Une carte d'accès sera transmise aux commerçants. La carte sera allouée pour un véhicule désigné préalablement, après acceptation d'une demande de droit.

Cette demande de droit est soumise à critères :

- le commerce doit avoir pignon sur rue ;
- Être muni d'un justificatif prouvant son implantation sur la commune de Houilles ;
- Être en possession de la carte grise du véhicule désigné.

Les tarifs proposés sont équivalents à ceux que nous avons proposés dernièrement pour le parking de la gare, c'est-à-dire un tarif mensuel à 45 €, un travail trimestriel à 120 € et un tarif annuel à 450 €.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur LECLERC :

Monsieur CHAMBERT, excusez-moi pour mon absence de tout à l'heure. Monsieur CHAMBERT, je vais reprendre une discussion que nous avons eue en commission. Je vous remercie d'ailleurs pour la réponse que j'ai reçue de Madame LABUS mais malheureusement ce n'était pas tout à fait, en tout

cas pas exactement la question que nous posions. Tout d'abord, on se réjouit pour les commerçants que vous leur fassiez cette proposition. C'est un geste intéressant pour le commerce. C'est plus sur le fond de la délibération, en fait, que j'aimerais discuter. Ce que vous nous aviez expliqué en commission, c'est que c'est un parking dont la capacité va être de 25–26 places et que, du coup, vous envisagiez de proposer des abonnements avec un numerus clausus de l'ordre de 27, 28 peut-être 30 – je ne sais pas si vous l'avez fixé – personnes pour qu'il n'y ait pas un énorme surnuméraire d'abonnés par rapport au nombre de places disponibles. Cela nous pose un problème parce que, même si c'est de courte durée et que vous faites tourner les adhérents en fonction du nombre de candidats, cela équivaut plus ou moins à de la place privatisée, ce qui n'est pas le cas sur l'autre parking pour lequel vous avez mis en place un parking commerçants, ce qui n'est pas le cas, en règle générale, du stationnement sur voirie ou de toutes les places tarifées de parking mises à disposition par la Ville pour les administrés. On est donc finalement dans un système où le tarif que vous proposez, qui est cohérent avec celui de l'autre parc relais, ne correspond pas du tout à la même offre. Il serait plutôt à comparer à celui d'une place privée pendant une période d'un mois, un trimestre, etc. Et donc là, on est en écart de prix colossal.

Pourquoi on réagit là-dessus ? Ce n'est pas une opposition au fait que les commerçants bénéficient de cette offre, comme je vous le disais tout à l'heure. C'est tout simplement que l'on a un problème d'absence de vision sur la problématique de l'offre de stationnement. On s'en est parlé quelquefois dans cette enceinte. Depuis le début de la mandature, on parle, pour des raisons sur lesquelles on est d'accord ou pas d'accord, d'un certain nombre de places de stationnement qui disparaissent. Il y a eu la place du 14-Juillet. Il y a eu, temporairement – cela n'a duré qu'une semaine – la place Michelet à titre expérimental ; peut-être envisagez-vous de poursuivre par la suite. Il y a très prochainement le parking Durantin pour accueillir les locaux transitoires pendant les travaux, le chantier de l'école Allende. On parle de suppression de places de parking mais on ne parle pas de la reconstitution de l'offre. Et, il y a une autre offre très importante sur laquelle on pose des questions depuis un peu plus d'un an mais je comprends que cela soit long à étudier, c'est quel est le devenir – je vous avais même questionné au sein de ce Conseil municipal – quel est le devenir du parc relais à la gare d'une part et deuxièmement quelles sont vos intentions quant à la parcelle à côté que le PLU en vigueur a neutralisé pour pouvoir assurer son extension. C'est-à-dire, en gros, est-ce que l'on est d'accord ou pas avec le fait qu'il faut qu'il y ait une offre de stationnement et que si on peut mettre les voitures quelque part, cela permet de libérer ailleurs des espaces pour le partage de voirie ?

Parce que nous manquons de perspectives sur ce sujet et qu'on a demandé à évoquer le sujet à plusieurs reprises, nous serons contre cette délibération. Je le dis encore une fois : il faut faire un choix quand il y a une délibération, donc c'est pour cela que je fais l'explication de vote. Tant mieux pour les commerçants qui bénéficieront de cette offre mais on a vraiment besoin d'avoir une vision sur votre avis et votre proposition sur la place de la voiture en ville et comment on fait pour assurer le fait qu'il y ait des places de stationnement ici et là qui, comme on le sait, sont nécessaires finalement à la vie des commerces.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur CHAMBERT :

Merci. J'apprécie les échanges que l'on a puisqu'il est vrai qu'on avait échangé ensemble en commission et cela a permis, je pense, aussi de contribuer à renforcer une position ou en tout cas à apporter des éléments qui méritent de l'être. Notre position, elle est très claire en matière de stationnement pour nos commerçants : l'objectif n'est pas forcément de créer une place de stationnement mais de s'assurer que la place est libre pour que les clients de nos commerces puissent venir y stationner. Ce que l'on a constaté... Il y a deux constats, en fait. Si on prend l'exemple de l'expérimentation et plus globalement dans la ville, on a constaté qu'on avait des places qui étaient systématiquement occupées à la journée entière, donc il n'y avait pas de rotation sur ces places et il est vrai que, de ce fait, cela devient, surtout le samedi globalement de 9 h 30 à 12 h 30, assez problématiques pour accéder à nos commerces et nos marchés. C'est donc ce sujet-là que l'on veut travailler. On le travaille donc sous différents angles. Il y a un premier angle sur la mobilité qui est un peu plus global – c'est un travail qui est fait avec Monsieur HAUDRECHY – où on va faciliter la place du vélo en ville parce qu'on peut venir aussi faire quelques courses – peut-être pas toutes

effectivement mais on peut en faire un certain nombre – à vélo. C’est aussi pour cela que l’on a multiplié, que l’on a quasiment doublé le nombre d’épingles à vélo pour pouvoir stationner son vélo un peu plus en sécurité. Ça, c’est un premier point. Et le deuxième point, ce que l’on essaye de faire là, c’est de travailler vraiment sur la rotation de ces places. Aujourd’hui, quand on a des commerçants qui utilisent la place toute la journée, cela empêche des clients potentiels de pouvoir s’y stationner facilement. Leur donner accès à un parking permettra à nos clients, qu’ils soient oivillois ou d’ailleurs des villes voisines, de pouvoir avoir un accès un peu plus facile. Quand on a fait l’expérimentation de la place Michelet, on s’est rendu compte d’une chose : avant de la faire, on avait déjà fait un passage en revue plusieurs fois par jour des plaques d’immatriculation. Là, on s’est rendu compte que c’étaient quasiment systématiquement les mêmes voitures qui étaient là à la journée et donc qui ne permettaient pas de faire tourner l’offre. Le deuxième point, c’est que l’on s’est rendu compte que dès que l’on commençait à mettre un peu plus de surveillance sur le parking Michelet, malgré le fait que l’on ait supprimé une grosse dizaine de places, on se rendait compte que tous les jours, y compris le samedi matin, on avait des places libres. On a donc bien un sujet qui est plus sur la rotation de nos places que sur le nombre de places. Je crois que l’on est à 1 400 places en ville, ce qui est assez énorme quand on compare aux villes de taille similaire de la région. Le dernier point, c’est aussi comme on est sur un créneau qui est très restreint de problèmes qui concernaient vraiment le samedi matin, encore une fois, pendant trois heures, c’est de s’assurer que l’on a aussi nos commerçants et nos commerçants du marché qui jouent le jeu. On a travaillé encore avec eux cet après-midi même sur le fait de s’assurer qu’ils vont bien pouvoir utiliser le parking qui leur est mis à disposition depuis de nombreuses années, qu’ils utilisaient peut-être de moins en moins et donc s’assurer, là aussi... Tous les samedis, quand je fais un peu le tour avant d’arriver au marché, sans prendre la zone entière de l’arrêté municipal, je m’aperçois que l’on a une quarantaine de places qui sont prises par des camions. C’est aussi cela que l’on travaille avec eux. Donc, notre politique en matière de stationnement elle n’est pas du tout d’interdire la voiture en ville, elle est vraiment, par contre, de partager les mobilités, de partager les usages et de s’assurer que l’ensemble des gens peuvent avoir un accès à une place qui va tourner plusieurs fois dans la matinée et ne pas avoir une seule voiture qui va rester là pendant huit heures.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur HAUDRECHY :

Tout a été dit. Juste pour dire que nous démarrons depuis deux mois l’étude mobilité et stationnement avec le cabinet Egis et les stationnements font partie justement de cette réflexion-là. On en est qu’au début, en phase de diagnostic. On a des réunions avec les conseils de quartier ces jours-ci et donc on en reparlera évidemment dans les mois qui viennent et en commission n° 2, Monsieur LECLERC.

Monsieur le Maire :

C’est vrai que l’on évoquait le stationnement public, mais on a aussi la capacité du parc privé et on a parfois – et c’est triste – du parking souterrain qui est vide en plein centre-ville. Donc, ça aussi, c’est un vrai enjeu. Malheureusement, cela n’appartient pas à la Ville mais c’est peut-être aussi un enjeu d’aménagement ou même de réflexion sur les futures règles d’urbanisme pour être certain que ce stationnement qui coûte cher à construire, très, très cher – c’est certainement souvent dans le sous-sol qu’il y a un gros budget de travaux qui est injecté – soit utile pour tous. Après, on a des phénomènes de locations privées. Vous trouverez dans le centre de ville de Houilles, sur le marché privé, des gestionnaires qui vont louer des places de stationnement qu’un propriétaire, quel qu’il soit dans une collectivité, dans une copropriété, souhaite louer. Il y a donc toute une stratégie à affiner mais on a aussi ce parc-là existant.

En même temps, cela a été dit, Monsieur CHAMBERT l’a dit, une place dans le centre-ville, c’est priorité aux clients ; c’est vrai. En revanche, il y a aussi des gens qui ont besoin de venir en centre-ville dans une administration, pour un service public. Il faut aussi que l’on se batte pour que ceux qui n’ont pas le choix de ne pas utiliser leur voiture aient toujours accès à ces espaces publics là. Maintenant, il y a aussi des alternatives que l’on met en œuvre. C’est aussi le succès de la navette électrique que l’on a développée. Je vous annonce avec plaisir que cette navette électrique, qui fonctionne très bien, sera pérennisée, c’est-à-dire qu’aujourd’hui elle était financée par le budget

Ville et le budget de l'Agglo. Elle va dorénavant être normalisée dans le budget d'Île-de-France Mobilités et elle permettra vraiment à la collectivité de s'appuyer dessus pour les années à venir et cela ne pèsera plus sur son budget de fonctionnement. C'est donc là aussi une très bonne nouvelle parce que cela désenclave notamment le quartier des Belles-Vues et des Blanchés. Ça, c'est aussi une bonne nouvelle sur les mobilités.

Donc, sur la place Michelet, une expérimentation a été menée. On va donc se rendre auprès des commerçants pour faire le bilan avec eux parce qu'il faut que l'on mesure l'impact tant sur le chiffre d'affaires que sur la fréquentation, parce que c'est normal, une expérimentation, c'est fait pour être challengé, c'est fait pour être discuté. Et, on intégrera dans le cadre des scénarios qui émergent de l'étude, pardon, des scénarios d'aménagement de la place, ces retours-là. C'était important d'avoir aussi quelque chose d'un peu in vivo pour s'en inspirer en plus de l'étude mobilité qui a été lancée, qui permettra de modéliser le nombre de véhicules qui passent, qui stationnent et de pouvoir calculer l'impact d'une modification. C'est ça qui est intéressant avec l'étude en cours. On a vraiment mesuré la réalité de la circulation et des circulations et des directions et on peut vraiment l'injecter dans une plate-forme de simulation et tester littéralement des plans de circulation alternatifs. On se dote de ces différents outils et, je le répète, notre position politique par rapport au stationnement, elle n'est pas idéologique, elle est pragmatique. Un, les Ovillois nous demandent une ville avec des espaces publics sécurisés pour pouvoir se déplacer à pied, à vélo, à trottinette, pour pouvoir avoir une ville qui respire, pour pouvoir avoir une ville qui laisse vraiment la part belle aux modes de mobilité actifs. Les Ovillois vont majoritairement à pied à la gare tous les jours. Ils y vont aussi beaucoup à vélo. On l'a remarqué quand on confronte un peu nos chiffres de déplacement avec d'autres villes franciliennes. Houilles, c'est une des villes où le vélo au quotidien est le plus utilisé. On a vraiment de très, très beaux chiffres, donc il faut s'appuyer dessus. Mais, nos rues sont étroites, donc de la piste cyclable c'est parfois compliqué, parfois c'est pertinent. Mais, en revanche, plus on apaisera la circulation dans nos rues – et c'est le sens de la mesure qui prend effet dans trois jours ; 1^{er} juillet : le passage de la ville à 30 km/h –, plus on apaisera la circulation motorisée, plus aussi on permettra aux gens de se sentir en sécurité à vélo, avec les enfants ou à pied. C'est aussi l'enjeu d'une ville très dense que l'on connaît tous avec notamment son centre-ville pour qu'il soit agréable, sécurisé et convivial. C'est aussi cela la vision que les Ovillois ont exprimée dans l'enquête sur la place Michelet et le parc Charles-de-Gaulle, ce sont vraiment des espaces publics conviviaux : comment on s'y retrouve, comment on crée du lien sur ces places-là. Force est de constater que cette expérimentation a fait ressortir que l'aspect convivialité fonctionne très bien. Maintenant, on trouvera un équilibre entre la place laissée à l'automobile dans l'espace public et la place laissée à des usages plus conviviaux d'activation, de terrasses de café ou de circulations actives tout simplement. C'est vrai que c'est un exercice qui demande beaucoup d'analyses, d'éléments parce qu'on ne fait pas des choix idéologiques, on fait des choix pragmatiques en raison.

On a un petit peu débordé sur le sujet mais je vous en prie, Monsieur LECLERC.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur LECLERC :

Juste une observation puisque vous disiez que votre choix n'est pas idéologique mais pragmatique. De même, je voulais juste préciser : c'est pareil pour nous pour la délibération. J'ai expliqué le pourquoi et effectivement la question du stationnement, on ne la pose pas à chaque Conseil mais vous m'en êtes témoins, je l'ai déjà posée dans ce Conseil ou parfois en commission, c'est important de savoir quand on a une délibération comme ça, finalement, quelle est la perspective. Finalement, cette observation a permis que l'on ait ce débat et des orientations et des avis stratégiques de votre part sur lesquels on n'avait pas encore pu échanger. Voilà. Rien de dogmatique non plus mais j'entends que Monsieur HAUDRECHY nous annonce que cette étude sera probablement l'occasion de traiter un petit peu plus globalement ce sujet du stationnement et de la place du partage de l'espace public en ville.

Monsieur le Maire :

Il est encore temps de répondre au questionnaire adressé aux Ovillois sur les mobilités à Houilles. N'hésitez pas à le faire, il reste encore quelques jours, jusqu'à dimanche. Vous voyez, c'est la dernière ligne droite.

Je vous propose de passer au vote sur ce point n 10, si vous le souhaitez. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Le groupe ID Commune. Adopté à la majorité.

Monsieur le Maire met aux voix la délibération n° 23/059 – TECHNIQUES – Stationnement payant du parking Darrieus – Création d'une tarification pour les commerçants ovillois

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2121-29,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu le marché n°2019.45 relatif à la supervision des parkings extérieurs Gambetta et Durantin et du parking couvert Darrieus de la Ville de Houilles en date du 06 mars 2020, établie entre la Ville et la société LINKVIEW,

Considérant le souhait de la Ville de mettre à disposition des commerçants de Houilles un tarif préférentiel pour le stationnement sur le parking Darrieus,

Considérant la nécessité de créer une tarification spécifique sous forme d'abonnement,

Considérant le nombre limité de places proposé dans ce parking à 25 dont une place PMR, il est nécessaire de soumettre ce droit selon des critères d'accord,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ DES VOTANTS (32 voix pour dont 28 du groupe Houilles La Ville Que J'Aime, 3 du groupe Alternative Citoyenne Écologique & Solidaire, 1 de M. HERAUD et 7 voix contre du groupe ID COMMUNE)

Article 1er : ACCORDE un droit à l'abonnement commerçant selon les critères suivants :

- Le commerce doit avoir pignon sur rue ;
- Être muni d'un justificatif prouvant son implantation sur la commune de Houilles ;
- Être en possession de la carte grise du véhicule désigné.

Article 2 : PRÉCISE qu'une carte d'accès sera délivrée après accord de la demande pour un véhicule par commerce.

Article 3 : PRÉCISE que le commerçant devra s'acquitter de l'abonnement sur les caisses automatiques des parkings en enclos.

Article 4 : FIXE une tarification « Abonnement commerçants » des droits de stationnement au parking Darrieus, place de l'Abbé Grégoire, selon le barème suivant :

Mensuel	45,00 €
Trimestre	120,00 €
Annuel	450,00 €

Article 5 : APPLIQUE les grilles des tarifs valables à compter du 01 juillet 2023 pour un droit de stationnement au sein du Parking Darrieus.

DCM 23/060 – PETITE ENFANCE – Avenant au règlement de fonctionnement des crèches municipales de la Ville de Houilles

Monsieur le Maire donne la parole à Madame PRIM :

Modification du règlement de fonctionnement des crèches municipales de la Ville. Le règlement de fonctionnement des crèches municipales définit les règles générales d'organisation et de fonctionnement et les conditions d'accueil, dans le respect des droits et libertés de chacun, ainsi que obligations réglementaires imposées par la Caisse d'allocation familiale (CAF) des Yvelines et des modalités d'accueil fixées par le centre de Protection maternelle et infantile (PMI).

Afin de se conformer aux nouvelles dispositions réglementaires en vigueur, il est nécessaire de modifier le règlement de fonctionnement, notamment concernant :

- Les modalités qui permettent d'assurer, en toutes circonstances, la continuité de la fonction de direction ;

- Les différents types d'accueil, dont les modalités d'inscription et les conditions d'admission des enfants, ainsi que la participation financière des familles selon la prestation de service unique ;
- Les informations et participations des familles sur la vie de la structure ;
- La liste des documents obligatoires pour le dossier d'inscription, les obligations sanitaires, les autorisations, la Charte d'accueil du jeune enfant, le RGPD, le tableau CAF de la Prestation du Service Unique (PSU).

Le règlement de fonctionnement devra être lu et signé par chaque représentant légal de chaque enfant accueilli au sein de l'une des crèches municipales.

Il est donc proposé aux membres de l'Assemblée délibérante d'approuver le nouveau règlement de fonctionnement des crèches municipales.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur CADIOU :

Oui, Monsieur le Maire. Merci. Juste une remarque et une explication de vote sur le point 11 et le point 12 qui sont deux modifications de règlements des crèches. Il y a peu de choses, effectivement, à redire puisque comme on le voit et comme cela a été décrit, il s'agit de se mettre – comment dire ? – à la réglementation qui nous est imposée par la CAF. Sur le principe, pas de problème. En revanche, je voudrais quand même rappeler vos engagements et vos engagements de campagne. Page 8 de votre programme, vous vous étiez engagé très précisément à ce qu'il y ait une ouverture des commissions d'attribution à des associations familiales. Vous avez complètement séché ce point sur ces deux règlements et cela est bien dommage. Encore une promesse qui n'est pas tenue. C'est la raison pour laquelle, sur ces deux règlements, nous voterons contre.

Monsieur le Maire :

Merci. Je proposerai à Madame MARTINHO de reprendre...

Monsieur CADIOU :

Excusez-moi. Nous nous abstiendrons.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame BELALA :

Exactement la même. Sans surprise puisque moi je portais la même proposition sur le mandat précédent. Je ne sais pas si elle a été reprise dans votre programme, cette proposition, enfin cette demande d'ouvrir cette commission aux représentants de parents. J'ai demandé à plusieurs reprises à Madame MARTINHO comment les choses allaient se mettre en place. Au bout de trois ans, toujours pas. Cela doit donc être compliqué. Peut-être que vous ne savez pas quels représentants de parents d'enfants choisir. Je ne sais pas. Il y a une difficulté technique. Je ne sais pas. Mais, en tout cas, cela fait trois ans. C'est typiquement le genre de choses que j'ai envie de dire qui s'appelle comme on dit en anglais – je n'aime pas les anglicismes – des *quick win*, des petites victoires rapides. C'est quelque chose qui se met en place rapidement, cela montre un souhait, une volonté de transparence, enfin d'ouverture. J'avoue que je ne comprends pas pourquoi au bout de trois ans, on n'a pas du tout avancé. Ce n'est pas faute de le demander chaque année. Merci.

Monsieur le Maire :

Madame MARTINHO n'est pas là pour vous répondre mais en tout cas, politiquement, je pense que ce n'est pas forcément un point qu'il faut abandonner. Pour moi, ce n'est pas un point qu'il faut abandonner. Mais, comme vous l'avez dit, c'est vrai que c'est plus compliqué. On n'a pas forcément de notion de représentation de parents dans la petite enfance. Donc, cela peut être des associations qui sont externes comme on peut le faire dans d'autres commissions. En tout cas, le point n'est pas fermé à ce stade-là. On a peut-être eu d'autres choses à faire plus urgentes en attendant. Mais, je pense que la réflexion est ouverte. Je dirais à Madame MARTINHO, bien sûr, de reprendre le fil avec vous sur ce sujet-là.

Est-ce qu'il y a d'autres questions sur le point n°11 ? *Aucune manifestation dans la salle.* Je propose de passer au vote. Qui s'abstient ? Abstention du groupe ACES et du groupe ID Commune. Qui est contre ? Adopté à la majorité.

Monsieur le Maire met aux voix la délibération n° 23/060 – PETITE ENFANCE – Avenant au règlement de fonctionnement des crèches municipales de la Ville de Houilles

Le Conseil Municipal,

Vu au Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2121-29 et L.2122-21 ;

Vu au Code de la Santé Publique ;

Vu au Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF),

Vu à l'Arrêté du 31 août 2021 du CASF créant un référentiel national relatif aux exigences applicables aux établissements d'accueil du jeune enfant en matière de locaux, d'aménagement et d'affichage

Vu à l'Arrêté du 23 septembre 2021 du CASF portant création d'une Charte nationale d'accueil du jeune enfant ;

Vu au décret n°2022-1772 du 30 décembre 2022 du CASF relatif aux assistants maternels et aux établissements accueillants de jeunes enfants (EAJE) de moins de 6 ans ;

Vu aux orientations de la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF) avec la Convention d'Objectif 2022-2026 en application de la circulaire du Barème National des participations familiales C2019-005 qui applique la PSU.

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à une modification du règlement de fonctionnement de des crèches municipales afin de se conformer aux nouvelles dispositions réglementaires en vigueur,

Considérant les principales modifications qui sont :

- Les modifications du législateur sur le cadre réglementaire applicables dès le 1^{er} janvier 2023 ;
- Les modifications ajoutées aux fermetures exceptionnelles ;
- La création du référent Santé et Inclusion (RSAI) ;
- L'encadrement des enfants selon article R.2324-43 modifié par le décret n°2022-11772 du 30 décembre 2022 ;
- La précision de l'article 6 du règlement de fonctionnement précisant les documents médicaux à fournir à l'entrée de l'enfant doit dater de moins de trois mois ;
- L'éviction à la crèche de l'enfant malade, par la directrice ou son représentant, fera l'objet d'une carence maximale de 3 jours payante ;
- La modification du contrat d'accueil selon recommandations de la CAF des Yvelines à savoir : disparition de la tolérance des 10 minutes de retard ou d'avance sur le contrat établi par les familles ; le contrat doit être remis daté et signé par le représentant légal avant la fin des deux semaines de familiarisation (adaptation) ; l'accueil de l'enfant au-delà des 3 ans sur dérogation exceptionnelle en cas de situation particulière nécessitant le report de l'entrée en maternelle ou en établissement médico-social (situation de handicap par exemple) ; le contrat sera établi en demi-heure et enfin, les parents sont tenus de faire preuve de courtoisie aussi bien auprès des autres parents que des professionnels ;
- Toute modification de contrat fera l'objet d'une demande écrite qui prendra effet le premier du mois suivant et ne sera révisée qu'une fois dans l'année sauf justification exceptionnelle (changement de situation économique, familiale, etc.) et sur validation de la coordinatrice du service petite enfance ;
- Le CAFPRO, service de consultation des dossiers allocataires à destination des partenaires et pour un usage strictement professionnel est remplacé par le service CDAP (Consultation du Dossier Allocataires des Partenaires)
- Le détail des mesures de sécurité à suivre pour les sorties ;
- Le protocole en cas de suspicion de maltraitance ou présentant un danger pour l'enfant ;
- La délivrance de médicaments ;
- Le protocole en cas de situation médicale d'urgence ;
- Le protocole d'hygiène générale ;
- La participation familiale 2022-2023 qui nécessite la signature du parent ;
- Les clauses RGPD.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ DES VOTANTS (29 voix pour dont 28 du groupe Houilles La Ville Que J'Aime, 1 de M. HERAUD et 10 abstentions dont 7 du groupe ID COMMUNE et 3 du groupe Alternative Citoyenne Écologique & Solidaire).

Article 1^{er} : **ADOpte** le règlement de fonctionnement annexé et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à le signer avec chaque famille.

Article 2 : **PRÉCISE** que ces dispositions entreront en vigueur à compter du 29 août 2023.

DCM 23/061 – PETITE ENFANCE – Avenant au règlement de fonctionnement de la crèche « Les lutins »

Monsieur le Maire :

Point n 12, on a les mêmes conséquences en miroir sur la crèche des Lutins.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame PRIM :

Modification du règlement de fonctionnement de la crèche les Lutins. Le règlement de fonctionnement de la crèche « Les Lutins », gérée par le délégataire de service public La Maison Bleu pour le compte de la Ville de Houilles, fixe les règles générales d'organisation et de fonctionnement de la structure. Celui-ci doit faire l'objet de modifications.

Les principales modifications du règlement de fonctionnement sont :

- La mise à jour des coordonnées de la crèche ;
- La modification du poste d'agent de service et cuisine en y apportant la norme de respect du système d'analyse des risques et de maîtrise des points critiques ;
- L'ajout, dans les modalités d'admissions, d'un paragraphe sur les places réservées aux Ovillois travaillant ou bénéficiaires de minima sociaux et inscrit dans un parcours de réinsertion professionnelle ;
- L'attribution d'une place en crèche pour les enfants à la suite d'une décision d'une commission d'attribution regroupant notamment l'élue petite enfance, le chef de service de la petite enfance, les directrices des établissements ;
- La modification du titre de l'article 14 par « Respect des horaires d'accueil » ;
- La suppression des articles 5.2 ; 5.3 ;
- Une réorganisation des articles du règlement de fonctionnement ;
- Deux nouvelles mentions relatives aux vaccinations ;
- La mise en annexe de la liste des évictions prévues par le Haut Conseil de Santé publique ;
- Une précision concernant l'urgence médicale avec l'ajout d'une procédure ;
- Une précision de la tarification pour un enfant placé dans le cadre de l'ASE ;
- La création de l'annexe 1 sur le RGPD.

Le règlement de fonctionnement devra être lu et signé par chaque représentant légal de chaque enfant accueilli au sein de la crèche « Les Lutins ».

Il entrera en vigueur à compter du 29 août 2023.

Il est donc proposé aux membres de l'Assemblée délibérante d'approuver le règlement de fonctionnement de la crèche « Les Lutins ».

Monsieur le Maire :

Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? *Aucune manifestation dans la salle.* On a compris qu'il y avait un parallèle avec la précédente présentation. Je vous propose de passer au vote. Qui s'abstient ? Groupe ID Commune et groupe ACES. Qui est contre ? Adopté à la majorité. Je vous remercie.

Monsieur le Maire met aux voix la délibération n° 23/061 – PETITE ENFANCE – Avenant au règlement de fonctionnement de la crèche « Les lutins »

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2121-29 et L.2122-21,

Vu le Code de la Santé Publique,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu l'arrêté du 31 août 2021 créant un référentiel national relatif aux exigences applicables aux établissements d'accueil du jeune enfant en matière de locaux, d'aménagement et d'affichage,

Vu le décret n°2022-1772 du 30 décembre 2022 relatif aux assistants maternels et aux établissements accueillants de jeunes enfants (EAJE) de moins de 6 ans,

Vu les orientations de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales (CNAF) avec la Convention d'Objectif 2022-2026 en application de la circulaire du Barème National des participations familiales C2019-005 qui applique la prestation de service unique,

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à une modification du règlement de fonctionnement de la crèche « Les Lutins », gérée par le délégataire de service public La Maison Bleue pour le compte de la Ville de Houilles,

Considérant que les principales modifications du règlement de fonctionnement sont :

- La mise à jour des coordonnées de la crèche dans le préambule ;
- La modification du poste d'agent de service et cuisine en y apportant la norme de respect HACCP (système d'analyse des risques et de maîtrise des points critiques) ;
- L'ajout, dans les modalités d'admissions, d'un paragraphe sur les places réservées aux ovoïlois travaillant ou bénéficiaires de minima sociaux et inscrit dans un parcours de réinsertion professionnelle ;
- L'attribution d'une place en crèche pour les enfants à la suite d'une décision d'une commission d'attribution regroupant notamment l'élue petite enfance, le chef de service du SPD, les directrices des établissements ;
- La modification du titre de l'article 14 par « Respect des horaires d'accueil » ;
- La suppression des articles 5.2 ; 5.3 ;
- La réorganisation du règlement de fonctionnement : l'article 5.5 devient l'article 12, l'article 5.6 devient l'article 5.4, l'article 5.10 devient l'article 5.8, l'article 8.2 devient les articles 13 et 16, les articles 8.3 et 8.4 deviennent le chapitre 3 ; , l'article 8.5 devient le chapitre 4 ; , l'article 8.6 devient le chapitre 4 ; l'article 8.6 devient l'article 8.2 ; l'article 8.6 devient l'article 8.3 ; les articles 9 et 10 fusionnent et deviennent l'article 9 ; les articles 11 et articles 10 du chapitre 1 ;
- Deux nouvelles mentions à l'article 6.2 relatives aux vaccinations ;
- Le mise en annexe de la liste des évictions prévues par le Haut Conseil de Santé Publique ;
- Une précision à l'article 6.3 concernant l'urgence médicale avec l'ajout d'une procédure ;
- Une précision de la tarification à l'article 8.1 pour un enfant placé dans le cadre de l'ASE ;
- La création de l'annexe 1 sur le RGPD.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ DES VOTANTS (29 voix pour dont 28 du groupe Houilles La Ville Que J'Aime, 1 de M. HERAUD et 10 abstentions dont 7 du groupe ID COMMUNE et 3 du groupe Alternative Citoyenne Écologique & Solidaire),

Article 1^{er} : **ADOpte** le nouveau règlement de fonctionnement annexé et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à le signer avec chaque représentant légal de chaque enfant accueilli au sein de la crèche « Les Lutins ».

Article 2 : **PRÉCISE** que le règlement intérieur entrera en vigueur à compter du 29 août 2023.

DCM 23/062 – JEUNESSE & SPORTS – Approbation de la convention d'utilisation de la salle de gymnastique de l'Avant-Garde Houilles (AGH) par les scolaires des écoles élémentaires

Monsieur le Maire donne la parole à Madame SIMONIN :

L'avant-Garde de Houilles (A.G.H) est propriétaire d'un gymnase sis 8, rue de Metz à Houilles. Comme elle ne l'utilise pas à temps plein et que les écoles élémentaires ont besoin d'un espace clos à proximité pour la pratique des activités sportives des élèves, il a été convenu d'en permettre l'accès aux élèves de ces écoles, à raison de 11 h 15 par semaine. La Ville pourra ainsi bénéficier des lieux et, sous son entière responsabilité, les mettre à disposition des élèves des écoles élémentaires.

En contrepartie de cette mise à disposition à titre gratuit, la Ville contribue à l'entretien du parking extérieur et des abords du gymnase.

Il est proposé à l'Assemblée délibérante de bien vouloir approuver les termes de la convention ci-annexée, permettant l'accès aux élèves des écoles élémentaires au gymnase de l'AGH, à raison de 11 h 15 par semaine et d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

Monsieur le Maire :

Merci. Est-ce qu'il y a des questions sur cette délibération ? *Aucune manifestation dans la salle.* Je vous propose de passer au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire met aux voix la délibération n° 23/062 – JEUNESSE & SPORTS – Approbation de la convention d'utilisation de la salle de gymnastique de l'Avant-Garde Houilles (AGH) par les scolaires des écoles élémentaires

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et L.2122-21,

Vu le Code de l'Éducation,

Vu la convention de mise à disposition de la salle Victor Henry de l'Avant-Garde de Houilles (A.G.H) aux scolaires des écoles élémentaires,

Considérant que l'Avant-Garde de Houilles (A.G.H.) est propriétaire d'un gymnase sis 8, rue de Metz à Houilles,

Considérant le besoin des écoles élémentaires d'utiliser un espace clos à proximité pour la pratique des activités sportives des élèves,

Considérant l'utilisation de ce gymnase à temps partiel par l'Avant-Garde de Houilles (A.G.H.),

Considérant le partenariat entre l'Avant-Garde de Houilles (A.G.H.) et la Ville, et la nécessité en conséquence d'établir une convention afin de déterminer les conditions d'utilisation du gymnase par les écoles élémentaires,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ.

Article 1^{er} : **APPROUVE** les termes de la convention ci-annexée, afin de laisser l'accès aux élèves des écoles élémentaires du gymnase de l'Avant-Garde de Houilles (A.G.H.), à raison de 11 h 15 par semaine pour une durée de 5ans à compter du 1^{er} septembre 2023.

Article 2 : **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention ci-annexée.

DCM 23/063 – VIE ASSOCIATIVE – Attribution d'une subvention exceptionnelle au Comité de Jumelage

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur SEKKAI :

Le Comité de jumelage organise un week-end d'échanges sportifs dans le cadre de « Houilles Terre de Jeux » le 23 juin, 24 et 25 juin 2023. Cette manifestation a pour objectif d'accueillir des sportifs des villes jumelées de Chesham (en Angleterre) et Celorico de Basto (au Portugal) et d'organiser des rencontres sportives en lien avec deux clubs sportifs ouillois : le Tennis-club de Houilles et le HVC handball le samedi 24 juin, journée de l'Olympisme.

La Ville avait octroyé une subvention de 2 000 € pour le financement de ce projet.

Au vu du coût du projet et afin de financer les hébergements et les déplacements des sportifs étrangers durant le week-end, le Comité de jumelage de Houilles a sollicité une subvention exceptionnelle supplémentaire pour un montant de 5 975 €.

La Ville de Houilles ayant par ailleurs obtenu le label « Terre de Jeux » dans le cadre de la préparation des Jeux olympiques de Paris 2024, ce projet s'inscrit donc parfaitement dans le projet municipal et contribue à faire vivre le jumelage.

Ainsi, au vu de la subvention déjà octroyée, il est proposé aux membres de l'Assemblée délibérante d'attribuer une subvention exceptionnelle de 3 000 € supplémentaire au Comité de jumelage de Houilles.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur CADIOU :

Oui, Monsieur le Maire. Je note une fois de plus que c'est une délibération qui concerne la commission n° 1 et qui est passée hors commission il y a 15 jours. J'ai bien noté qu'il s'agissait d'une « session de rattrapage » puisque l'argument Terre de Jeux, le label Terre de Jeux, il existe, il est donné depuis environ six ou huit mois. Bien évidemment, nous ne voterons pas contre cette délibération pour une activité qui a eu lieu ce week-end. Mais je pense, encore une fois de plus, qu'une étude un peu plus approfondie des dossiers de subventions aurait permis, courant mars, de mieux aborder ce sujet et de ne pas passer une délibération de rattrapage ce soir.

Monsieur le Maire :

L'important c'est d'avoir le bac, même au rattrapage. Monsieur SEKKAI, vous l'avez eu avec mention, je suis sûr. Vous vouliez un élément de réponse ?

Monsieur CADIOU :

Oui.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur SEKKAI :

Déjà, avant tout, je n'ai pas eu mon bac au rattrapage, Monsieur le Maire ; j'ai eu une mention, effectivement. Non, Monsieur CADIOU. Donc oui, comme je l'avais annoncé au Comité de jumelage la dernière fois que je les ai vus en réunion dans le parc Charles-de-Gaulle, l'étude – et je l'ai reconnu, donc cela ne me dérange pas de le reconnaître encore une fois, ici, au Conseil municipal – l'étude du dossier, en tout cas de mon côté, n'a pas été faite avec perfection. Sur les années précédentes, on a toujours eu les mêmes demandes d'échanges sportifs, ils ont toujours eu la même subvention. Et c'est vrai que la dernière fois que l'on s'était vu, c'était au Ginkgo il y a presque un an maintenant, ils m'avaient annoncé leur projet d'une envergure, je dirais, un peu plus grande que ce qui se faisait les années précédentes. C'est pour cela que j'ai décidé avec le Maire, après les avoir rencontrés, d'octroyer la subvention supplémentaire de 3 000 €. Voilà tout.

Monsieur le Maire :

Je crois qu'il y a eu une Ville qui n'a pas pu, malheureusement, se rendre à l'événement, mais j'ai cru comprendre que le Comité de jumelage avait tout de même dû faire face aux dépenses d'hébergement qui n'ont pas été remboursées. Bien sûr, ce montant restera le même et ne sera pas ajusté à la réalité de la consommation. Je vous rassure aussi là-dessus. Cela sera signifié à la présidente du Comité de jumelage.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ou interventions ? *Aucune manifestation dans la salle.* Je vous propose de passer au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

Monsieur le Maire met aux voix la délibération n° 23/063 – VIE ASSOCIATIVE – Attribution d'une subvention exceptionnelle au Comité de Jumelage

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et L.2122-21,

Vu la Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,

Vu le Décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000, et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Considérant que le Comité de Jumelage de Houilles organise, en collaboration avec deux clubs sportifs oivillois un week-end d'échanges sportifs du 23 au 25 juin 2023,

Considérant que cette manifestation ouverte à tous, s'inscrit dans le projet municipal de « Houilles Terre de Jeux » et a pour objectif de faire vivre le jumelage,

Considérant que pour mener à bien cet évènement, le Comité de Jumelage a sollicité le soutien financier de la Ville d'un montant de 5 975 €,

Considérant qu'une subvention de 2 000 € a déjà été versée pour ce projet,

Considérant qu'au regard de l'intérêt communal de ces événements, il est proposé d'attribuer à cette association une subvention exceptionnelle d'un montant de 3 000 €,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ.

Article 1^{er} : **AUTORISE** Monsieur le Maire à attribuer une subvention exceptionnelle de 3 000 € au profit de l'association Comité de Jumelage de Houilles (CJH).

Article 2 : **CHARGE** Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 3 : **PRÉCISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal : Service : 10 ; Nature : 6574 ; Fonction : 400.

IV- Communication des décisions formalisées et non formalisées prises par le Maire en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T)

Monsieur le Maire :

Concernant les relevés de décisions prises entre le 23 mai et le 9 juin, est-ce que vous avez des observations ? J'ai noté beaucoup de mains. On va commencer par Monsieur LECLERC ; je crois que vous avez dégainé le premier. Ensuite, j'ai vu Monsieur CADIOU, Monsieur GOUT et Madame COLLET.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur LECLERC :

Merci. Une question et une observation. La question, elle est sur la décision 23-058. C'est un contrat pour les travaux de câblage de la wi-fi dans les écoles de la Ville. C'est une question toute bête : pour 90 000 € HT, en quoi cela consiste ? Parce que pour moi, la wi-fi, le principe, c'est de ne pas câbler. Quel est le principe de ces travaux de câblage ? Non, non, ce n'est peut-être qu'une affaire de libellé mais c'est pour savoir en quoi cela consiste. Pardon pour l'expression formulée d'une manière, on va dire, amusante.

Le deuxième point, c'est plus une observation sur la décision 23-064. Le 23-064, c'est un avenant au marché relatif aux prestations de transport d'enfants et de personnes âgées avec la société des autocars James. En fait, je voudrais profiter de cette décision pour revenir sur le Conseil précédent, enfin l'avant-dernier Conseil, celui de fin mai, au cours duquel il a été proposé au vote des nouveaux tarifs périscolaires et notamment le tarif forfaitaire pour la navette Detraves à 150 € par enfant, décision sur laquelle nous avons voté contre car nous étions contre le principe de cette seule et unique prestation qui était tarifée forfaitairement alors que toutes les autres sont à un tarif progressif en fonction des ressources des familles. Et, il y avait une délibération à suivre qui était sur l'évolution du règlement intérieur que nous avons votée alors qu'elle actait la suppression d'une navette mais nous l'avons votée parce qu'il avait été clairement débattu et exprimé que cela s'était fait en concertation avec les parents d'élèves. Depuis, nous sommes interrogés, sollicités par des parents d'élèves qui ne sont pas informés, qui nous disent ne pas être informés, qui sont même désemparés par le sujet. Nous nous sentons donc... On assume de l'avoir votée. On a écouté le fait que cela avait été discuté. Mais, en fait, nous sommes perturbés par notre vote. Je ne sais pas s'il faut dire qu'on le regrette parce que, finalement, on ne sait pas qui cela concerne quand on nous dit que cela a été fait avec les parents d'élèves, c'est-à-dire que nous ignorons la représentativité. Il y a visiblement un sujet qui est loin d'être éteint. Il n'est donc pas question, à travers mon intervention, de nier le travail des associations de parents d'élèves, etc. mais de vous poser la question : qu'est-ce que vous voulez dire par négocier, discuter avec les parents d'élèves ? Est-ce que c'est l'ensemble des parents d'élèves qui ont été sollicités à travers leurs enseignants ou est-ce que ce sont uniquement les fédérations de parents d'élèves ? Est-ce qu'elles étaient unanimes ? Et est-ce que vous envisagez de poursuivre la discussion sur ce sujet parce que, apparemment, il y a une émotion énorme sur ces navettes ? Je crois qu'il y a une pétition qui a d'ailleurs été lancée sur le sujet. Mais, le sujet n'est pas forcément de faire la publicité d'une pétition, c'est de savoir quel est le cadre négocié et est-ce que ce sujet peut être poursuivi en discussion. Je sais que cela fait écho à la discussion de tout à l'heure sur l'optimisation des dépenses, puisque l'on avait déjà parlé de cela quand vous évoquiez la suppression de cette navette mais nous nous émouvons un peu de tous ces parents d'élèves qui semblent ne pas se sentir représentés par la discussion qui a eu lieu. On voudrait savoir quel est votre point de vue là-dessus et si vous allez poursuivre le dialogue.

Monsieur le Maire :

Merci, Monsieur LECLERC. On répondra, bien sûr. On a été sollicité par des parents d'élèves et une pétition a été lancée, donc on répondra, bien évidemment, aux parents d'élèves sans aucun problème. Rappeler rapidement de quoi on parle. La navette qui amène les enfants du quartier de la Main-de-Fer à l'école Detraves n'est pas supprimée. Elle n'est pas supprimée. J'ai vu beaucoup d'informations qui le disaient. Elle n'est pas supprimée. Il faut bien l'entendre. Il faut bien le comprendre. Cette navette perdure l'année prochaine. En revanche, il y a une difficulté à maintenir la même capacité de transport puisque nous avons une capacité de transport avec deux bus de 56 places, de mémoire, et donc une explosion du budget de cette prestation de transport. Je laisserai Madame SIMONIN compléter sur la méthode. Notre objectif, cela a été comment on maintient ce service-là mais sans laisser dérapier son budget de fonctionnement. C'est notre responsabilité de veiller à faire attention. Vous avez évoqué tout à l'heure les résultats du budget, comment on maintient cette capacité d'autofinancement. Je pense que quand vous avez un service qui passe de 120 000 à 210 000 €, vous devez réagir. Vous ne pouvez pas l'accepter de fait. Ce diagnostic-là, il a donc été posé avec les parents d'élèves et c'est avec eux que nous avons écrit le chemin qui a amené à la proposition sur laquelle vous vous êtes exprimés et, vous l'avez dit, vous avez voté.

Peut-être, sur la méthode, Madame SIMONIN, rappeler un petit peu la nature des échanges ; c'était une de vos questions, Monsieur LECLERC. Rappeler qui a été concerté et le questionnaire, notamment, qui a été fait.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame SIMONIN :

Effectivement, on a eu une concertation avec les représentants des associations de parents d'élèves, donc, effectivement, ce n'était pas les 100 familles qui étaient concernées par cette navette mais les représentants des parents d'élèves. L'ensemble des associations concernées était donc là. On a pris la décision avec elles de construire ensemble un questionnaire qui, lui, par contre, a été adressé à l'ensemble des familles qui utilisent cette navette. Ensuite, on a pris acte des réponses de ce questionnaire qui nous ont permis d'arriver aujourd'hui aux décisions que l'on a prises lors du dernier Conseil municipal, celui avant le 9 juin. Voilà. Ensuite, on a pris effectivement la décision de mettre ce tarif de 150 €. Là-dessus, je vais laisser la main à Monsieur BATTISTINI qui va vous dire un peu plus pourquoi.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur BATTISTINI :

Du coup, moi, je vais vous parler – on en avait parlé en commission mais pas en Conseil – des différentes enveloppes budgétaires et des explications, un peu, des choix que l'on a faits pour que l'on se rende compte aussi ce que cela représente parce que, forcément, on ne fait pas cela de gaieté de cœur, de réduire légèrement l'offre – on ne parle pas de suppression – de réduire l'offre d'environ 20 %. On arrivait, en fait, en fin de contrat avec la compagnie James et les nouveaux contrats ont explosé. On est passé de sommes initiales qui représentaient à peu près un coût Ville, grosso modo, d'un peu plus de 1 000 € par enfant à un nouveau coût Ville estimatif de ce qui allait arriver pour le futur à plus de 2 000 € voire 2 500 € par enfant par an. On a estimé que c'était un coût énorme pour la collectivité. C'est quasiment le prix annuel de certaines écoles privées dans Paris qu'on aurait dû payer pour les enfants. Bien entendu, l'objectif n'était pas de rendre la vie compliquée aux Ovillois. On a donc fait le choix de trouver une solution qui nous paraissait juste pour maintenir un service satisfaisant en restant dans une enveloppe globalement similaire à l'ancienne voire même qui va augmenter. Quand on prendra le prix que cela nous coûte un peu, la nouveauté par rapport à l'ancien contrat de James, cela représente à peu près la même enveloppe financière, si ce n'est même un peu plus. Mais, on ne pouvait pas assumer de passer à 2 500 par enfant. D'un point de vue budgétaire, cela paraissait compliqué.

Concernant la somme de 150 € par enfant, on a fait le calcul : cela fait 0,50 € par trajet quand le coût Ville total est environ de 5 € par enfant par trajet. Le montant de 150 € est donc à peine 10 % du futur coût Ville (1 500 €) qui est donc à peu près le même coût Ville que l'ancien. On est donc relativement stable.

Quand vous parlez un peu de la réaction des différents parents d'élèves, etc., bien sûr qu'on va les recevoir s'il y a besoin d'expliquer notre choix. Bien sûr, que l'on va les rassurer parce que je pense qu'ils n'ont peut-être pas conscience que la grande, grande majorité des élèves pourra toujours se rendre en navette à l'école et que les « critères » de sélection ont été discutés avec les parents d'élèves. Les critères, on peut en parler. Les critères, ce sont les fratries. Tous ceux qui ont des fratries et qui ont notamment des frères et des sœurs à l'école maternelle Frapié seront prioritaires. Les critères, ce sont ceux qui sont les plus loin de l'école, forcément. Il est hors de question qu'un enfant fasse 25 minutes à pied tout seul. Donc ceux qui sont très loin de l'école pourront également avoir des « critères favorables ». Enfin, le dernier critère, c'est sur l'âge. Forcément, un enfant de 6 ans à plus de difficultés à se déplacer seul qu'un enfant de 10 ans. Ensuite, on va les recevoir pour bien que cela soit transparent un peu notre méthode : pourquoi on a agi ainsi, ainsi que le coût que cela coûte à la communauté parce que c'est quand même de l'argent public et l'argent des Ovillois. C'est-à-dire qu'en maintenant ce service, on maintient quand même à peu près un coût de 1 500 € Ville par enfant, ce qui est quand même non négligeable et ce qu'il faut expliquer. Mais, bien sûr, on est dans le dialogue. On a reçu des mails. Avec le Maire et Madame SIMONIN, on va recevoir tous les parents d'élèves concernés qui souhaitent en discuter. Et, voilà, je pense que j'ai tout dit.

Monsieur le Maire :

Je pense que tout a été dit. C'était, en effet, un véritable exercice de dialogue pour construire cette solution-là. Vous le savez la compétence transport – et de surcroît transport scolaire – n'est pas une compétence naturelle de la commune. Donc, si elle souhaite aller sur cette compétence-là, elle doit l'assumer entièrement. D'ailleurs, les subventions publiques ont disparu il y a plus d'une dizaine d'années, de mémoire en 2011, par le syndicat des transports d'Île-de-France. Donc depuis ce moment-là, le coût Ville est quasiment à 100 % pris en charge ; le coût de ce transport-là. Il est vrai aussi que d'autres enfants de la ville sont exactement dans la même configuration. Au Tonkin, au Pierrats, les parents qui ont leurs enfants à Waterlot, d'autres qui ont leurs enfants à Guesde en centre-ville. On aurait donc potentiellement aussi un souci d'équité de traitement vis-à-vis d'autres enfants qui ont les mêmes caractéristiques, qui habitent aussi loin, qui traversent des boulevards tous les jours parce que les parents les accompagnent à l'école. C'est donc aussi un débat que l'on a eu avec les parents d'élèves. Je les ai trouvés extrêmement responsables et c'est pour cela que l'on a établi cette feuille de route et que l'on a sollicité les 100 utilisateurs, les familles – 95 un peu moins – pour leur dire voilà la difficulté de la Mairie, on n'est pas capable de doubler le coût de ce service-là compte tenu de l'impact que vous connaissez (l'énergie, etc.), comment on travaille ensemble. Parce qu'on passe, en effet, de 95 enfants transportés à une capacité de 70, comment on fait pour les 25 enfants qui ne peuvent plus être transportés parce que l'on a un car au lieu deux ? C'est comme cela que l'on a élaboré cette feuille de route. On l'évoquera, bien sûr, avec grand plaisir avec tous les parents qui peut-être n'avaient pas tout suivi les débats, etc. Mais, l'objectif, c'est de maintenir un service le plus possible. On sait qu'il est atypique dans la ville, que d'autres familles seraient en droit d'exiger le même service parce que dans les mêmes conditions. On ne pourrait pas le faire. On ne pourrait pas aujourd'hui le faire. Budgétairement, cela serait impossible. En revanche, on sait que c'est le produit d'une histoire dans ce quartier-là de la Main-de-Fer, une histoire sociale très particulière, vous le savez, avec une cité de transit qui avait été détruite à la fin des années 90 et à l'époque, ce bus servait à cette cité très sociale. Ce sont des personnes qui étaient très modestes et ce bus a été mis en place dans cette logique-là. Cette cité a été détruite. La population a été relogée ailleurs mais ce service, c'est vrai, a été maintenu alors qu'il aurait logiquement pu s'éteindre au regard de ce que je vous ai évoqué sur le reste de la ville. On sait donc qu'il y a une histoire de ce bus et nous, notre volonté c'est plutôt d'arrêter pleinement le service lorsqu'on livrera le projet de nouvelle école à la Main-de-Fer pour pouvoir rapprocher de l'ensemble des familles une école élémentaire dans les années qui arrivent.

Monsieur BATTISTINI :

Deux petites précisions. J'ai vu des questions dans le livre. La première, c'était pourquoi le choix de privilégier le retour à 18 heures plutôt qu'à 16 h 30 pour le retour pour le soir. C'est tout simplement lors du sondage que l'on a transmis à la centaine de parents concernés, les résultats ont été sans

équivoque en ce qui concerne le trajet retour du soir avec plus de deux tiers, je pense, des répondants qui favorisaient le bus de 18 heures. Ce n'est pas nous qui avons eu une volonté spécifique de privilégier 16 h 30 ou 18 heures, c'est vraiment la majorité dans son ensemble qui a privilégié 18 heures sur 16 h 30.

Ensuite, concernant le tarif de 150 €, il faut savoir que la volonté n'est pas du tout d'exclure des familles pour qui cela représente un coût énorme. S'il y a des difficultés, au cas par cas, on pourra les suivre, elles pourront monter un dossier au CCAS, le but n'étant pas de priver qui que ce soit et aucun parent d'élèves sur un aspect pécuniaire. On ne veut pas d'exclusion sociale sur cette navette.

Monsieur le Maire :

J'avais, je crois, une question sur le wi-fi. En fait, par rapport à la taille des bâtiments, on est obligé de câbler un minimum pour avoir un système de relais et de routeurs dans l'école. On a donc des systèmes. C'est particulier en maternelle parce qu'il faut pouvoir éviter le wi-fi quand on le souhaite. Il y a la notion de débrayage aussi. On doit donc pouvoir aussi connecter un appareil avec une prise RJ45, si je ne me trompe pas. C'est plutôt un détail d'infrastructure et de réseau que l'on déploie pour que le wi-fi soit de la même qualité partout dans le bâtiment. Vous imaginez bien, une école, c'est grand. Vous mettez un wi-fi dans le bureau de la directrice, cela n'irradie pas suffisamment dans toutes les classes de l'école.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur LECLERC :

C'est par rapport à ce que vous venez de dire, par rapport à ce que vous décrivez. C'est différent, justement, des 100 000 € qu'a décrit tout à l'heure Monsieur BATTISTINI dans le réalisé l'année dernière qui était « câblage wi-fi école », c'est-à-dire que c'est une tranche supplémentaire pour d'autres écoles ou pas ? Parce qu'il me semble que dans vos slides, vous aviez évoqué pour à peu près le même montant (100 000 €) pour à peu près la même prestation.

Monsieur le Maire :

Oui, je pense que l'on poursuit le déploiement. Je regarde la liste des écoles qui sont indiquées. L'année dernière, on devait avoir d'autres écoles. On a vraiment les écoles qui sont indiquées. On poursuit le déploiement.

J'avais noté plusieurs demandes. Je crois qu'il y a Monsieur CADIOU, Monsieur GOUT, Madame COLLET. Cela vous va ? Ou dans un autre ordre. C'est comme vous voulez.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur GOUT :

Oui. Je vous donne la décision... C'est l'éclairage, donc c'est... Excusez-moi. Ça y est : 23-067, signature d'un contrat relatif à l'éclairage du centre d'art contemporain la Graineterie. J'ai bien compris qu'il s'agissait d'éclairages muséographiques, c'est-à-dire les éclairages qui consistent à éclairer les œuvres pendant les expositions. Par contre, plus de 100 000 € TTC, cela me paraît disproportionné par rapport à ce que je connais de ce dispositif qui sert à éclairer les expos. Donc, ce que j'aimerais, c'est avoir la possibilité d'avoir le détail de la commande, c'est-à-dire des matériels qui ont été commandés, ce qui est remplacé par rapport à l'existant, donc un petit rappel de ce qu'il y a déjà au niveau de l'existant. Même si on remplace la totalité du matériel, je ne vois pas comment on peut arriver à une somme aussi importante ; plus de 100 000 € pour l'éclairage muséographique. Merci.

Monsieur le Maire :

Merci. On avait un système d'éclairage d'origine, de mémoire, de type halogène, donc très consommateur d'énergie...

Monsieur GOUT :

C'est autre chose, ça. C'est autre chose.

Monsieur le Maire :

L'objectif, c'était de passer l'intégralité du système d'éclairage en LED. Par rapport à ce que vous évoquez, c'est un système LED qui permet aussi d'avoir un gain en termes de consommation d'éclairage dans la Graineterie.

Monsieur GOUT :

Je connais bien les matériels d'éclairage et c'est pour cela que j'ai besoin de savoir ce qu'il y aura exactement. Si vous pouvez nous fournir la liste du matériel parce que connaissant un petit peu le domaine, je n'arrive pas à comprendre comment on arrive à une telle somme. Voilà, c'est tout.

Monsieur le Maire :

D'ailleurs, vous pourrez constater les travaux qui ont été réalisés dans la Graineterie.

Monsieur GOUT :

Donc, vous m'envoyez les listes ?

Monsieur le Maire :

Oui. Bien sûr.

Monsieur GOUT :

Merci beaucoup.

Monsieur le Maire :

Il y a eu une mise en concurrence classique et je précise, bien évidemment, parce que c'était un gros budget que nous avons une subvention de 80 % de la somme. Cela aurait donc été dommage de s'en priver.

Monsieur GOUT :

Très bien.

Monsieur le Maire :

Est-ce qu'il y a d'autres questions sur les décisions ? J'avais Madame COLLET et Monsieur CADIOU.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame COLLET :

Moi, j'avais juste une question sur la 23-062 jeunesse et sport sur les tickets d'entrée à la piscine qui ont été offerts en guise de récompense aux collégiens de Lamartine. Je voulais savoir pourquoi uniquement Lamartine et de quelle récompense nous parlons.

J'ai une autre question, ensuite, sur une autre décision.

Monsieur le Maire :

Allez-y, je la prends aussi, comme cela, on vous répondra ensemble.

Madame COLLET :

D'accord. La deuxième porte sur la 23-069 en ressources humaines, sur l'emploi de prestations pour conseil et accompagnement pour les services de l'état civil pour un montant de 31 680 € HT pour une durée de 33 jours maximum afin d'accompagner, d'organiser et d'optimiser le service de l'état civil subissant des absences de personnels et notamment d'un chef de service. Je voulais savoir s'il s'agissait d'une refonte du service pour ne pas recruter. Merci.

Monsieur le Maire :

Merci, Madame COLLET. Sur les tickets de piscine, il y avait eu une demande du conseil d'administration, de mémoire. Madame OROSCO, vous siégez au conseil d'administration.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame OROSCO :

Siégeant au conseil d'administration, je vais vous répondre. Depuis deux, trois ans, Madame LAVIT, principale du collège, et ses équipes pédagogiques organisent une cérémonie de récompense pour féliciter les élèves qui se sont engagés et qui ont fait preuve de grandes qualités dans certaines actions du collège chaque année. Elle nous a donc demandé si on pouvait, en guise de récompense, mettre à disposition des places de piscine, ce à quoi on a répondu volontiers. Voilà.

Monsieur le Maire :

Si, bien sûr, des initiatives similaires dans les autres collèges avaient lieu, je pense que c'est quelque chose qui est accessible et que l'on pourra faire.

Madame OROSCO :

Oui. Tout à fait. Moi, c'est en ma qualité...

Monsieur le Maire :

Il n'y a pas de préférence.

Madame OROSCO :

Non, il n'y a pas de préférence. Il n'y a surtout pas de préférence. Si le collège Guy-de-Maupassant avait sollicité de la même façon, les élus présents au conseil d'administration auraient fait de même avec l'accord de l'élu au sport.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur CHAMBERT :

Cela fait maintenant plusieurs mois que l'on a un chef de service qui est absent pour des raisons personnelles. Le service avait besoin d'avoir quand même une certaine structure. Il n'y a donc pas de réorganisation au sein du service. Par contre, les équipes ont besoin d'avoir un manager pour continuer à fédérer, continuer à valoriser le travail qui est fait, continuer à travailler aussi sur la refonte des process puisqu'il y avait un gros besoin aussi de travailler sur ce sujet-là. C'est pour cela que l'on a pris le soutien d'un manager de transition, pour pouvoir travailler avec l'équipe et maintenir la dynamique de cette équipe.

Madame COLLET :

Excusez-moi, ce n'est pas le rôle d'un directeur RH d'effectuer ce travail de transition, d'efficacité collective et tout cela ? Ce ne sont pas des sujets qui vous occupent en ressources humaines ?

Monsieur CHAMBERT :

À ce titre-là, le rôle de notre DRH, c'est de tout faire dans la collectivité. Je pense que la force de notre DRH, c'est aussi de pouvoir s'associer et discuter avec les directeurs de ces différents services. Et quand un directeur d'un service dit qu'il a un besoin, soit cela peut être un renfort et donc la RH est une fonction support, cela peut être un renfort parce qu'il y a besoin de travailler sur la façon de faire monter en compétence un manager, sur la façon de travailler les évaluations, sur la façon de faire un entretien individuel. Maintenant, ce n'est pas le rôle du DRH de piloter un service, sauf le service DRH. Ce sont deux métiers qui sont tout de même assez différents. Un DRH peut conseiller sur la feuille de route d'un manager de transition, pour autant il a déjà, je pense, assez... Et en tout cas dans notre collectivité, je suis assez convaincu que notre DRH a déjà assez à faire de l'ensemble des tâches qui lui incombent et qu'elle a déjà un service d'une quinzaine de personnes à piloter. Je pense que c'est déjà pas mal.

Monsieur le Maire :

Sauf si Madame LABUS veut réagir mais on a aujourd'hui un responsable adjoint en mobilité interne d'ailleurs qui a pris le poste.

Madame LABUS :

Effectivement. Juste réagir pour dire que le service état civil est un service quand même régalié et qui est extrêmement important, je dirai, dans le quotidien des usagers même si on ne le voit pas d'emblée. Chacun de nous, quand il faut instruire le passeport avant les vacances ou une carte d'identité, c'est quelque chose de très important. Il est, je dirais, important que l'organisation soit extrêmement fluide et corresponde aux exigences également des services d'État ; cela veut dire la préfecture. Il était donc vraiment nécessaire à la fois de consolider cette équipe, de donner un cap autour, je dirais, des organisations fluides et efficaces pour repartir sur la période de congé où là, il y a aussi des départs des agents titulaires, etc. Effectivement, une intervention d'un manager de transition nous a paru plus que nécessaire.

Monsieur GOUT :

Si je peux me permettre, je suis d'accord avec Madame LABUS, c'est important de...

Monsieur le Maire :

Monsieur GOUT, je vous permets de prendre la parole.

Monsieur GOUT :

Merci, Monsieur le Maire. C'est important de renforcer cette équipe parce que, rappelons-le, la totalité du service ou la quasi-totalité est partie dans les Villes voisines et maintenant, c'est difficile, effectivement, de remonter un service efficace.

Monsieur le Maire :

Moi, en tout cas, je note la présence d'agents qui étaient, bien sûr, là depuis plusieurs années et je veux leur dire à quel point on est très fier du service état civil. On les soutient. On est très heureux aussi de pouvoir maintenant accueillir de nouveaux talents sur des métiers qui ne sont pas forcément faciles à pourvoir, des métiers d'officier d'état civil aussi. Il y a une responsabilité très forte comme l'a dit Madame LABUS vis-à-vis de la préfecture. En tout cas, c'est un service qui va bien, dans lequel on a totalement confiance et on est très heureux d'avoir de nouvelles personnes qui le rejoignent actuellement.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame COLLET :

Permettez-moi. Vous ne pouvez pas dire qu'il ne va pas bien si vous engagez une somme de 31 690€HT pour organiser, optimiser un service.

Monsieur le Maire :

Je pense que la réponse c'est qu'aujourd'hui, il va bien.

Madame COLLET :

Aujourd'hui, au terme des 33 jours de présence du cabinet MOMEN ?

Monsieur le Maire :

Oui. Tout à fait.

Madame COLLET :

Ah ! Donc, d'accord. OK. Bon, bah, tant mieux. Cela nous aura coûté 31 690 €.

Monsieur le Maire :

Accessoirement, il y avait aussi des postes à pourvoir qui n'étaient pas, du coup, consommés dans le budget, donc d'un point de vue budgétaire, cela s'équivaut. Mais, on est content aujourd'hui que ce service aille bien et on est très content de son travail.

Est-ce qu'il y avait d'autres questions ?

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur CADIOU :

J'avais plusieurs points, Monsieur le Maire. Peut-être pour revenir sur le 23-058, le câblage wi-fi. Si vous lisez le dossier, si vous analysez le dossier, vous allez vous rendre compte qu'il s'agit tout simplement du câblage informatique de cinq écoles puisqu'on n'ira pas mettre 55 prises ou 59 prises pour mettre 59 bornes wi-fi dans une école. Il s'agit donc bien d'un câblage dans une école.

Sur le point 23-059, les aménagements à Guillaume-et-Jean-DeTraves. Ce serait plutôt une remarque. Je vois qu'il y a un contrat de mission de maîtrise d'œuvre pour des aménagements sur cette école à hauteur de 26 300 € HT. On peut juste relever qu'il est regrettable que la demande de réaménagement de deux bancs qui ont été enlevés dans cette cour au dernier conseil d'école n'ait pas été prise en compte. Si on est capable de dépenser 30 000 € pour des aménagements qui sont nécessaires, je dirai qu'un peu plus d'étude du dossier aurait simplement permis de remplacer les deux bancs qui ont été supprimés dans cette école. Et, à la demande des parents d'élèves, la réponse qui leur a été faite, c'est de dire qu'il n'y a plus de budget. Ça, c'était juste une remarque sur le 23-059.

J'aurai une remarque sur le 23-060 et 061, une remarque liée aux avenants signés sur trois lots du marché de 2022-2026 de la RPE. Certes, on n'est pas au seuil, je dirais, qui nécessite de repasser sur le marché, puisqu'on est à hauteur de 10 %. J'attire juste votre attention par rapport aux éléments fournis pour justifier ces travaux supplémentaires. On paye tout de même à hauteur de 10 % ces dépassements-là, Monsieur de CAMARET. On paye tout de même, je dirais, une assistance à maîtrise d'ouvrage et là, très clairement, il y a eu quelque chose qui a été loupé en la matière. Là, la plus grande vigilance quand même sur ce genre de dossier.

Sur le point 23-063. C'est une décision qui est annulée, qui était une demande de subvention auprès de la Région pour l'équipement Ostermeyer. Est-ce que l'on pourrait avoir des éléments sur la raison pour laquelle cela est annulé ?

Et puis un point sur une décision non formalisée, cette fois-ci. C'est la convention qui a été signée avec la protection civile, la convention signée avec la protection civile qui consiste à mettre à disposition des locaux rue Crimée en contrepartie de services rendus à la collectivité. Sur le principe, je dirais, pas de problème. Il aurait été de bon ton peut-être aussi d'en discuter en commission. Les commissions doivent aussi servir à cela. Il aurait été de bon ton de voir éventuellement quelles étaient les manifestations qui pouvaient rentrer dans le champ, les manifestations organisées par les associations ovoilloises qui rentraient dans le champ des services rendus par la protection civile. Et puis, ce sujet avait été élaboré il y a quelques années d'ailleurs avec Monsieur SEBAL et moi-même. On envisageait, effectivement, une convention qui pouvait couvrir toutes les manifestations organisées par les associations ovoilloises. Que la Ville ait une gratuité ou un tarif préférentiel, c'est bien. Il aurait été utile de le mettre à disposition des associations ovoilloises, comme cela se fait dans d'autres Villes. Notamment, l'antenne du département de la protection civile est à Verneuil et c'est ce que la Ville de Verneuil a mis en place : un tarif préférentiel avec ses associations. Autre point de détail sur cette convention : vous savez que la protection civile dispense des formations de type PSC 1 - PSC 2 et là, la Ville achète ses prestations auprès de différents partenaires, le SDIS, par exemple. Peut-être qu'il aurait été de bon ton de négocier dans cet échange avec la protection civile un tarif préférentiel voire presque une gratuité pour dispenser ces PSC 1 et ces PSC 2. Ce sont des sujets que nous aurions pu évoquer en commission.

Voilà pour mes remarques, Monsieur le Maire, qui sont plus des remarques que des questions.

Monsieur le Maire :

Merci. Pour la protection civile, je ne sais pas s'il y a vraiment des réponses mais comme vous le disiez, vous y pensiez et c'est vrai que nous l'avons mis en œuvre. Je trouve donc que c'est plutôt positif mais on prend le point sur une prochaine extension sur d'autres partenaires.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame PRIM :

Effectivement, la protection civile interviendra. La valorisation se fera sur des interventions sur les postes de secours sur des événements qui seront organisés par la Ville. Mais, il y aura également une valorisation de leur présence sur la ville qui dépassera le cadre de la valorisation de la mise à disposition des locaux qui sera des actions de prévention auprès des Ovillois, par exemple sur le marché ou lors d'événements. Également, il a été convenu avec eux que, effectivement, il y aurait des formations premiers secours, par exemple, ou d'autres types de formations auprès de la réserve citoyenne ovilloise mais également auprès du personnel, enfin des agents de la Ville.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur CADIOU :

C'est tout à fait dommageable que l'on ait exclu les associations locales qui sont pour la plupart moteurs en la matière. C'est tout à fait dommage.

Monsieur le Maire :

Mais, ce n'est que partie remise, potentiellement.

Monsieur SEKKAI, il y avait une question sur l'annulation de la décision de la Région Île-de-France, subvention pour le stade Ostermeyer.

Monsieur SEKKAI :

C'est cela, effectivement. Déjà, avant tout, concernant la protection civile, j'espère aussi que ce n'est que partie remise, parce que je vous rejoins totalement sur ce point-là. Ensuite, oui, concernant la subvention d'Ostermeyer, en fait, on s'est juste donné les moyens d'obtenir une subvention un peu plus élevée que ce qui était prévu initialement. On a ajouté de nouveaux facteurs que la Région proposait sur le sport au féminin, donc un pourcentage supplémentaire, et sur l'inclusion des personnes en situation de handicap. Du coup, on a dû annuler la dernière décision pour en faire une nouvelle en ajoutant ces deux demandes supplémentaires auprès de la Région.

Monsieur le Maire :

Il y avait une question sur les dépassements de seuil de marché, sur le relais petit enfance. On est très heureux de pouvoir mettre en place un relais petit enfance à Houilles et vous l'avez indiqué, mais à moins que M. de CAMARET souhaite vous apporter des éléments de réponse, que les dépassements de seuil sont en deçà des dépassements qui déclencherait une renégociation du marché.

Monsieur de CAMARET :

Oui, tout à fait. On est dans le cadre des travaux, donc le seuil est plus élevé. Il est à 15 %. J'ai fait comme vous, c'est-à-dire que j'ai regardé les avenants qui font l'objet de ces décisions et effectivement, il y a un certain nombre de dépenses supplémentaires liées à des contrôles ou à des demandes ultérieures qui n'ont pas été prises en compte dans le cahier des charges initial. Certaines, peut-être, auraient pu être anticipées et déjà intégrées mais pour d'autres, ce n'est pas le cas. Donc, voilà. On acte donc ces dépassements supplémentaires.

Monsieur le Maire :

Je crois que l'on avait fait le tour, Monsieur CADIOU. Non ?

Monsieur CADIOU :

Pour répondre à Monsieur de CAMARET : en fait, il y en avait quand même une – et la plus importante – qui aurait dû être intégrée au CCTP (*ndlr* : CCTP : *Cahier des Clauses Techniques Particulières*). Là, il y a quand même, je dirais, un manquement de la part de l'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Monsieur le Maire :

Vous aviez posé la question de la maîtrise d'ouvrage pour Detraves. On a, en revanche, une bonne nouvelle pour l'école puisque l'on va pouvoir réaliser quelque chose qui était demandé depuis des années, à savoir un bloc sanitaire au deuxième étage de l'école. Première chose : une demande ancienne et non pourvue jusqu'à présent. Et, deuxième information importante pour l'école, c'est que l'on va rendre l'école accessible en l'équipant d'un ascenseur. Ce sera donc, je pense, la première école à devenir accessible pour des PMR à tous ses niveaux.

Intervention hors micro d'un élu.

Monsieur le Maire :

Oui, c'est du périscolaire, ce n'est pas une école, malheureusement. Pas encore une école. Ce sont quand même de bonnes nouvelles et ce sont des travaux conséquents, bien sûr, en termes de montant et d'adaptation et d'ingénierie pour venir s'appuyer sur le bâtiment existant.

J'avais noté ensuite, Madame BELALA, je crois.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame BELALA :

Oui, je voudrais revenir sur les échanges que vous avez eus avec Madame COLLET et plus généralement sur ce qui se passe dans les services. Déjà, si on fait appel à un prestataire extérieur...

Monsieur le Maire :

Désolé, Madame, vous n'avez pas de question sur les décisions ? C'est quand même l'objet.

Madame BELALA :

Bah si. Si, si, j'ai. Bah si, si. Bah si.

Je voudrais rebondir sur ce que vous avez dit, si vous me permettez. Vous dites qu'il n'y a pas de problème or on fait appel à un cabinet extérieur pour plus de 30 000 € et quand même, chose extraordinaire, alors que la mission vient juste de se terminer ou qu'elle est encore en cours, vous nous indiquez qu'elle aurait été efficiente et que tout va bien. Je ne préfère pas faire de commentaires pour ne pas devenir grossière. Moi, j'ai juste en tête que c'est je ne sais plus combien dans les relevés de décisions, on a vu passer de décisions concernant des recours à du coaching, de l'accompagnement, des maîtrises d'ouvrage et *tutti quanti* qui prouvent bien qu'il y a un problème de fond dans les services. L'urbanisme : on délègue au privé des missions qui incombent en général à ce service. Là, l'état civil ce soir. Les affaires scolaires : vous avez mandaté des études. La police municipale : j'en ai parlé. Alors là, j'ai fait des bonds quand j'ai découvert des informations qui m'ont été transmises. Vous avez mandaté un cabinet extérieur pour vous accompagner sur le processus électoral des élections législatives ! Je subodore que cela était lié au départ justement de la responsable de l'état civil. Vous avez eu besoin de faire un recours à une assistance à maîtrise d'ouvrage pour le renouvellement du nettoyage de la ville. En fait, on est plus capable de faire quoi que ce soit dans cette Ville – et je ne parle pas des études, il y a des projets, je parle pour la vie courante – on n'est plus capable de faire quoi que ce soit dans cette Ville sans des cabinets extérieurs. Monsieur BATTISTINI, vous avez indiqué tout à l'heure que l'on allait réduire la voilure en 2023. Moi, je crois que pas du tout. Je crois que cela va continuer d'exploser jusqu'à la fin du mandat pour tout un tas de raisons que l'on ne cesse de souligner depuis le début de cette mandature. Il y a un problème de fond dans les services. On n'a pas de preuves tangibles parce que vous ne nous avez bien sûr pas associés au comité technique paritaire et deux, vous avez supprimé la lettre qui

permettait de savoir chaque mois l'état des départs et des arrivées. Mais, de toute évidence, quand on voit tout cela, on se rend bien compte qu'il y a quelque chose qui ne fonctionne pas dans les services.

Monsieur GOUT :

Bien dit.

Monsieur le Maire :

Merci, Madame BELALA mais malheureusement vous dites quelque chose qui est totalement faux. Vous comparez des choses qui n'ont rien à voir. Rien à voir. Tous les jours la Ville utilise des prestations de service, des entreprises privées. C'est le fonctionnement.

Madame BELALA :

Dans des proportions inégalées dans des Villes voisines.

Monsieur le Maire :

Madame BELALA, je vous ai laissé prendre la parole, est-ce que je peux exprimer mon propos, s'il vous plaît ? Vous aurez la parole, si vous le souhaitez, après. Dans une vie d'une collectivité, il est tout à fait normal de faire appel à des entreprises privées. Cela s'appelle le marché libre et concurrent, cela s'appelle l'État de droit, cela s'appelle la libre concurrence. Cela s'appelle juste le fonctionnement de l'économie libérale qui est propre aux sociétés occidentales, Madame BELALA. C'est simple, efficace. On a le droit de faire appel à une entreprise privée pour établir une prestation. C'est donc pour cela que dans certaines configurations qui sont très particulières, on a besoin de faire appel à ces prestations mais cela peut être aussi un choix politique que nous assumons. Une Ville peut choisir, pour remplir un service, une gestion de quoi que ce soit, elle peut choisir librement de faire appel à une entreprise privée. Parfois, c'est pertinent. Parfois, ce n'est pas pertinent. Je vous rassure, on a encore beaucoup d'agents dans cette Ville dont on est très fier du travail et ils exercent leurs missions avec talent et engagement. En revanche, il y a des configurations qui sont particulières. Oui, parfois, le service urbanisme, il est tenu de répondre dans un certain délai pour instruire des dossiers. Donc quand la capacité du service à prendre en charge cette instruction de permis de construire n'est tout simplement pas suffisamment importante, on se met en difficulté, on met la collectivité en difficulté et donc on écoute le service, on écoute sa directrice et ses membres en disant on a besoin d'aide, Monsieur le Maire, aidez-nous à instruire ce dossier parce que sinon ce sont des accords tacites qui vont découler. Donc on écoute aussi les agents de la collectivité qui sont capables de dire quand ils peuvent produire le service...

Monsieur GOUT :

Les enterrés.

Monsieur le Maire :

(...) Quand ils ne peuvent pas le produire. Monsieur GOUT, s'il vous plaît, cela n'a pas sa place dans cette assemblée, ce genre de sortie. Donc, c'est pour vous dire qu'à chaque fois, ce n'est pas idéologique, c'est pragmatique : quel est le besoin de la Ville ? Quelles sont ses obligations ? Quel est son devoir ? Et nous y pourvoyons avec ou sans le recours d'entreprises.

Pour ce qui est de l'état civil, oui, il y a eu un départ du responsable, en l'occurrence en arrêt maladie pour être plus précis. Du coup, cela a créé une absence à la tête du service. Donc ce sont aussi des équipes qui ont besoin de retrouver leurs marques et, je le dis, cette intervention externe a été extrêmement utile. Aujourd'hui, on a une responsable adjointe qui est arrivée, on a deux personnes qui arrivent d'une autre collectivité, on a un service qui est de nouveau confiant dans l'avenir, qui reprend ses processus de travail et qui avance. On en est très fier. On est très fier de leur travail et certains étaient là quand d'autres étaient en responsabilité dans cette municipalité et ils n'ont aucun souci aujourd'hui à exercer leurs missions.

Pour ce qui est du deuxième tour des législatives, vous l'avez dit, oui nous nous sommes aperçus qu'il y avait des problèmes de gestion, en effet, dans la tenue notamment des listes électorales. On s'est aperçu qu'on ne déclarait pas forcément des gens qui étaient décédés à l'INSEE. C'est quand même un peu cocasse. Bon bah, excusez-moi mais en tant que Maire, j'ai la responsabilité quand même de bien faire mon travail et quand j'ai une difficulté, quand je dois intervenir, je me dote des moyens nécessaires pour le faire, pour être conforme aux exigences qui me sont imposées. C'est aussi simple que cela, Madame BELALA. Il n'y a pas d'idéologie. Il n'y a pas de gabegie. Au contraire, c'est toujours le souci de la gestion, le souci de l'argent public et le souci de servir les Ovillois efficacement qui nous guident lorsque nous faisons appel à une prestation d'une entreprise privée quelle qu'elle soit et ce n'est pas être un gros mot d'être une entreprise privée en France, Dieu merci.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame BELALA :

Écoutez, moi, je ne sais pas, j'ai l'impression de ne pas m'adresser à un maire mais à un chef d'entreprise que vous avez été, d'ailleurs, et...

Monsieur le Maire :

Et j'en suis très fier. Je suis fier de tous les chefs d'entreprise quels qu'ils soient.

Madame BELALA :

Oui mais il ne s'agit pas de ne pas être fier. Il s'agit simplement qu'une Mairie, enfin une collectivité, ce n'est pas une entreprise. Voilà. Je suis tellement estomaquée par vos propos que je ne sais même plus ce que je voulais dire. Oui, c'est du « macronisme » pur et dur, évidemment.

Intervention hors micro d'un élu.

Madame BELALA :

Si, si, le recours aux cabinets privés qui explosent, c'est quand même une dérive. C'est une dérive quand même. On bascule dans quelque chose dans ce pays.

Monsieur le Maire :

Je pense que là on perd la qualité du débat. Est-ce qu'il y a d'autres questions sur les décisions du Maire ?

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur HÉRAUD :

Moi aussi, j'ai été interpellé par cette décision relative au contrat de prestations pour conseil et accompagnement de l'état civil. La décision date du 9 juin, donc dans l'hypothèse où les personnes auraient été présentées dès le 12, cela nous fait à peu près 11 jours ouvrés, ce qui veut dire qu'il y a eu trois personnes mobilisées pendant 11 jours. Je crains que cela ne soit pas tout à fait ça. Je voulais savoir quand la mission avait commencé, combien de gens avaient été réellement mobilisés et combien de jours sont-ils restés. Ça, c'est pour un peu sérier le cadre général. Ensuite, j'ai une seconde question. Il s'agit d'un contrat de prestations pour conseil et accompagnement et dans les interventions de la majorité, je comprends qu'il s'agit, en fait, d'un intérim en vérité, puisque vous parlez de manager de transition. Très concrètement, c'est une personne qui vient diriger un service en remplacement en cas de carence. Je suis donc un peu étonné de l'intitulé. Peut-être que vous saurez m'expliquer pourquoi.

Monsieur le Maire :

Je propose que Madame LABUS prenne vos questions plus précises sur les dates et les interventions et qu'elle vous apporte une réponse. Je pense que sur le sens de la mission, cela a été évoqué. Nous avons une absence de responsable in situ dans le service qui nécessite, parce qu'il accueille énormément de public, parce qu'il y a un flux permanent, parce qu'il y a des obligations de répondre, parce qu'il y a des délais, parce qu'on doit répondre quand c'est une autorisation d'hébergement, parce qu'on doit répondre quand il y a un mariage à constituer, parce qu'on doit répondre quand il y

a un décès, parce qu'on doit en fait traiter énormément de missions qui sont de l'ordre de l'officier d'état civil, on ne pouvait pas laisser aussi ces personnes-là à la fois subvenir à la production du service et en même temps gérer qui les congés qui les absences qui tout simplement ce qu'un manager fait au quotidien auprès de son équipe. Donc, l'intervention a été, somme toute, éclair, certes, mais efficace. Et, aujourd'hui, on est très serein parce que c'est un service qui fonctionne bien, qui, je pense, se projette bien et qui attire de nouveaux talents. On n'a donc pas de souci à ce stade-là avec une responsable adjointe qui a été récemment nommée en mobilité interne au sein de la collectivité, donc aussi une opportunité de carrière pour les agents de la Ville. Pour moi, c'est donc quelque chose qui a vraiment été très utile et aujourd'hui cela fonctionne bien.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur HÉRAUD :

Très bien. Juste, est-ce que vous pouvez nous confirmer que la mission a commencé après le 9 juin ?

Monsieur le Maire :

La mission a commencé un petit peu avant, il me semble. Je pense donc que la décision a dû être un petit peu tardive mais la mission a commencé un petit peu avant. On vous précisera les dates.

Monsieur HÉRAUD :

D'accord. Écoutez, on attend les éléments complémentaires.

Monsieur le Maire :

Pas de souci.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur HÉRAUD :

Merci. Il s'agit d'une question sur la délibération 23-066 concernant l'installation de structures modulaires pour l'école Allende pour une durée de 15 mois. Je voudrais savoir où vont être installés ces bungalows, ces installations modulaires parce que j'ai cru comprendre que c'était sur le parking Durantin mais, en même temps, j'ai aussi cru lire que la fête foraine aurait lieu sur ce parking et je voulais donc savoir un petit peu comment allait être organisé l'espace pendant la période, en particulier, des vacances de Toussaint 2023. Merci.

Monsieur le Maire :

Vous avez peut-être lu *L'Ovillois*, Monsieur HÉRAUD, puisque cela a été expliqué dans le journal municipal.

Monsieur HÉRAUD :

C'est ça.

Monsieur le Maire :

Donc, si vous ne l'avez pas bien lu, je répète l'information : l'installation des modulaires a lieu cet été pour pouvoir accueillir les enfants au 1^{er} septembre, enfin le 3, je crois, plus exactement, le jour de la rentrée. Le 4, au temps pour moi. Donc, on se dépêche d'installer cette école transitoire, cette école temporaire, sur une partie de l'espace Durantin. Vous avez peut-être constaté même que les travaux ont commencé. Je vous invite à aller vérifier sur place. Et, par rapport à la fête foraine, elle aura lieu cet automne dans le parc Charles-de-Gaulle puisque, vous le savez, les travaux du parc Charles-de-Gaulle sont pour l'année prochaine ; le démarrage des travaux.

Monsieur HÉRAUD :

D'accord. Merci. J'ai une question complémentaire sur ce lot. L'aménagement, est-ce que cela inclut un aménagement, c'est-à-dire les tables, les chaises, etc. ou est-ce qu'il y a un autre lot qui vise à transférer un certain nombre d'équipements existants de l'école actuelle ?

Monsieur le Maire :

C'est-à-dire que l'on va faire avec ce que l'on a parce que c'est une école pour un an. On va déménager un maximum le mobilier et puis on complétera le cas échéant. Je crois qu'il y avait une bonne nouvelle quand même pour l'école Allende, c'est qu'elle aura à cette occasion-là des vélos. Je crois que c'était une demande très ancienne de la directrice. C'est une anecdote bien sûr mais néanmoins importante pour elle. Néanmoins c'est pour vous dire que, bien sûr, on transfère lors du déménagement pour un an le mobilier. S'il faut racheter, compléter des petites choses, on le fera pour que le fonctionnement de l'école soit normal pendant un an. Cela a, bien sûr, été un travail de présentation qui a été fait à la fois auprès des parents d'élèves, auprès des directions des écoles et de Piaget et de Allende et, bien sûr, cela a été présenté aux parents d'élèves des écoles qui ont tous été invités et puis ils ont été informés par un courrier. C'est important, comme ce sont des petits, certains vont être pour la première fois à l'école. C'est donc très important que l'on puisse bien les accompagner dans cette année. C'est pour certains la petite section. Donc on aura aussi un système, je pense, de portes ouvertes la semaine de fin août, le 30 août, qui sera proposé pour que les parents, notamment des petites sections, viennent visiter l'école avec les petits, qu'ils leur montrent les lieux. On a ce souci d'accompagner. C'est une école maternelle. C'est vachement important. On fait donc attention à cela. Est-ce que cela vous a convenu ? Monsieur HÉRAUD et après je vois Madame DUPLA.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur HÉRAUD :

Oui. J'ai encore une petite question complémentaire parce que je n'ai pas bien compris : il va avoir un autre lot de déménagement qui était prévu ou est-ce que cela va être fait par les services ?

Monsieur le Maire :

On a une prestation de déménagement, Monsieur HÉRAUD. On a une prestation de déménagement.

Monsieur HÉRAUD :

D'accord. Qui n'est pas dans les 411 074,20 €.

Monsieur le Maire :

Non.

Monsieur HÉRAUD :

D'accord. Merci. Et j'en profite pour l'autre question.

Monsieur le Maire :

Ah ! J'avais compris que c'était la dernière mais je vous en prie. Madame DUPLA, c'est bon pour vous ?

Monsieur HÉRAUD :

Sans doute un petit moment, une petite absence. Donc sur l'étude de faisabilité et de réaménagement de la place, du parking, place et du parking Michelet. Je voudrais savoir quel va être le livrable de cette étude. Est-ce que cette étude de faisabilité est en réalité un cahier des charges qui va servir à consulter ou pas ?

Monsieur le Maire :

À l'instar de ce qui s'est passé pour le parc Charles-de-Gaulle, vous avez une étude de faisabilité des espaces publics qui a été faite et le travail de cette faisabilité permettra d'alimenter la maîtrise d'œuvre qui va être recrutée pour élaborer le cahier des charges des entreprises pour refaire ces espaces publics. Comme pour le parc Charles-de-Gaulle, vous serez donc conviés à une présentation, je crois, par Monsieur BATTISTINI et Madame COLLET en septembre et puis ce sera présenté

publiquement aux Ovillois peut-être début octobre ou mi-octobre – le calendrier n’est pas arrêté – ; comme ce que l’on a fait pour le parc Charles-de-Gaulle. Cette faisabilité a permis surtout, et vous l’avez dit tout à l’heure quand on a eu ces débats sur le stationnement, on va refaire la place Michelet dans son intégralité, donc on devait absolument prendre le soin d’étudier et d’intégrer dans cette faisabilité toutes les problématiques logistiques. Autant la problématique du parc Charles-de-Gaulle, c’était une problématique de forts usages (événementiel, associatif) et de logistique aussi, de renaturation, autant la place Michelet, elle va avoir les mêmes enjeux mais elle a un gros enjeu économique pour alimenter le cœur de ville. C’était donc important de prendre ce temps de simulation et surtout de chiffrage, parce que je vous rappelle que pour ces deux espaces publics, la Ville bénéficie d’un très fort taux de subvention. Donc, grâce à ces deux études – on nous reproche parfois de faire des études – grâce à ces deux études, sur le parc Charles-de-Gaulle, on est à 2 millions d’euros de subvention, sur la place Michelet, on est à 2,5 millions d’euros de subvention et surtout grâce à ces deux études, on peut d’ores et déjà aller chercher des études notamment de l’agence de l’eau parce que nous allons veiller à désartificialiser fortement ces espaces minéralisés qui sont de véritables îlots de chaleur. Je pense, de mémoire, au parc Charles-de-Gaulle qui était artificiel ou inerte à hauteur de 75 %, on espère le passer à hauteur de 35 % et la place Michelet, on est à un taux d’artificialisation, je crois, de 96 % et on espère le passer autour de 75 %. On peut donc d’ores et déjà solliciter ces financeurs et pouvoir boucler un tour de table financier très ambitieux en termes de subventions.

Du coup, je crois que j’ai suscité des questions. Je suis désolé, il y avait Madame DUPLA, Monsieur LECLERC, sauf si vous n’aviez pas terminé, Monsieur HÉRAUD.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame DUPLA :

Monsieur le Maire, c’est au sujet des Algeco qui seront sur le parking Durantin. C’est un parking payant, donc il y aura un manque à gagner. Qui avez-vous à indemniser ?

Monsieur le Maire :

Il n’y aura pas d’indemnités à verser. C’est la Ville qui les exploite. On a des services de prestations de gestion, de supervision.

Madame DUPLA :

Donc, c’est un manque à gagner pour vous.

Monsieur le Maire :

Oui, complètement. De toute façon, je pense que c’était important de fabriquer une nouvelle école.

Madame DUPLA :

Comme vous disiez que vous vouliez avoir plus d’argent.

Monsieur le Maire :

Comme je le disais à Madame BELALA, visiblement, je ne réagis pas qu’en chef d’entreprise et je suis aussi maire de cette commune et responsable de la sécurité des enfants et bien volontiers pour leur refaire une nouvelle école toute belle et toute neuve.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur LECLERC :

Je voulais rebondir sur votre information sur les subventionnements de l’agence des espaces verts à laquelle, évidemment, je souscris. Vous savez sûrement que nous avons ouvert, parce qu’il y avait une période pour faire cela juste avant la période de fin de mandat précédent, un contrat-cadre de subvention qui permettait justement d’ajouter des nouveaux projets, etc. Je voulais savoir si ces deux projets que vous évoquez sont venus enrichir ce contrat et si vous pouviez nous transmettre finalement une mise à jour de ce contrat avec l’agence des espaces verts pour que nous ayons une

visibilité sur le taux de renaturation et le bénéfice de ce contrat global. J'imagine qu'il approche bientôt de son terme mais on pouvait jusqu'à 2023-2024, rajouter des projets, élargir la liste des projets. Initialement on avait d'ailleurs projeté d'y inscrire, je crois, la place du 14-Juillet mais si c'est une autre place qui en bénéficie ; pourquoi pas. C'est un contrat ouvert. Ce qui comptait, c'était de donner des perspectives à l'agence des espaces verts.

Monsieur le Maire :

Cela fait trois fois mais c'est l'agence de l'eau.

Intervention hors micro de Monsieur LECLERC.

Monsieur le Maire :

Non, non, c'était juste pour être sûr que l'on parlait de la même chose. Monsieur HAUDRECHY, peut-être, vous pouvez apporter des éléments à M. LECLERC ?

Monsieur LECLERC :

L'agence de l'eau Seine Normandie. Oui, c'est l'agence de l'eau.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur HAUDRECHY :

Effectivement, c'est le contrat eau trame verte et bleue sur lequel il y a un comité de pilotage annuel. Effectivement, on peut y ajouter des projets en cours de route. C'est ce que l'on a fait d'ailleurs pour l'aménagement de la rue Émile-Combes qui a été fait aussi. On a ajouté cet aménagement qui gère les eaux pluviales dans cette rue qui descend en centre-ville et on va évidemment y mettre la place Michelet, pas seulement la partie piétonne parce que comme vous le verrez dans la présentation du projet Michelet, on va aussi gérer les eaux pluviales dans la partie actuelle parking, évidemment. Tout cela sera donc intégré dans ce contrat.

Monsieur LECLERC :

Et pour Charles-de-Gaulle, si vous envisagez de...

Monsieur HAUDRECHY :

Aussi oui.

Monsieur LECLERC :

J'imagine qu'ils ne prennent en charge que le delta végétal, c'est-à-dire que si on était, enfin il n'y a que le gain de surface végétalisée qui est pris en charge par l'agence, il me semble.

Monsieur le Maire :

On travaille sur une surface désartificialisée, je crois, plus exactement, donc végétale ou... Émile-Combes, par exemple, on a mis un revêtement qui absorbe l'eau de pluie, qui empêche l'eau de pluie d'aller dans le réseau d'assainissement pour ne pas le surcharger en période de grosses pluies. Il est minéral de facto mais il laisse pénétrer l'eau de pluie. C'était un peu innovant. Mais oui, bien sûr, c'est une subvention qui est accordée. Il y a un prix au mètre carré de désartificialisé. C'est pour cela que c'est important, d'ores et déjà, dans nos études que l'on a fabriquées, on peut prouver l'ambition et on peut candidater d'ores et déjà. Après, le maître d'œuvre va le traduire concrètement dans le dessin et la proposition et le cahier des charges.

Je crois qu'il n'y a plus de question. On a des questions orales en revanche. Je propose donc qu'on les aborde.

V- QUESTIONS ORALES

Monsieur le Maire :

Madame BELALA, je crois que vous êtes la seule à avoir envoyé des questions orales. Je vous en prie.

Madame BELALA :

Je vais commencer par la question sur l'analyse des besoins sociaux.

1- Question orale de Madame Monika BELALA, Groupe Alternative Citoyenne Écologique et Solidaire, concernant l'analyse des besoins sociaux

Monsieur le Maire... En fait, j'avais posé quasiment la même question l'année dernière.

Monsieur le Maire, la Ville a lancé début 2021 une analyse des besoins sociaux dont la synthèse des résultats ainsi que les axes stratégiques retenus en vue de la mise en œuvre du futur plan d'action ont été présentés fin 2021 aux administrateurs du CCAS et aux membres de la commission extra-municipale du temps long. Pouvez-vous nous indiquer quand il est prévu, en revanche, de communiquer ces éléments à l'ensemble des élus de ce Conseil municipal et aux Ovillois ? Comment vous envisagez d'associer les élus, les habitants à l'élaboration et l'évaluation des futures politiques publiques qui découleront de cette analyse des besoins sociaux et quelles sont les prochaines étapes de cette analyse des besoins sociaux pour 2023 et pour les années à venir ?

Je souhaite rappeler que nous avons transmis début 2022 une contribution au nom de notre collectif reprenant les propositions que nous avons portées pendant la campagne 2020. Nous pourrions, bien évidemment, être amenés à faire d'autres propositions dans le cadre de la politique sociale que vous entendez mettre en place, les objectifs du futur plan d'action consécutifs à l'analyse des besoins sociaux pouvant être réévalués ou reformulés.

En vous remerciant par avance pour vos réponses.

Réponse de Madame PRIM, Adjointe déléguée santé, handicap et solidarités :

Bonsoir Madame BELALA. Je tiens à préciser que la réalisation d'une analyse des besoins sociaux est une obligation réglementaire depuis 1995. Je tiens également à préciser que l'analyse des besoins sociaux réalisée en 2021 est la première réalisée par la Ville de Houilles. L'analyse des besoins sociaux ou ABS permet, par l'intermédiaire du centre communal d'action sociale, de définir les besoins des Ovillois pour ensuite adapter la politique sociale de la Ville. Concernant l'information aux Ovillois, plusieurs numéros de *L'Ovillois Mag* ont traité des résultats de l'ABS et de ses déclinaisons opérationnelles. De même, des restitutions ont été faites aux différents acteurs ayant participé à la réalisation de l'ABS et aux conseils de quartier. Enfin, un point d'étape annuel servant d'outil d'évaluation se tiendra au second trimestre 2023 et réunira toutes les parties prenantes.

2- Question orale de Madame Monika BELALA, Groupe Alternative Citoyenne Écologique et Solidaire, concernant les travaux au niveau du conservatoire

Suite à des problèmes constatés sur la façade du conservatoire, la Ville a dû déclencher la garantie décennale. Pouvez-vous nous dire où nous en sommes des démarches correspondantes avec l'entreprise qui a effectué les travaux d'origine ?

Réponse de Madame LABUS, Conseillère déléguée aux affaires générales :

Effectivement, devant un certain nombre de désordres et avant qu'elle n'expire, la Ville a décidé de faire valoir la garantie décennale. Notre cabinet d'avocats a été sollicité par l'expert technique afin de pouvoir lancer la procédure pour les travaux réparatoires du conservatoire. Dans ce cadre, nous avons mandaté un bureau de contrôle, un coordinateur SPS et une maîtrise d'œuvre afin de rédiger un nouveau cahier des charges pour ces réparations. Nous sommes en cours de rédaction des cahiers des clauses techniques particulières.

3- Question orale de Madame Monika BELALA, Groupe Alternative Citoyenne Écologique et Solidaire, concernant la mise en place de la vidéoverbalisation

La vidéoverbalisation est-elle opérationnelle dans notre commune depuis peu. Je m'interroge sur les modalités selon lesquelles vous avez pu légalement la mettre en place. En effet, un article datant de novembre 2019 paru dans *La Gazette*, publication de référence pour les collectivités locales, stipule ce qui suit : « *La vidéoprotection est autorisée par arrêté préfectoral avec mention d'un certain nombre d'objectifs listés dans la demande faite par la commune. Entre autres, l'article L251-2 du Code de la sécurité intérieure précise que la transmission et l'enregistrement d'images prises sur la voie publique par le moyen de la vidéoprotection peuvent être mis en œuvre afin d'assurer la constatation des infractions aux règles de la circulation. Il est donc nécessaire que cet objectif soit mentionné dans un formulaire dédié puis que l'arrêté préfectoral autorise l'utilisation des caméras de la Ville à cette fin.* ». Par rapport à un arrêté d'autorisation de vidéoprotection existant, il faudra donc en solliciter la modification et obtenir une autorisation préfectorale précisant cet objectif. Il faudra, par ailleurs, indiquer quelles caméras installées dans la commune seront utilisées pour la vidéoverbalisation en déterminant le périmètre concerné. Cette demande doit être réalisée par le Maire suite à une délibération motivée du Conseil municipal qui insistera sur le fait que la lutte contre la délinquance routière justifie le recours à la vidéoverbalisation. Or je n'ai pas souvenir que nous ayons voté une telle délibération.

En vous remerciant par avance pour vos réponses.

Monsieur le Maire :

Merci Madame BELALA. Comme souvent, je m'étonne que vous posiez une question à laquelle vous avez déjà eu une réponse par écrit le 1^{er} juin dernier. Mais qu'à cela ne tienne, je vous redonne ici les éléments déjà transmis. Je vous donne en particulier lecture complète de la réponse du bureau des polices administratives de la préfecture des Yvelines qui a indiqué à la Ville que, je cite : « *Le maire étant l'autorité de police administrative au nom de la commune, il possède des pouvoirs de police générale lui permettant de mener des missions de sécurité, tranquillité et salubrité publique. Ce pouvoir de police administrative générale lui est propre. Il est le seul à pouvoir le mettre en œuvre et il ne peut y avoir de contrôle du Conseil municipal sur le maire en sa qualité d'autorité municipale de police administrative. Il exerce ses pouvoirs au nom de la commune sous le contrôle administratif du préfet. Ces éléments sont fixés par les articles L2212-1 et L2212-5-1 du Code général des collectivités territoriales. Sur le point de la vidéoverbalisation, l'article L251-2 du Code de la sécurité intérieure prévoit bien la constatation des infractions aux règles de la circulation parmi les finalités prévues d'enregistrement des images sur la voie publique. Aussi, une délibération du Conseil municipal justifiant le recours à la vidéoverbalisation n'est pas obligatoire en vertu de ces dispositions.* ».

Madame BELALA :

Écoutez, vous pensez bien que j'ai vérifié si ce type de délibération avait été pris dans des communes. Oui, il y en a de nombreuses, petites ou grandes. J'en déduis qu'elles ont bêtement pris ces délibérations ; elles n'avaient pas besoin de le faire.

Alors, j'ai deux dernières questions. Je me tâte parce que j'en ai une sur le référent déontologue mais je crois que le sujet est à l'ordre du jour du Conseil communautaire demain alors je vais garder cela pour la fin. Là, je vais vous parler de la politique de la ville.

4- Question orale de Madame Monika BELALA, Groupe Alternative Citoyenne Écologique et Solidaire, concernant la politique de la Ville

Monsieur le Maire, la Ville a signé, premièrement, le 18 novembre 2022 un marché relatif à des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration d'un dossier de candidature au dispositif politique de la ville avec le groupement CITALIOS, APIC, FGN Conseil, TU-DU architecture-urbanisme pour un montant de 48 000 € TTC, et deuxièmement, vous avez signé le 23 décembre 2022 un marché relatif aux missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la préfiguration de la politique de la ville et animation de la vie sociale locale avec la société FK Conseil pour un montant de

30 000 € TTC. Pouvez-vous nous dire où en sont ces dossiers et quelles sont les perspectives quant à la candidature de notre Ville au dispositif politique de la ville et quel quartier précis de la commune serait concerné ?

En vous remerciant pour vos réponses.

Réponse de Monsieur MAGA, Adjoint délégué à la jeunesse et politique de la ville :

Bonsoir. Merci, Monsieur le Maire. Pour répondre, Madame BELALA, à vos questions, dans un premier temps, les dossiers avancent à leur rythme. Aujourd'hui, on est sur la dernière phase. C'est ce qui était prévu dans notre calendrier avec les différents prestataires. Là, je peux vous annoncer qu'au Conseil municipal du mois d'octobre, nous allons présenter une première délibération où il y aura des annonces suite aux avancées sur la politique de la ville. Concernant les perspectives et bien évidemment le quartier, comme je vous l'ai dit et je vous le répète, c'est sur le quartier du centre-ville précisément sur la rue de la Marne, rue Marceau, une partie de la place Michelet et la rue Hoche.

5- Question orale de Madame Monika BELALA, Groupe Alternative Citoyenne Écologique et Solidaire, concernant la désignation d'un référent déontologue des élus locaux

J'ai vu que c'était à l'ordre du jour, enfin que la désignation d'un tel référent est à l'ordre du jour de demain du Conseil communautaire. Monsieur le Maire, un article de la loi 3DS prévoit la possibilité pour tout élu local de pouvoir consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la charte de l'élu local. Le décret d'application de décembre 2022 de cette loi prévoit les modalités, les critères de désignation du référent déontologue de l'élu local et précise ses obligations et les moyens dont il peut disposer pour exercer ses missions. Un arrêté ministériel du même jour fixe le montant des indemnités de vacation dont peuvent bénéficier ces personnes et il prévoyait également, ce décret, que les déontologues soient désignés pour le 1^{er} juin 2023 au plus tard par délibération du Conseil municipal. Dépourvu cependant de pouvoir de sanction, le référent déontologue doit accompagner les élus afin de prémunir ces derniers contre les risques juridiques et en particulier les risques de poursuites pénales liées, par exemple, aux situations de conflits d'intérêts dans lesquelles ils peuvent se retrouver. Le déontologue peut aussi les conseiller sur des mesures à prendre lorsqu'ils sont sollicités par des représentants d'intérêts. Et enfin, cette personne peut également les aider à mieux mettre au service de l'intérêt général les ressources et les moyens dont il dispose pour l'exercice de leur mandat. Pouvez-vous nous indiquer quand est prévue à Houilles la désignation d'un référent déontologue des élus municipaux ? En vous remerciant.

Réponse de Monsieur CHAMBERT, Adjoint délégué aux ressources humaines, commerces et vie économique :

En effet, l'article L1111-1 du Code général des collectivités territoriales qui a été modifié par la 3DS prévoit que tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la présente charte. Ce même article prévoit que le référent déontologue est désigné par l'organe délibérant de la collectivité territoriale, que les missions de référent déontologue sont exercées en toute indépendance et impartialité par les personnes choisies en raison de leur expérience et de leurs compétences. Comme vous l'avez mentionné, c'est un sujet qui sera à l'ordre du jour du Conseil communautaire de l'Agglomération de demain. Et cet article prévoit aussi que le référent déontologue peut être mutualisé entre plusieurs collectivités. Comme ce sujet va être à l'ordre du jour de demain et que l'Agglomération désignera un référent déontologue pour les élus, la Ville de Houilles a fait le choix d'étudier la possibilité de désigner en tant que référent déontologue la magistrate honoraire au tribunal administratif de Versailles, Madame DESCOURS-GATIN, qui sera très probablement désignée demain par l'Agglomération. En fonction du résultat de l'Agglomération demain, nous pourrons ajuster notre position pour travailler à la mutualisation de cette ressource.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur MÉGRET :

Excusez-moi. Si vous voulez bien, je voulais rebondir à propos de la réponse que vous avez faite à Madame BELALA concernant le stationnement et la vidéoverbalisation. Effectivement, vous aviez informé les Ovillois que du fait de votre pouvoir de police de maire, vous pouviez faire la vidéoverbalisation. Effectivement, les Ovillois ont été informés aussi par un petit article dans le magazine mais, me semble-t-il, ce petit article est paru après même que la vidéoverbalisation ait été mise en œuvre. Alors que vous vous targuez de faire pas mal de communication, est-ce que vous ne pensez pas que vous auriez pu faire un peu plus de communication à ce sujet en amont et comme cela peut se faire pendant un certain temps, d'abord informer pendant un mois ou deux mois ? Il n'y aurait pas eu beaucoup de pertes de recettes pour la municipalité. Informer les gens qu'ils sont en situation d'être verbalisés avant d'instituer une vidéoverbalisation. Bref, de communiquer plus là-dessus. Je ne mets pas en cause le principe même de la vidéoverbalisation qui peut effectivement avoir son utilité mais en termes de communication, il me semble que, là-dessus, il y a quand même eu un déficit.

Monsieur le Maire :

Il est évident que l'on ne peut pas vidéoverbaliser si dans l'espace public, on ne l'indique pas. Bien évidemment que tout a été mis en œuvre pour que, dans l'espace public, les Ovillois sachent qu'il y a une vidéoverbalisation aux entrées de ville à des endroits stratégiques. De plus, au niveau de la vidéoverbalisation – je ne sais pas si Madame OROSCO veut compléter l'intervention et c'est peut-être pour démentir un peu un préjugé – les recettes ne vont pas directement à la collectivité. On est sûr du stationnement gênant. C'est pour cela que tout à l'heure, il y a eu une intervention où je ne sais plus qui le disait. On ne contrôle pas le stationnement payant avec la vidéoverbalisation, on verbalise le stationnement gênant. En l'espèce, les recettes des amendes ne sont pas totalement, même pas du tout, d'abord perçues par la Ville. Elles sont rétrocédées à la Ville, une partie seulement de ces amendes, et elles sont fléchées dans le budget d'investissement pour de la sécurité routière et de l'investissement voirie. Vous voyez donc que d'un point de vue même budgétaire, on n'est pas du tout dans une logique de faire des recettes complémentaires de la Ville de façon exponentielle. On est sûr du stationnement gênant, c'est-à-dire être garé en double file, être garé sur un trottoir, être garé sur une bande blanche, sur un terre-plein central, que sais-je. Et je pense que c'est une demande forte des Ovillois d'avoir cet apaisement aussi du stationnement et des circulations parce que cela donne lieu à de grandes difficultés de circulation dans certains cas. Donc l'information a bien été massive dans l'espace public et dans *L'Ovillois* – vous l'avez repris – et petit à petit, il y a peut-être de la pédagogie à refaire. C'est le sens aussi du passage à 30 km/h. Vous voyez, il y a tout un travail que l'on fait en communication. Je prends néanmoins que vous notez peut-être un déficit de ce côté-là. Donc, je le note.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame OROSCO :

Oui, si je peux me permettre. Merci, Monsieur le Maire. Monsieur MÉGRET, je n'ai plus les chiffres exacts mais j'avais déjà indiqué, je crois, lors du Conseil municipal du 31 mai que depuis la mise en place de la vidéoverbalisation, on avait été en nombre d'infractions constatées, on ne dépassait pas la trentaine d'infractions et que c'était un chiffre correspondant complètement à la norme d'une activité normale de verbalisation. Il n'y a donc pas eu de « dépassement d'activité ». Et je précise que les dernières rencontres que j'ai pu avoir avec les Ovillois ces derniers temps montrent qu'il y a une attente forte notamment sur les bateaux, beaucoup de bateaux sont congestionnés et gênent énormément de sorties de parking dans certains endroits dans la ville. Pas plus tard qu'aujourd'hui, on m'a fait part sur le boulevard Barbusse, où il y a quand même des voies cyclables qui sont empruntées sur des pentes assez conséquentes, on a quand même des voitures qui gênent régulièrement. C'est un fait. Cela va nous permettre de décongestionner et de fluidifier la circulation et, encore une fois, comme l'a dit Monsieur le Maire, c'est vraiment sur des stationnements gênants et très gênants.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur MÉGRET :

Si vous me permettez juste une petite remarque : ma remarque n'était pas du tout sur le bien-fondé ou pas de la vidéoverbalisation mais sur ce que je considérais comme un manque d'information au préalable, avant, voire même, pourquoi pas, cela aurait pu se faire plusieurs mois avant, cette mise en place.

Monsieur le Maire :

L'ordre du jour étant épuisé, je clos la séance. La prochaine séance du Conseil municipal aura lieu le 27 septembre prochain, 2023 pour être exact. Merci et je vous souhaite un bel été.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 16



Le Maire,
Conseiller départemental des Yvelines
Julien CHAMBON